

Rapport d'activité 2020

Résidence le kaolin et appartements extérieurs



**EANM, Plateforme Hébergement et
Accompagnement**



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Table des matières

1. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	4
2. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER EN HAUTE-VIENNE	5
3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT :	7
3.1. L'agrément	7
3.2. L'implantation et l'architecture.....	8
3.3. Les missions.....	9
3.4. Les équipes, l'organigramme	9
3.5. Les évolutions en 2020.....	10
4. LA POPULATION ACCUEILLIE.....	13
4.1. Les entrées et les sorties	13
4.1.1. Les admissions	16
4.1.2. Les sorties	17
4.1.3. La liste d'attente.....	18
4.2. Le profil des personnes accueillies.....	19
4.2.1. Typologie du handicap	19
4.2.2. Répartition Hommes/ femmes.....	23
4.2.3. Données relatives aux classes d'âge.....	23
4.2.4. Durée de séjour	24
4.2.5. Mesures de protection	26
4.2.6. Répartition des domiciles de secours.....	28
4.2.7. Situation des personnes accueillies.....	28
4.3. Données relatives à l'activité <i>Sabine</i>	30
4.3.1. L'absentéisme.....	30
4.3.2. Les hospitalisations.....	30
4.3.3. Les journées réalisées.....	30
4.3.4. Les visites d'établissement ou contacts	31
4.3.5. Les accueils temporaires et stages	31
5. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT	35
5.1. Les projets individualisés réalisés en 2020.....	35
5.2. Les accompagnements au service des projets individualisés	35
5.2.1 L'accompagnement à l'autonomie.....	38
5.2.2 L'accompagnement à la présence dans l'environnement.....	42

5.2.3	L'accompagnement à la vie affective	44
5.2.4	L'accompagnement pour la participation sociale	46
5.2.5	L'accompagnement à la santé (tous les établissements et services).....	49
5.2.6	L'accompagnement à la vie intellectuelle et culturelle.....	51
5.2.7	L'accompagnement et le soutien psychologique	57
5.3	Les prestations au service des projets individualisés	64
5.3.1	La prévention et l'éducation à la santé	64
5.3.2	L'usage d'internet et des réseaux sociaux.....	64
6	PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT	65
6.2	Les projets spécifiques	65
6.3	Les partenariats professionnels	65
6.4	Les partenariats de santé	65
6.5	L'intervention d'association bénévole	66
7	L'EXPRESSION DES USAGERS	66
7.2	Le conseil de la vie sociale.....	66
7.3	Les enquêtes de satisfaction	67
7.4	Groupes de paroles ou d'expression	67
8	LES EVENEMENTS OU LES DEFIS RELEVES EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE	
	67	
9	LA DEMARCHE QUALITE	69
9.2	Gestion des risques	69
9.3	Les formations au service de la qualité de l'accompagnement	70
9.4	Groupes de travail ou projets spécifiques.....	72
9.5	La révision des outils de la loi 2002-2.....	72
9.6	Les évaluations réalisées	73
9.7	Suivi du plan d'actions de l'année.....	73
	Conclusion sur l'année.....	75

1. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

1961-2021

60 ans d'existence – 90 établissements et services – 3 000 personnes accompagnées

De ses origines, la Fondation des Amis de l'Atelier garde profondément ancrée en elle cette conviction que toute personne porte en elle une richesse à même de se révéler dans un environnement propice. Elle entend donc créer les conditions pour cela et ainsi contribuer à construire une société dans laquelle chacun trouve sa place, en se mettant au service des personnes à risque d'exclusion et, plus spécifiquement des personnes qui souffrent d'un handicap et doivent vivre dignement avec. À cet effet, elle met l'accent sur la primauté et l'unicité de la personne, le refus de la fatalité, l'espérance, l'authenticité et la prise en compte de la spiritualité dans le respect de la laïcité.

La Fondation des Amis de l'Atelier se place dans la perspective d'apporter le meilleur accompagnement qui soit pour chaque personne accueillie, sans distinction, et pour cela d'agir à tous les niveaux qui y participent : terrain, administratif ou logistique.

L'action de la Fondation se déploie tout particulièrement avec l'objectif de répondre aux ambitions suivantes, posées par la gouvernance de la Fondation, à savoir l'accueil et respect de l'expression de la personne, une démarche résolument inclusive et le fait d'être force de proposition et d'innovation.

Ces valeurs et ces ambitions ainsi réaffirmées par le Conseil d'Administration, ce sont alors les professionnels de la Fondation qui ont travaillé de manière collaborative pour définir la stratégie de mise en œuvre.

651 salariés et usagers ont ainsi participé et travaillé, dans le cadre de 70 réunions, sur la déclinaison stratégique et la proposition de 236 actions.

La déclinaison stratégique de ce nouveau Projet ainsi construite réaffirme les enjeux « cœur de métier » suivants :

- affirmer la primauté de l'exercice du droit commun dans l'accueil et l'accompagnement,
- favoriser l'émergence de l'auto-détermination et adapter l'accompagnement à ce principe,
- développer une expertise et garantir un socle commun de pratiques, quelle que soit la typologie du handicap,
- agir en direction des aidants en offrant à l'entourage (famille et proches) des dispositifs de soutien, d'information, de formation, de répit et d'accompagnement,
- développer une culture médicale et soignante au service de la politique médicale et de prévention,
- relever le défi des nouvelles technologies en favorisant l'acculturation numérique au service de l'inclusion des usagers.

Ces priorités concernant notre cœur de métier seront soutenues par une organisation et un management adaptés aux évolutions des politiques publiques et aux ambitions de la Fondation et par le développement d'un dispositif de pilotage permettant l'efficacité globale de la Fondation au travers de la définition d'indicateurs de pilotage pertinents et efficaces et de la mise en place d'un contrôle interne.

La Fondation s'engage à insuffler une politique de gestion des risques apprenante, maîtriser la capacité de développement et favoriser l'innovation pour répondre aux besoins actuels et futurs et structurer et favoriser les partenariats. Enfin, elle mettra tout en œuvre pour favoriser une culture commune au sein de la Fondation et pour renforcer la formation interne par la structuration du service formation.

2. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER EN HAUTE-VIENNE

La Fondation des Amis de l'Atelier est implantée depuis 2008 dans le département de la Haute-Vienne. Implantée en Ile de France, elle répond positivement en 2008 à la demande de reprise de 4 établissements et services situés à Saint Just le Martel près de Limoges. Ce site né après guerre comprenait un ESAT, un foyer d'hébergement, un SAVS et un foyer de vie. Dès la reprise, des projets de rénovation, de relocalisation et d'extension sont lancés et obtiennent tous l'accord favorable du CROSMS et des financeurs.

Les projets menés par la Fondation porte à six le nombre d'établissements médico-sociaux dans le département de la Haute-Vienne et amènent à une forte augmentation des places: un ESAT de 113 Etp, un SAVS de 45 places, un EANM de 61 places, un FAM de 15 places, un Foyer de vie de 14 places, un accueil de jour de 19 Etp.

La signature du premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2018 – 2021) entre la Fondation, l'ARS de la Nouvelle Aquitaine et le département de Haute Vienne intervient alors que le projet de Département de la Fondation en Haute-Vienne est en cours de finalisation. A la croisée du projet stratégique de la Fondation, du schéma départemental et régional, ce CPOM, engage les établissements dans une logique de transformation et de pérennisation de leur offre. Dans l'objectif d'en faire un outil opérationnel, ce projet est le fruit de la collaboration des cadres des établissements, de la direction générale de la Fondation et des financeurs. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

⇒ **Inscrire la Fondation dans la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous »**

Afin de faciliter les évolutions des projets de vie des personnes accompagnées, la Fondation a structuré son organisation autour de plateformes. Chaque plateforme dispose d'une cellule d'orientation permettant de regrouper l'ensemble des acteurs et de partager autour de différentes situations. L'objectif est ainsi de trouver la ou les solutions les plus adaptées possibles. La Fondation dispose déjà d'un large réseau de partenariats, qui reste à étoffer afin de développer des réponses davantage individualisées et inclusives. Elle doit poursuivre son effort pour inscrire son action au sein des évolutions du secteur : **« comment offrir une solution d'accueil et d'accompagnement à chacun pour éviter les ruptures de parcours ? »**

⇒ **Favoriser l'approche populationnelle par type de handicap**

La proportion de personnes handicapées souffrant de handicap psychique augmente chaque année au sein de la population accueillie dans les établissements de la Fondation. Au cours des quatre prochaines années, la barre des 50% de personnes avec un handicap psychique devrait être franchie. La Fondation a déjà tissé des partenariats et signé des conventions avec les principaux acteurs du secteur de la santé mentale de Limoges. Il convient de renforcer ce travail partenarial et de développer une réelle expertise au sein des établissements afin de répondre de manière ajusté aux

besoins du territoire : **« comment améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant un handicap psychique ? »**

La moyenne d'âge de la population accueillie dans les établissements augmente, entraînant l'apparition de nouveaux besoins : **« comment adapter l'offre à l'évolution des besoins liés au vieillissement de la population accueillie ? »**

Les établissements de la Fondation sur le territoire n'ont pas développé de compétences autour de l'autisme bien que la demande commence à émerger du jeune public orienté dans nos établissements : **« comment offrir aux personnes identifiées TSA actuellement accueillies un accompagnement et/ou des solutions d'accompagnement adaptées ? »**

⇒ **Adapter aux nouveaux besoins en favorisant l'inclusion sociale et professionnelle**

La réorganisation récente de la Fondation sur le territoire a favorisé l'inclusion des personnes accompagnées et le développement d'offres en faveur de l'autonomisation. La demande est de plus en plus importante des personnes plus jeunes mais aussi des personnes plus avancées en âge qui demandent à sortir d'un milieu institutionnel. Ce virage inclusif devra s'intensifier dans les prochaines années pour favoriser l'accès au travail en milieu ordinaire, l'accompagnement professionnel ou scolaire des plus jeunes ou de l'accueil familial : **« quel que soit le besoin en matière de socialisation, comment garantir le caractère inclusif de la prestation ? »**

La population accueillie en Foyer d'Hébergement exprime de nouvelles demandes suite à sa relocalisation en centre-ville et l'arrivée de jeunes en quête d'émancipation. Face à son faible taux d'occupation, l'établissement doit rénover son projet d'établissement, changer ses modalités d'accueil et d'accompagnement et bâtir une communication qui permettrait de trouver une nouvelle dynamique : **« comment répondre aux évolutions des attentes du public accueilli en matière d'hébergement ? »**

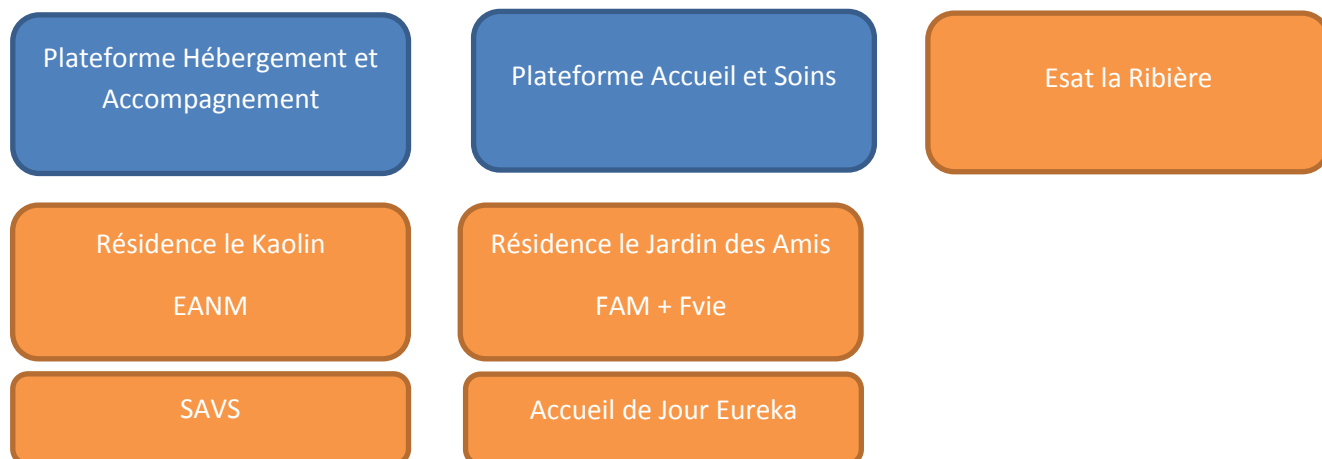
⇒ **Garantir la pérennité financière des structures et un management de qualité**

L'organisation en plateforme a permis d'optimiser les ressources des établissements de la Fondation sur le territoire. La rénovation des autorisations donnera une plus grande flexibilité d'accueil permettant d'améliorer ainsi les taux d'occupation des structures en difficultés. Cet effort doit se poursuivre afin d'assurer une utilisation optimale des ressources financières des établissements : **« comment maintenir une gestion performante ? »**

Les établissements de la Fondation sont en complète conformité concernant la réglementation des outils de la démarche qualité. En revanche, le suivi des actions reste complexe : **« comment optimiser le pilotage des établissements ? »**

Le schéma d'organisation actuel est le suivant :

- 2 plateformes regroupant chacune deux établissements ou services pilotées chacune par un directeur
- 1 établissement piloté par un directeur



3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le foyer d'hébergement a été créé en mars 1980 sur le site de St Just Le Martel. L'établissement a déménagé en centre ville de Limoges en février 2013, devenant alors la résidence le Kaolin.

Les appartements rattachés au foyer de vie de St Just le Martel ont ouvert en janvier 2015 puis en septembre 2019, ils ont été intégrés à la résidence le Kaolin en lien avec l'évolution des habilitations et des cahiers des charges, créant ainsi l'EANM Résidence le Kaolin et appartements.

En janvier 2020, la plateforme Hébergement et Accompagnement prend forme officiellement constituée de la Résidence le Kaolin et appartements ainsi que du SAVS de Limoges.

Ainsi, l'ensemble des structures de la plateforme se retrouve ainsi localisé en centre ville de Limoges, prédisposant la plateforme à œuvrer au service de l'inclusion sociale et professionnelle/scolaire des adultes en situation de handicap mental.

3.1. L'agrément

L'Établissement d'Accueil Non Médicalisé a été créé conformément aux objectifs définis dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2018-2021, en intégrant une partie du Foyer de Vie du Jardin des Amis (géré aussi par la Fondation des Amis de l'Atelier) par l'arrêté PA-PH n°2019-120 en date du 15/10/2019. En son article 1, il précise : « le Foyer d'hébergement (FH) situé rue Encombe VINEUSE à Limoges et le Foyer de Vie (FV) situé rue Armand DUTREIX à Limoges gérés par la Fondation des Amis de l'Atelier sont transformés respectivement en Etablissement d'accueil non médicalisé (EANM) principal et EANM secondaire, pour une capacité globale de 61 places rattachée à l'EANM principale ». La résidence le Kaolin dispose de 51 places d'accueil et les appartements présentent 10 places d'accueil.

En référence au cahier des charges des Hébergements Diversifiés du 07/02/2018 du Conseil Départemental, les Appartements relèvent de l'hébergement alternatif au collectif. En référence à ce

même cahier des charges, les structures peuvent être amenées à accueillir des personnes au titre de l'Accueil Temporaire.

L'EANM est financé par le Conseil Départemental de la Haute Vienne au moyen d'une dotation globalisée. Un arrêté annuel fixe les prix de journée. Les autres départements dont relèvent les personnes au titre du domicile de secours règlent un prix de journée défini par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Le financement se fait alors sur ce prix de journée. La dotation globalisée est déterminée en fonction du nombre de journées prévisionnelles d'accueil des ressortissants hauts-viennois admis à l'aide sociale départementale, dont les conditions générales sont fixées dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale.

Dans le cadre du CPOM 2018-2021, les conditions d'organisation de l'offre d'accueil au titre de l'habilitation à l'aide sociale ont été négociées. Le CPOM organise les dispositions relatives aux rendus-comptes administratifs, budgétaires et statistiques.

3.2. L'implantation et l'architecture

L'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM), composé de la Résidence du Kaolin et des Appartements hors-les-murs, est situé en centre-ville de Limoges.

La Résidence le Kaolin, rue Encombe VINEUSE est à deux pas de la place Denis DUSSOUB et de la place CARNOT.



Les appartements hors-les-murs de la Résidence sont situés en cœur ville, au bout de la rue Armand DUTREIX à proximité du collège Maurois et de l'IUT du Limousin.

L'établissement répond aux normes d'accessibilité sur les espaces « ERP » (Etablissement Recevant du Public) c'est-à-dire la partie administrative et la salle des fêtes. L'ensemble des studios et appartements sont classés « logement ».

L'établissement dispose d'un accès exceptionnel aux transports, aux services de proximité, aux équipements culturels et sportifs.

3.3. Les missions

L'établissement d'accueil non médicalisé (EANM) a pour missions de proposer aux personnes accueillies un hébergement sécurisé en :

- Impliquant le résidant dans la préservation de ses capacités fonctionnelles,
- Favorisant le maintien ou le développement des capacités physiques cognitives et verbales,
- Étant à l'écoute des besoins de vie affective et sexuelle,
- Soutenant si nécessaire les liens avec la famille et les proches,
- Privilégiant l'accès aux dispositifs de droit commun, et aux informations qui les concernent.

L'établissement propose un projet en faveur de l'inclusion sociale et citoyenne ou professionnelle. Il développe un accueil en appartement en alternative à la vie en collectif.

L'EANM est autorisé à conduire des accompagnements en milieu ouvert afin de conforter un projet d'autonomie, dans la limite de 30 % du nombre de places installées.

La plateforme a pour missions de proposer un accueil et un accompagnement en hébergement sécurisé et/ou à domicile en :

- Proposant une évaluation précise des besoins des personnes accueillies en matière d'autonomie, de santé, d'insertion sociale, professionnelle ou scolaire, formalisée dans leur projet individualisé,
- Favorisant les mises en situation afin de permettre à la personne de se positionner et faire des choix au regard de ses capacités et souhaits,
- Individualisant l'accompagnement, en adaptant la diversification des réponses aux besoins, capacités et aspirations de chacun,
- Favorisant l'inclusion sociale et citoyenne, scolaire ou professionnelle en privilégiant l'accès aux dispositifs de droit commun,
- Mettant en place les outils permettant de recueillir le point de vue et le ressenti des personnes sur l'accueil, l'accompagnement, la vie au sein des ESMS de la plateforme et de la cité,
- Proposant un soutien aux proches aidants,
- Facilitant le maintien à domicile.

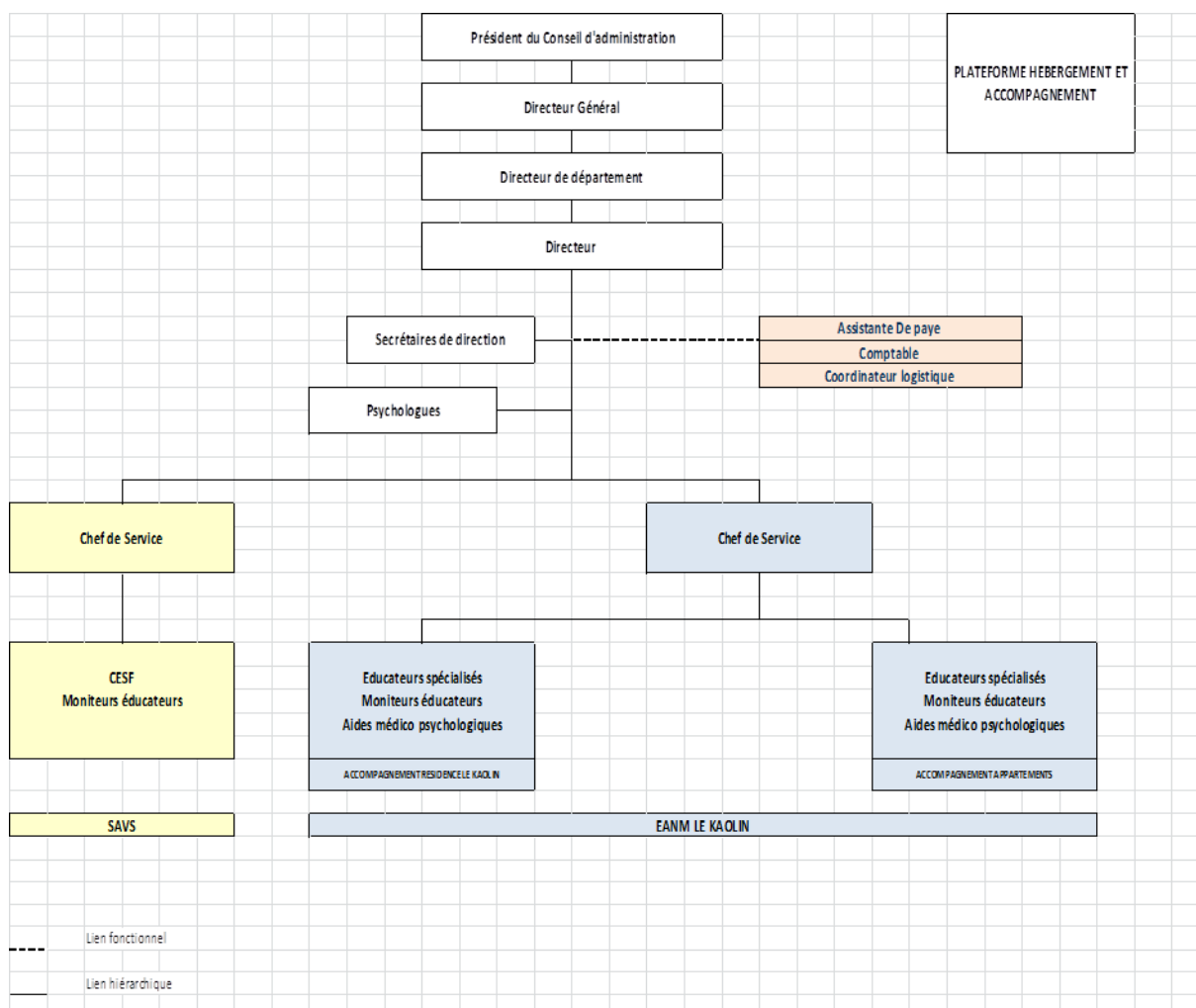
La plateforme a pour mission également de faciliter la fluidité des parcours des usagers dans, vers et hors la plateforme. La continuité de l'accompagnement est ainsi assurée par des dispositifs variés offrant une adaptation par paliers afin de préparer la personne à la vie autonome ou, a contrario, pour l'accompagner sur un parcours de perte progressive d'autonomie (en conformité avec le cahier des charges Hébergements Diversifiés 2018 du Conseil Départemental 87).

La coordination entre les différents acteurs se veut renforcer afin d'assurer la cohérence du parcours.

3.4. Les équipes, l'organigramme

L'équipe de direction de la plateforme pilote et coordonne les équipes :

- D'accompagnement composées de professionnels éducatifs, sociaux et paramédicaux
- Administratives
- Techniques et services généraux



L'organisation a été pensée pour favoriser la fluidité des parcours. Les commissions de gestion des parcours¹, les réunions d'équipe pluridisciplinaires, les réunions d'équipes éducatives, les réunions de projet, les réunions institutionnelles de la plateforme répondent à cette ambition. La mutualisation des établissements et service sous une même plateforme génère une mutualisation des moyens.

3.5. Les évolutions en 2020

La constitution de la Plateforme Hébergement et Accompagnement en septembre 2019, regroupant la résidence le Kaolin, les appartements situés rue Armand Dutreix (partie foyer de vie anciennement rattachée au Jardin des Amis à St Just le Martel) et le SAVS de Limoges à compter de septembre 2019. Depuis cette période, le management de l'équipe des appartements, le fonctionnement et le suivi des situations d'usagers ont été transférés à l'équipe de direction de la résidence le Kaolin. La gestion budgétaire des appartements quant à elle, a été maintenue sur 2019 à l'EApM car l'enveloppe budgétaire dédiée aux appartements n'a pu être intégrée au budget de la résidence qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le budget de la résidence le Kaolin a donc intégré en 2020, le budget des appartements anciennement antenne du foyer de vie de St Just le Martel.

2020 a également vu la finalisation du projet d'établissement et du projet stratégique de la plateforme.

¹ La commission de gestion des parcours est décrite au chapitre 3. C

La crise sanitaire de 2020 a impacté le fonctionnement des établissements.

Une adaptation des fonctionnements et des accompagnements ont été nécessaires pour vivre avec la crise sanitaire que nous avons pu traverser. Nous avons notamment modifié les plannings des éducateurs afin d'éviter les croisements de population et de favoriser la réalisation d'activités en journée puisque les usagers ne se rendaient plus au travail.

- Petit détour par l'éducatif : Afin de combattre l'isolement, le SAVS de Limoges a été à l'initiative de plusieurs défis lors des différents confinements, initiatives qui ont été suivies par plusieurs établissements de la Fondation par la suite. La résidence et les appartements ont donc participé à ces activités :

- **Le Challenge photo** :

Dès le 26 mars, nous avons lancé le défi photos "un jour, une lettre". Les usagers étaient invités à envoyer chaque jour une photo d'eux, ou simplement de l'objet choisi en référence à une lettre de l'alphabet.

Ensuite, il était réalisé un montage avec toutes les photos qui leur étaient envoyées à tous (les autorisations photos avaient été au préalable vérifiées et si besoin remises à jour). Une frise de tous les montages effectués est exposée sur le site du SAVS.

- **Le challenge émotion** :

Après l'alphabet, le challenge a continué avec "un jour, une émotion", où l'on imite par exemple la joie ou la peur et chacun pouvait envoyer son selfie.

Encore une fois, pour s'adapter et continuer à vivre dans ce contexte si particulier, les usagers et les équipes éducative ont fait preuve de beaucoup d'imagination. Des projets ont pu voir le jour à la résidence le kaolin et aux appartements extérieurs.

- **Le « café discut' »** : temps d'échange et de convivialité proposé chaque matin dans la salle 0 à la résidence le kaolin pendant environ une heure. Il permettait de se retrouver afin d'organiser ensemble la journée, de définir les rôles de chacun pendant le ménage du matin et il proposait aussi un moment dédié à l'analyse et l'étude de l'actualité. Cet échange autour de l'actualité était un temps très important car il permettait à l'équipe de reprendre certains éléments afin de les rendre compréhensibles et donc moins anxiogènes. C'était aussi l'occasion de vérifier le moral de chacun, de faire une sorte de « check up. ».
- **La création d'un potager à la résidence le kaolin** : L'activité jardinage a été un projet porté par plusieurs usagers lors du premier confinement qui ont créés un emplacement dans le jardin de la résidence, l'ont aménagé et y ont planté des légumes. Ce projet nécessitait d'être constant et rigoureux pour pouvoir avoir des résultats. Le potager est encore présent à la résidence à ce jour.
- **L'activité marche à la résidence** : Cette activité marche a été également mise en place lors du premier confinement dans la limite des 1km possible à l'époque. Cela permettait après le repas du soir à un certain nombre d'usager de prendre l'air, d'extérioriser les tensions de la journée et de pratiquer une activité sportive quotidienne. Cette marche

« nocturne » a crée des adeptes à la résidence et reste toujours d'actualité actuellement en 2021.

- **L'adaptation à la visio et aux nouvelles technologies** : Que ce soit pour la mise en place d'activités comme la création de la zumba en « visio » aux appartements extérieurs ou encore pour des accompagnements plus spécifiques, une importante adaptation a été nécessaire. Il a été privilégié des contacts virtuels ou dit en « visio » dès que cela a été possible sur l'année 2020. En effet l'objectif était évidemment d'éviter au maximum les interactions et la propagation du virus au sein des établissements. Il a par exemple été mis en place tout un accompagnement et un suivi avec les partenaires de la santé avec des consultations virtuelles comme cela existe dans la télémédecine : médecin généraliste, psychiatre, psychologue, orthophoniste. De la même façon, il a été possible de le réaliser avec les mandataires judiciaires et/ou les familles. Comme on a pu l'expliquer ci-dessus, un suivi téléphonique éducatif et psychologique a également été mis en place pour chaque personne confinée au domicile lors des différents confinements.

Lorsqu'il n'était pas possible de réaliser une visio ou que cela devenait trop complexe pour les usagers puisqu'il est évident que cela ne remplace pas le contact humain, toute une organisation autour des visites sécurisées a pu voir le jour : mise en place d'une salle de visite, priorisation des visites sur l'extérieur, sécurisation avec le remplissage d'auto-questionnaire pour les visiteurs, prise de température etc.

- **La mise en place des gestes barrières et le port du masque** : Le port du masque et la mise en place des gestes barrières que ce soit à la résidence le kaolin et/ou sur les appartements extérieurs restent et resteront des défis qui ont été brillamment relevés par les usagers et par les équipes éducatives. En effet, dès le mois de mars 2020, émanant des protocoles de la fondation des amis de l'atelier, chaque usager a du porter le masque obligatoirement (sauf certificat médical) dans les établissements : dans chaque lieu collectif, pendant les activités, hors établissement lors des sorties ou des rendez vous. Cela a eu un impact considérable sur la vie de chacun et une nécessité de s'adapter à un contexte complètement inconnu. En effet, à la base, avec des personnes accueillies étant majoritairement déficientes intellectuelles, cette mesure préventive était loin d'être acquise : échange de masques, ramassages de masques usagers, mauvaises manipulations etc. En lien avec « ces mises en danger » les équipes ont du redoubler d'imagination pour faire en sorte que cette action devienne routinière, maîtrisée et intériorisée. Des ateliers pratiques ont par exemple été mis en place avec un système de paillette pour comprendre le cheminement de la contamination. De plus, des activités ont pu voir le jour autour de la bonne manipulation à avoir. Cela a même été jusqu'à la confection de masques en suivant les recommandations AFNOR à l'époque.

En parallèle, l'application des gestes barrières et des recommandations ont été omniprésentes sur les établissements :

- Application des règles de distanciation sociale
- Désinfection régulière des locaux avec participation des usagers
- Désinfection des points de contact et participation
- Priorisation des visites dans une salle dédiée ou en extérieur
- Priorisation des repas en chambre
- Aération des pièces
- Lavage des mains et application du gel hydro-alcoolique etc...

Durant la période de confinement de Mars à Mai 2020, les usagers qui sont retournés dans leur famille ont été, selon un arrêté, codifiés comme présents.

Le département 87 a attribué "**une prime Covid**" à répartir sur nos différents établissements du département.

4. LA POPULATION ACCUEILLIE

4.1. Les entrées et les sorties

⇒ La résidence le kaolin :

Au total sur l'année 2020, nous pouvons recenser globalement une file active de 56 personnes ayant été accompagnées sur la résidence le kaolin en prenant en compte l'ensemble des modalités de prise en charge (stagiaires, AT, usagers entrant et sortant).

49 usagers, en prenant seulement en compte les admissions et les sorties ont pu être accompagnés tout au long de cette année.

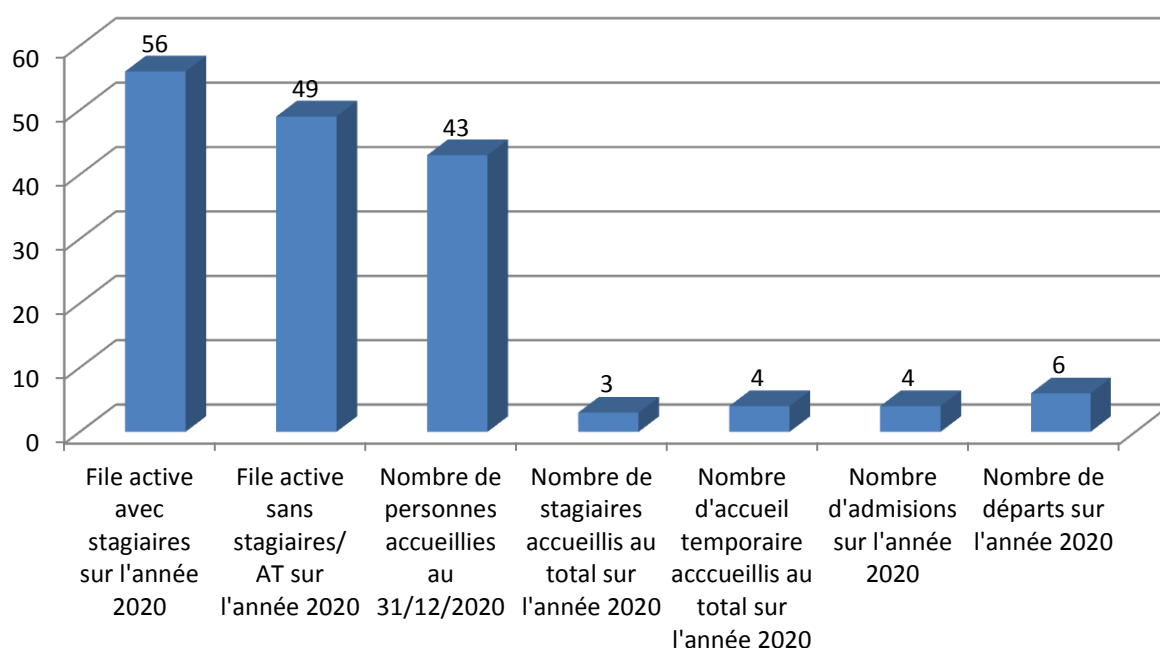
3 stagiaires et 4 accueils temporaires ont pu découvrir les modalités d'accueil de la résidence le kaolin.

4 d'entre eux ont été admis par la suite conformément à notre procédure d'admission et fonction de l'évaluation de la part de l'équipe disciplinaire.

6 usagers ont été réorientés lors de l'année 2020 vers d'autres établissements ou services médico-sociaux.

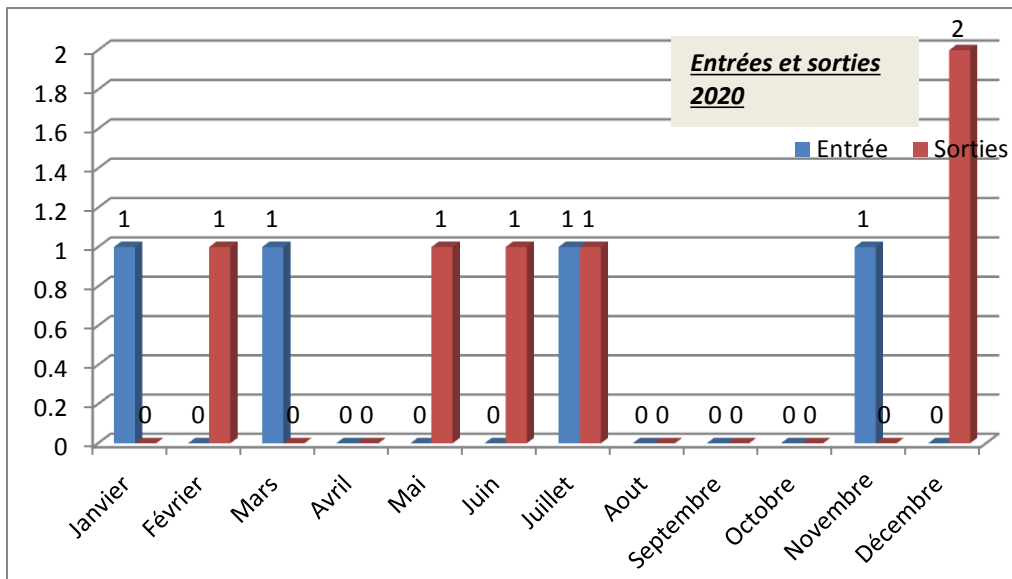
Au 31/12/2020, sans prendre en compte les stagiaires, 43 usagers sont accueillis à la résidence.

Récapitulatif 2020



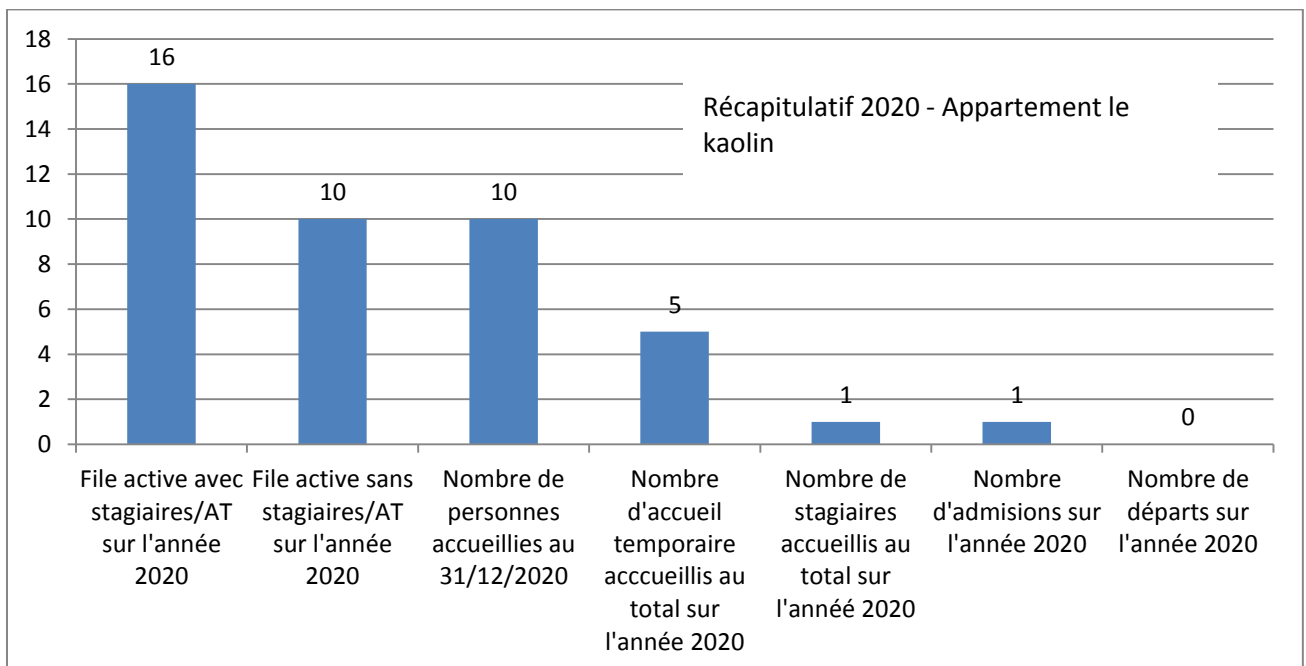
Au 31/12/2019, il y avait 45 résidents pour 43 au 31/12/2020. Cela s'explique par une baisse des admissions sur l'année 2020 en comparaison de l'année 2019 (6 en 2019 et 4 en 2020) mais également par une difficulté dans la confirmation du choix final (capacité d'autodétermination déficitaire) pour admettre les personnes désireuses du projet d'accueil de la résidence depuis plusieurs années. Nous pouvons aussi justifier cette baisse du nombre de personnes accueillies à la résidence par la difficulté évidente de proposer des stages ou des accueils temporaires sur l'année 2020 en raison de la crise sanitaire (7 accueils comprenant AT et stage en 2020 pour 16 en 2019).

Pour ce qui est du nombre de sorties sur l'année 2020 (6 sorties), cela révèle néanmoins d'une continuité dans le parcours des personnes au sein de la résidence et une cohérence en terme de continuité de projet individuel.



Que ce soit pour les entrées et/ou les sorties sur l'année 2020, il a fallu s'adapter tout au long de l'année pour les adapter et les sécuriser afin que le projet des usagers puisse néanmoins avancer sous couvert des restrictions de la crise sanitaire.

⇒ Les appartements extérieurs:



Nous pouvons remarquer, sur les appartements extérieurs, une réelle continuité en ce qui concerne les effectifs. En effet, il y a eu une seule admission et aucun départ sur l'année.

Nous pouvons dénombrer cinq accueils temporaires et un stage qui ont eu lieu sur l'année 2020. Nous y reviendrons par la suite.

4.1.1. Les admissions

⇒ La résidence le kaolin

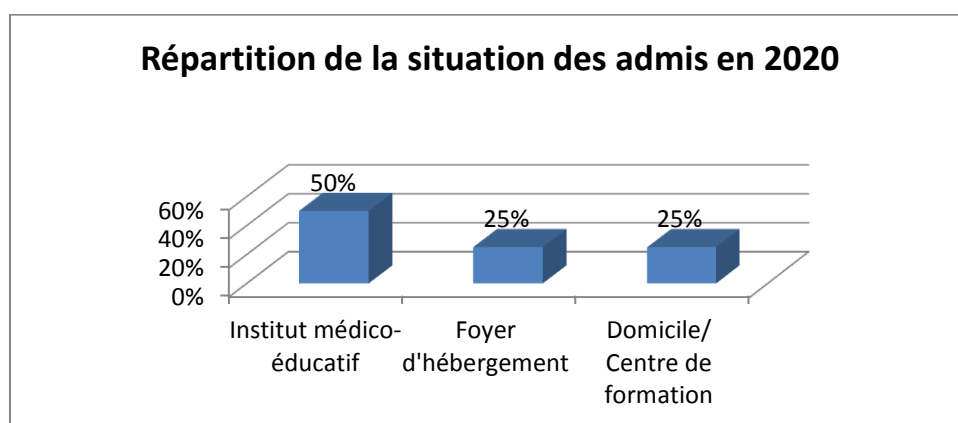
Comme nous l'avons précisé précédemment, 4 personnes ont été admises au cours de l'année 2020.

50% des admis en 2020 sont des hommes et 50% des femmes.

La moyenne d'âge des personnes admises sur 2020 est de 24.5 ans et s'inscrit dans le rajeunissement du public accueilli à la résidence, déjà observé dans les derniers rapports d'activités 2018 et 2019.

Ces nouveaux usagers viennent d'horizons différents.

En effet, comme nous pouvons le constater, une grande majorité des admis arrive d'IME (50%). Pour ce qui est des autres usagers, ils étaient auparavant au domicile familial avec un projet de formation (25%) ou d'un autre foyer d'hébergement (25%).



Ces statistiques tranchent avec les données du rapport d'activité 2018 puisque une majorité des admis venaient de lycées professionnels (28%) ou de Maison d'Enfants à Caractère Social (18%). Ceci s'explique par l'évolution de notre cahier des charges en termes d'admission qui autorisent désormais le Foyer d'hébergement à répondre à des situations nouvelles d'usagers en termes de problématiques (situation précaires et oisives, handicap social, absence de projet de travail).

Il est cependant important de rappeler que sur l'année 2020, nous avons été plusieurs fois en contact avec ce type de problématique mais que les admissions n'ont pas abouties par la suite (notamment en lien avec la crise sanitaire).

Nous constatons aussi que les usagers issus d'IME arrivés en 2020 présentent une problématique sociale importante.

⇒ Les appartements extérieurs :

Il n'y a eu qu'une admission sur l'année 2020 sur les appartements extérieurs. Il s'agit d'un usager qui a été réorienté en urgence sur cet établissement. Cette personne a une double notification foyer de vie/FAM dû à une pathologie importante et des besoins conséquents concernant la vie quotidienne.

Cet usager était déjà admis sur une place d'accueil temporaire initialement puis a été admis définitivement en juin 2020 au sein des appartements extérieurs.

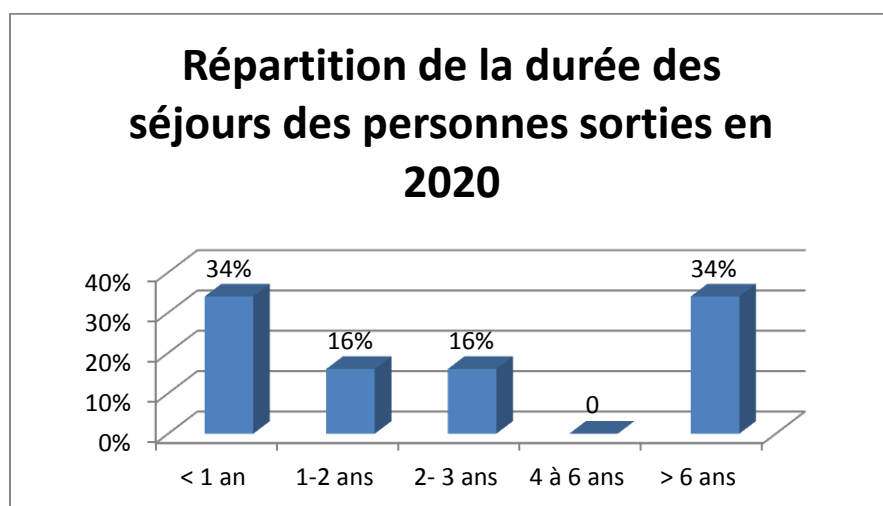
Dans son projet individuel, il est acté qu'une recherche de places d'accueil temporaire sera mis en œuvre dans l'année 2021 afin de permettre à cette personne de s'autodéterminer mais aussi de lui permettre de trouver un établissement adapté à son rythme mais aussi à ses besoins (FAM/foyer de vie vieillissant).

4.1.2. Les sorties

⇒ La résidence le kaolin

En 2020, 6 personnes ont vu leur projet évoluer vers une autre forme d'accueil ce qui a conduit à leur sortie de l'établissement au cours de l'année.

La durée moyenne de séjour est de 3.9 ans au 31/12/2020.



Cette moyenne est à expliquer dans le sens où nous nous **retrouvons face à deux tendances différentes** :

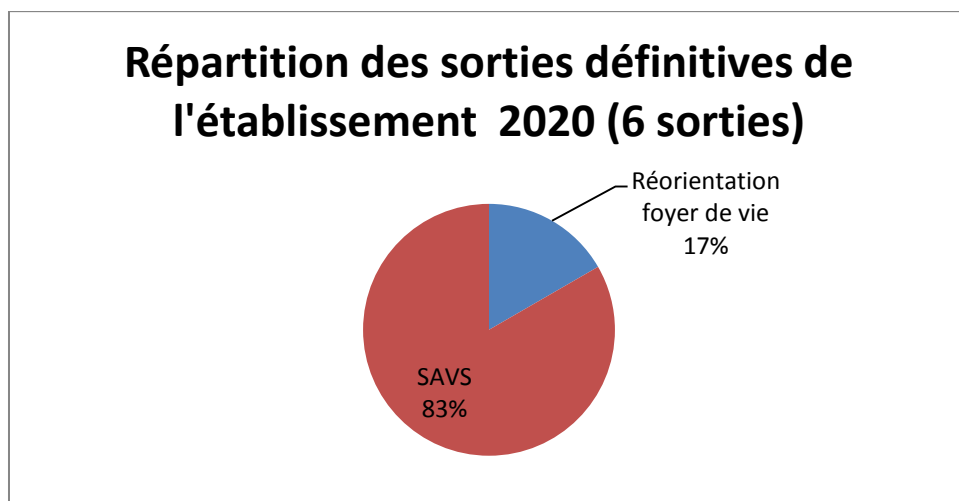
- Une première qui reflète un rajeunissement de la population avec des souhaits et des envies souvent différentes : nous observons en effet que les jeunes usagers admis depuis peu rencontrent des difficultés à vivre en collectivité et aspirent davantage à une vie seule en milieu ordinaire. Pour exemple, sur les 6 sorties en 2020, **trois ne sont restés** que 10 mois, 12 mois et 18 mois au sein de l'établissement. Chaque sortie a été réalisée pour une vie en milieu ordinaire accompagné d'un suivi SAVS. Deux sur trois étaient en lien avec une future vie de couple au sein d'un appartement. Il est important de remarquer qu'il apparaît parfois dans ce type de situation un écart entre le niveau d'attente et le possible pour l'utilisateur et sa famille (ex : erreur d'appréciation du potentiel influant). L'impossibilité pour l'utilisateur de percevoir sa difficulté et/ou d'alerter (notion de vulnérabilité) fait aussi partie des difficultés rencontrées dans l'accompagnement des usagers. Ce constat a généré la mise en œuvre et le

développement de l'expertise pluridisciplinaire au travers d'une évaluation précise des besoins.

Nous pouvons également mettre en évidence qu'en comptabilisant les demandes du public accueilli à la résidence et les souhaits des personnes ayant visitées la structure depuis deux ans, il en ressort que plus de 50% d'entre eux souhaiteraient et désireraient une vie en milieu ordinaire et/ou intégrer des dispositifs ne représentant pas une vie en collectivité trop importante.

Pour répondre à cette demande, il est à noter que l'établissement peut proposer une étape de transition permettant de travailler les apprentissages pour accéder à une vie en milieu ordinaire, l'aide à l'insertion et au développement des relations sociales (projet appartements de la résidence le kaolin).

- Une seconde tendance avec **trois personnes admises** depuis plus longtemps à la résidence qui accèdent à des projets de vie travaillés depuis des années. Pour exemple, un résident admis depuis plus de 10 ans au foyer d'hébergement n'étant plus en situation de travail et accédant à un établissement foyer de vie. Un autre exemple de deux résidentes admises depuis 8 ans et 3 ans qui se sont sentis suffisamment sécurisées pour vivre désormais en appartement avec leur compagnon en milieu ordinaire avec suivi SAVS. Cela a pris du temps avec des mises en situations, des accueils séquentiels, un départ progressif et un travail de réassurance important. Ces trois sorties sont l'aboutissement des projets individuels de chacun.



⇒ **Les appartements extérieurs:**

Il n'y a aucune sortie sur l'année 2020 sur les appartements extérieurs.

4.1.3. La liste d'attente

⇒ **La résidence le kaolin**

Au 31/12/2020, nous n'avons pas de liste d'attente existante puisque l'établissement n'a pas un taux d'occupation égal ou supérieur à 90%.

Nous avons par contre plusieurs situations d'utilisateurs qui sont en attente d'une admission future mais qui ne sont pas encore prêts actuellement.

⇒ **Les appartements extérieurs :**

Au 31/12/2020, nous avons actuellement trois personnes sur liste d'attente.

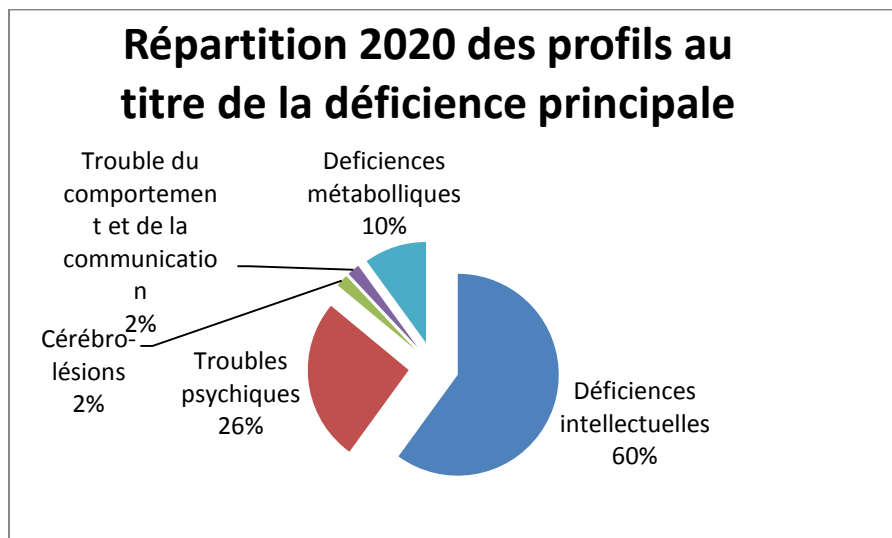
Les deux premiers qui souhaiteront à terme intégrer cette structure mais ont encore besoin de s'autodéterminer afin de finaliser leurs choix.

Le troisième est un utilisateur qui est au domicile familial actuellement et attend qu'une place se libère pour intégrer l'établissement.

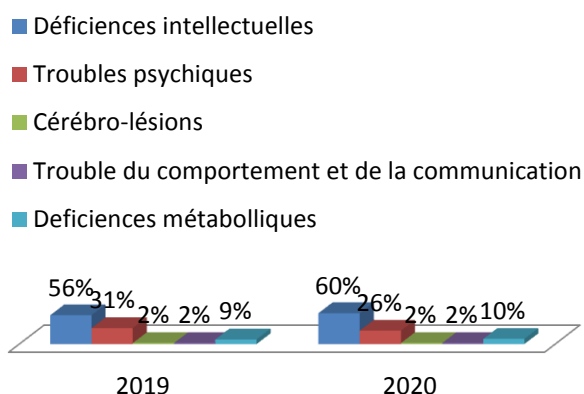
4.2. Le profil des personnes accueillies

4.2.1. Typologie du handicap

⇒ **La résidence le kaolin**



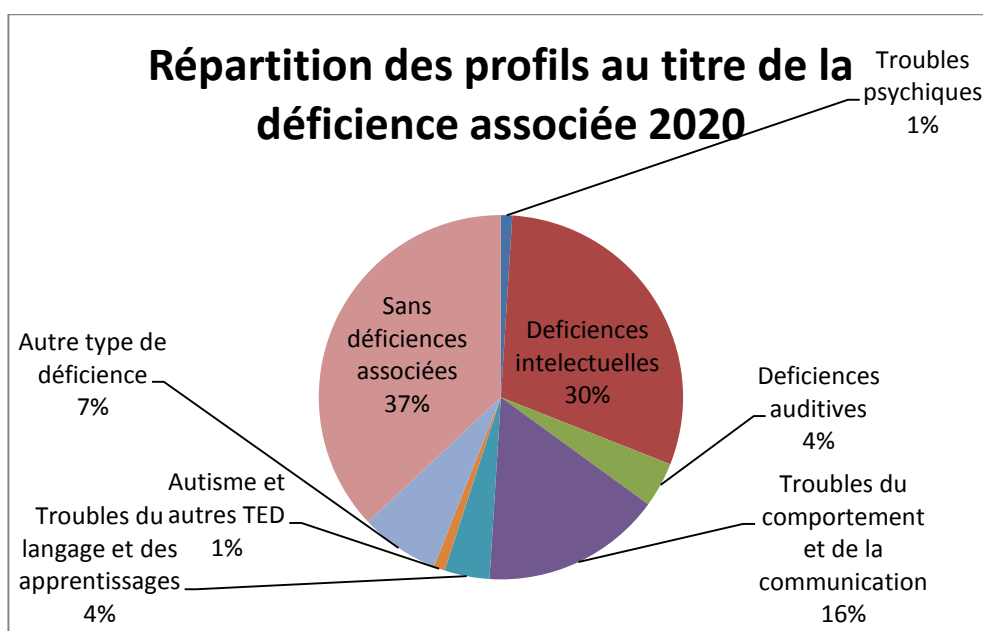
Répartition des profils au titre de la déficience principale 2019/2020



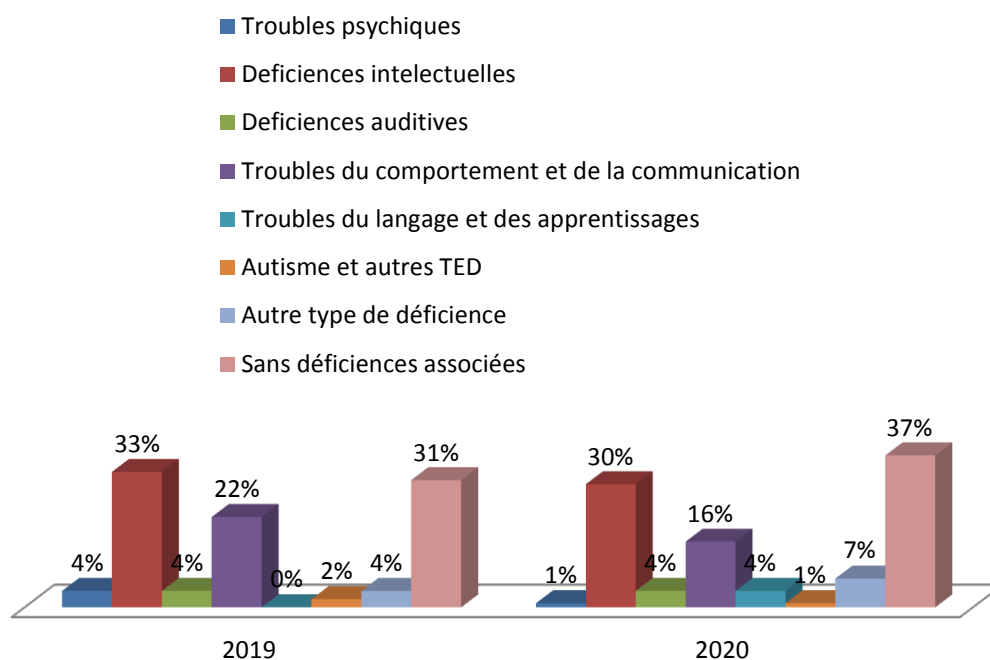
A noter que la déficience intellectuelle prévaut avec 60 % de personnes présentant cette déficience à titre principale contre 56% fin 2019.

De plus, environ un résident sur quatre présente des troubles psychiques (26%) à titre principale contre 31% fin 2019. Nous pouvons constater une baisse significative de 5 points de pourcentage qui s'explique par le profil des personnes sortantes cette année (majorité avec handicap psychique à titre principal) et des entrants (majorité avec déficiences intellectuelles à titre principal).

A noter une augmentation de la population accueillie souffrant de maladies rares (10% en 2020 pour 2% en 2018 soit une augmentation de 8 points de pourcentage) mais également une amélioration de notre évaluation des typologies de handicap (expertise plus fine des situations avec montée en compétence de l'équipe éducative; procédure de gestion des parcours plus efficientes).



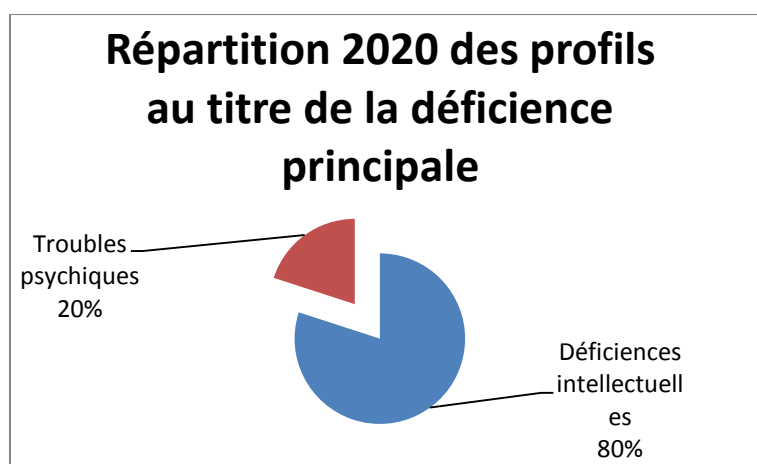
Répartition des profils au titre de la déficience associée 2019/2020



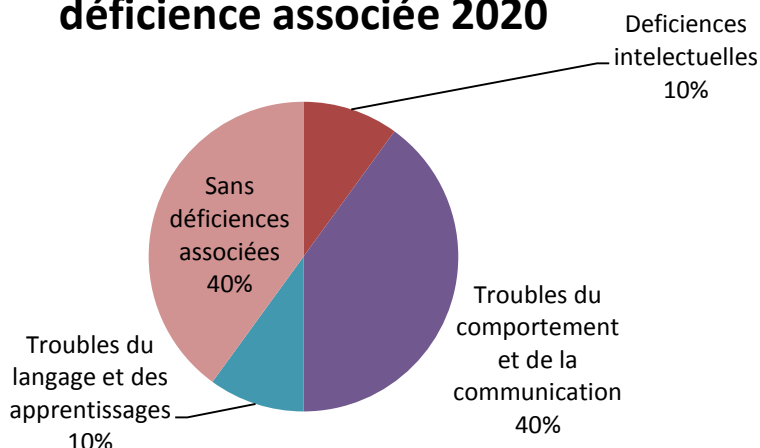
A noter l'importance des troubles du comportement et de la communication qui touchent 16% de notre population ainsi que les déficiences intellectuelles à titre secondaire pour 30%.

Il est également à noter que 37% de nos résidents à la résidence n'ont pas de déficiences associées.

⇒ Les appartements extérieurs :



Répartition des profils au titre de la déficience associée 2020



Nous pouvons remarquer dans la répartition des déficiences principales qu'une grande majorité des personnes présente une déficience intellectuelle. Cela représente 8 personnes accueillies sur 10 c'est-à-dire 80%. Pour les 20 % restants, nous retrouvons les troubles psychiques comme déficience principale.

En ce qui concerne la déficience intellectuelle à titre principale aux appartements extérieurs, 25% sont atteints d'une déficience intellectuelle légère, 37% d'une déficience intellectuelle moyenne et enfin 38% d'une déficience intellectuelle profonde et sévère. Ces données tranchent avec celle de la résidence le kaolin où une grande majorité des personnes sont déficientes mais avec un retard léger (à plus de 70%).

Pour ce qui est des déficiences associées, 40 % des usagers n'en ont pas. Une personne est atteinte de déficience intellectuelle (10%), une autre, de troubles du langage et des apprentissages. Enfin, il est à noter que 40% présentent des troubles du comportement et de la communication à titre associé.

⇒ Résidence le kaolin et appartements extérieurs :

Pour conclure, si nous croisons les données des appartements extérieurs et de la résidence le kaolin, nous nous apercevons que sur l'ensemble des usagers c'est-à-dire 63 au 31/12/2020, deux tendances se dégagent très distinctement :

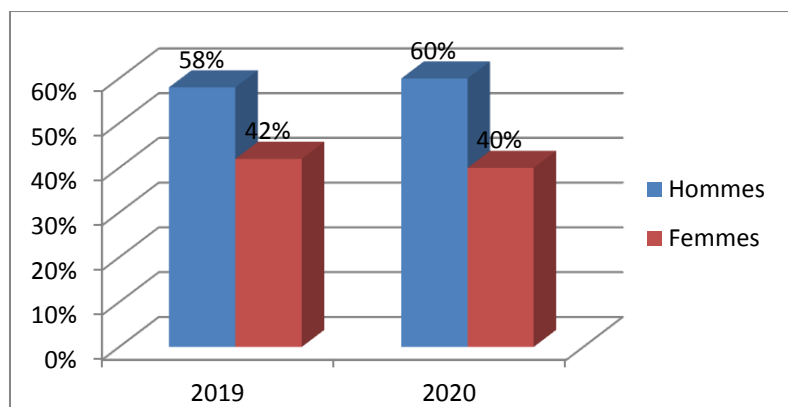
- 63 % des usagers présentent une déficience intellectuelle à titre principale
- 25 % des usagers présentent des troubles psychiques à titre principale

4.2.2. Répartition Hommes/ femmes

⇒ La résidence le kaolin

Au 31/12/2020, la répartition hommes femmes est la suivante : 17 femmes pour 26 hommes.

Les données sont relativement semblables en termes de statistiques à celle de l'année passée.



⇒ Les appartements extérieurs :

Au 31/12/2020, la répartition homme/femme est simple, il n'y a que des usagers aux appartements le kaolin c'est-à-dire 100 %. Cela s'est évidemment fait naturellement en fonction des demandes et des listes d'attente mais peut poser certaines problématiques au quotidien en lien avec la programmation de certains accueils temporaires.

En effet, nous avons eu plusieurs refus d'usagères qui ne se voyaient pas par exemple vivre en collectivité avec seulement des hommes.

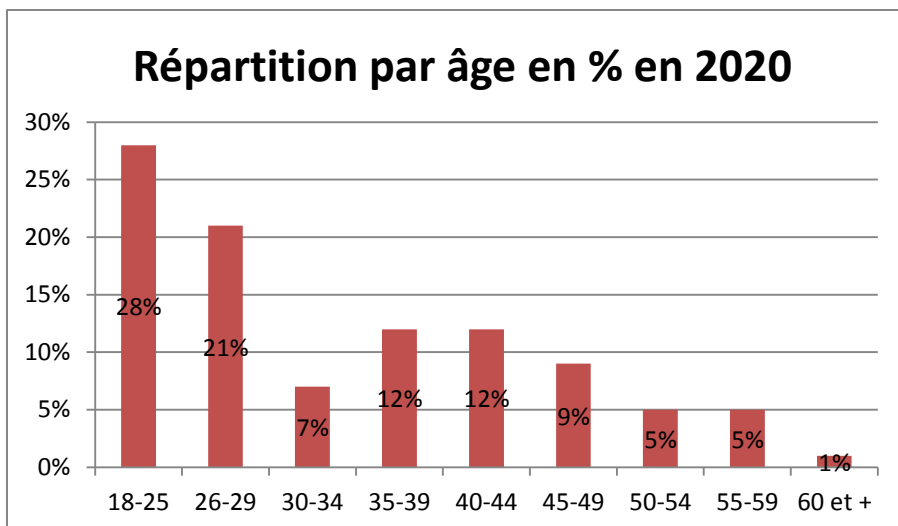
4.2.3. Données relatives aux classes d'âge

⇒ La résidence le kaolin

Au 31/12/2020, l'âge moyen au sein de la résidence est de 34 ans.

On distingue trois groupes d'âges au sein de la résidence :

- Les 18-30 ans qui représentent une majorité de la population avec 49 % du total des effectifs. Il est à signaler que 13 personnes sur 45 c'est-à-dire 29% des usagers ont entre 19 ans et 23 ans.
- Les 30-50 ans qui représentent 33% de la population présente à la résidence.
- Les 50 ans et plus qui représentent 14% des usagers.



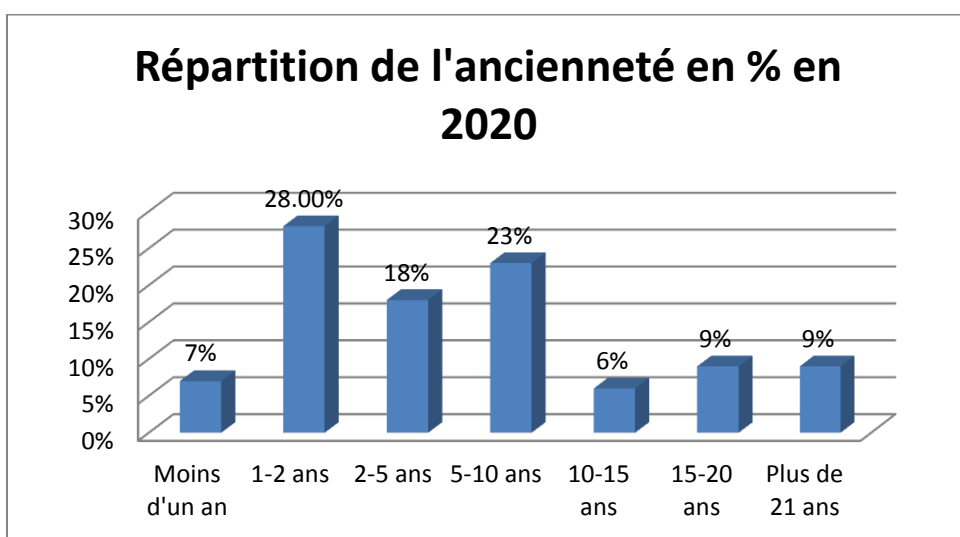
⇒ **Les appartements extérieurs :**

La moyenne d'âge aux appartements le kaolin est de 40,7 ans. L'âge des usagers est plutôt homogène dans le sens où 90% des usagers se retrouvent dans une tranche entre 34 ans et 42 ans.

Seul un usager a actuellement 62 ans. Il est arrivé dans l'année 2019 lors d'une réorientation en urgence d'un autre établissement. Son projet de vie est à terme d'intégrer un foyer d'accueil médicalisé ou un foyer de vie pour personnes vieillissantes.

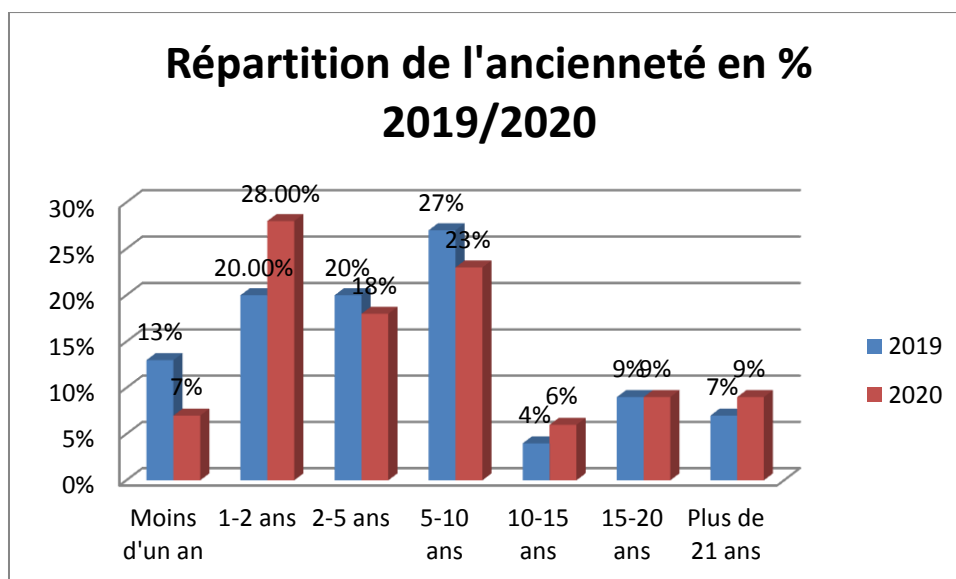
4.2.4. Durée de séjour

⇒ **La résidence le kaolin**



La grande majorité des personnes présentes dans l'établissement au 31/12/2020 le sont depuis moins de 10 ans (76%). Ceci confirme l'évolution constatée depuis 2018 qui est à mettre en

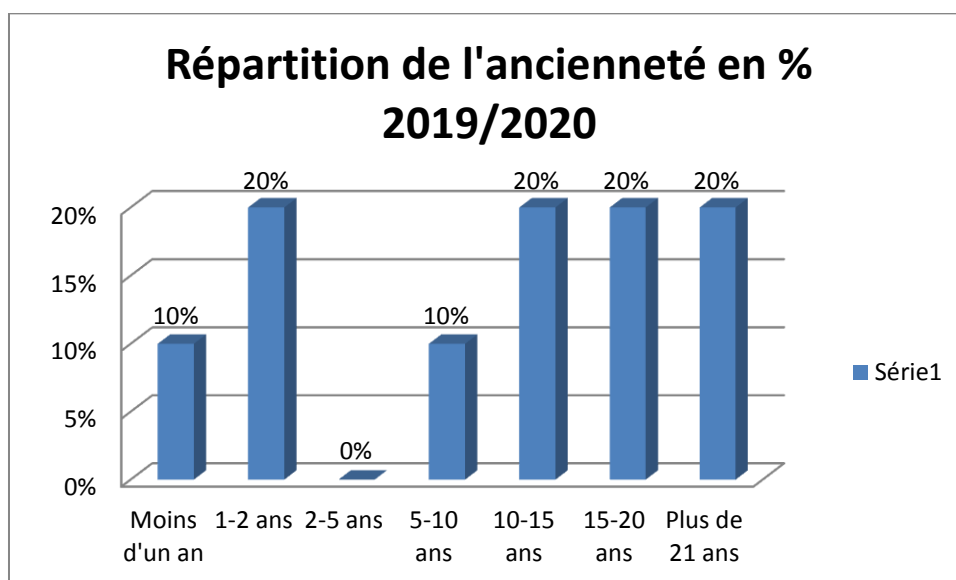
corrélation avec les récentes arrivées des trois dernières années (20 admissions sur un effectif de 44 en moyenne sur trois ans).



L'augmentation de 8 points de pourcentage pour les personnes étant présentes depuis 1 an ou deux ans s'explique par le nombre d'admission important comptabilisé dans les années 2018 et 2019 (16 au total) participant au renouvellement de la population accueillie.

Les autres données sont relativement stables et ne semblent pas significatives.

⇒ **Les appartements extérieurs :**



Nous pouvons remarquer qu'aux appartements extérieurs, 70 % des usagers sont à la fondation des amis de l'atelier dans une tranche de 5 ans à plus de 20 ans. Il est important d'expliquer que depuis la création des appartements en 2015 à Limoges, 7 usagers sur 10 étaient déjà présents et venaient donc historiquement du foyer de vie de saint just le martel.

Pour les trois autres résidents, une personne a été admise en 2020 suite à un accueil d'urgence, et deux personnes en 2019 : l'un provenant de la résidence le kaolin, ne travaillant plus et ayant besoin d'un accompagnement de proximité et d'une adaptation de son rythme et de ses besoins et un autre vivant au domicile familial et ayant besoin de s'émanciper et de s'autonomiser pour rompre avec des angoisses massives.

4.2.5. Mesures de protection

⇒ La résidence le kaolin

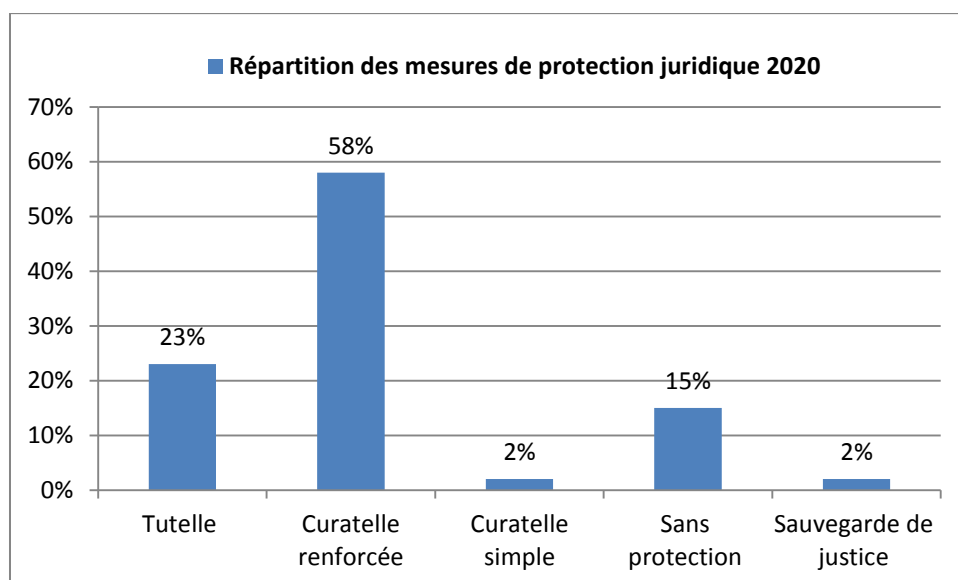
85 % des personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection. Avec l'arrivée récente de 20 nouvelles situations à la résidence le kaolin en trois ans, nombre de situations ont nécessité un accompagnement éducatif conséquent afin de pallier des difficultés et problématiques sociales et de permettre à chacun de l'aider à protéger ses intérêts. Ce travail se fait en majorité avec l'utilisateur en tant qu'acteur principal de son projet mais également souvent avec sa famille qui est pour la plupart du temps un relais dans la protection des intérêts de la personne.

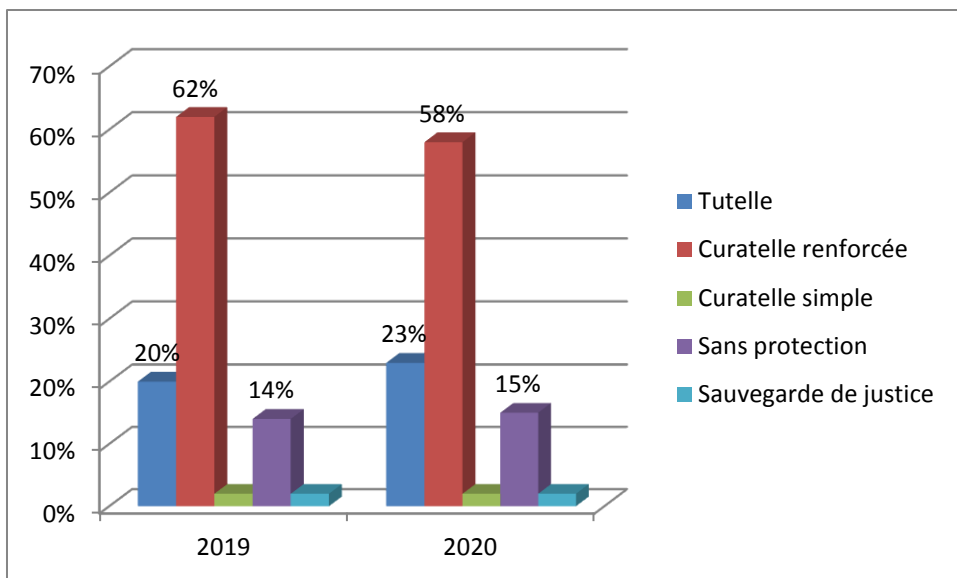
La curatelle renforcée reste la mesure la plus représentée avec près de 58% de cette mesure présente au sein de la résidence.

15% d'utilisateurs à la résidence restent cependant sans mesures de protection actuellement. Cela s'explique par des personnes qui sont reconnues suffisamment autonomes, des mesures en cours et/ou des refus pour l'utilisateur et/ou sa famille d'en bénéficier.

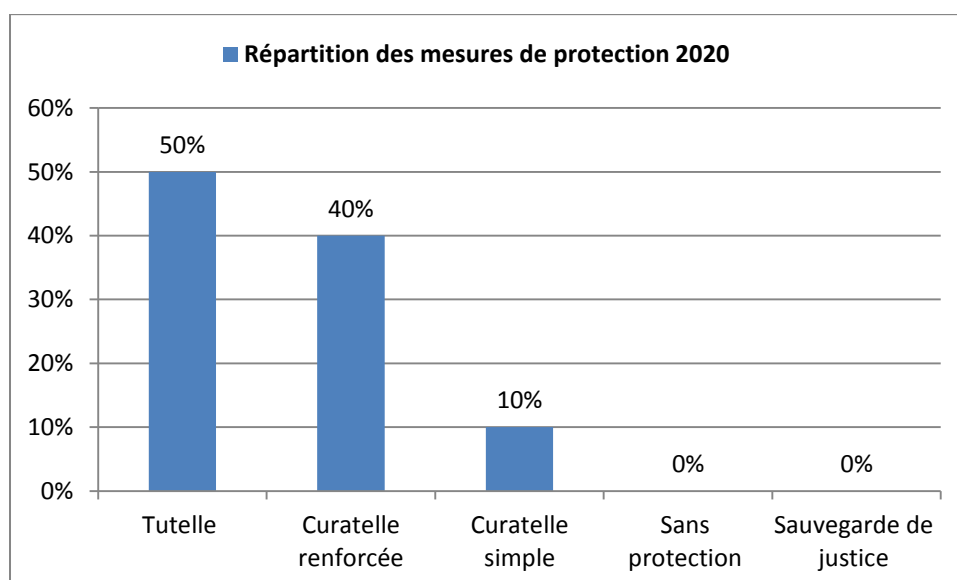
On observe une hausse de 4 points de pourcentage pour les utilisateurs ayant une curatelle renforcée comme mesure de protection par rapport à l'année 2019.

Les données de 2020 sont pour autant relativement similaires à celle de l'année précédente en termes de répartition.





⇒ **Les appartements extérieurs :**



Nous nous apercevons qu'aux appartements extérieurs, chaque usager est représenté par une mesure de protection. Cela s'explique par un degré de handicap plus important et une autonomie moindre qui justifient ce besoin de protection.

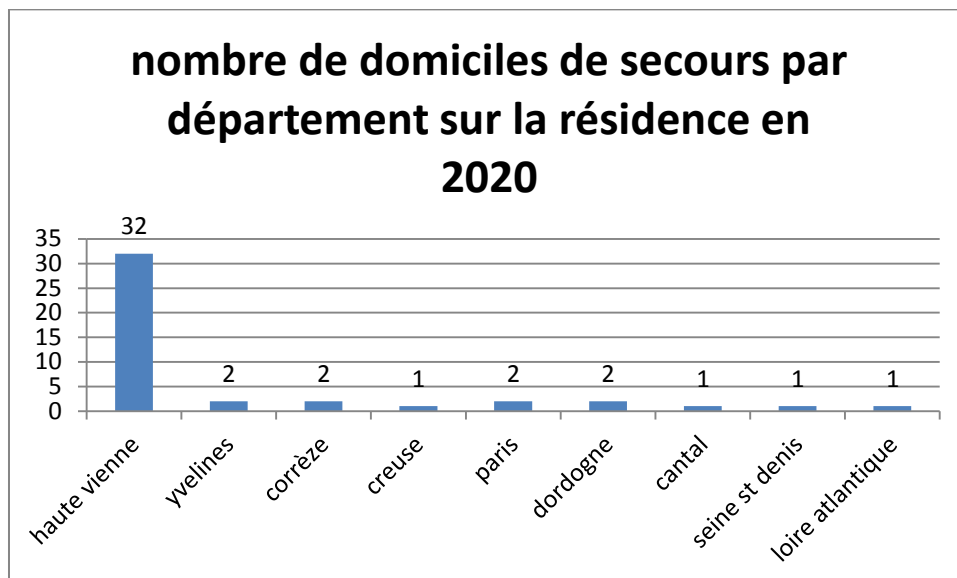
50% bénéficie d'une mesure de tutelle, 40 % d'une curatelle renforcée et 10% d'une curatelle simple.

Un travail important avec les mandataires judiciaires est mis en place afin de préserver le droit des personnes accueillies et favoriser une bonne compréhension et un accompagnement cohérent pour l'usager.

4.2.6. Répartition des domiciles de secours

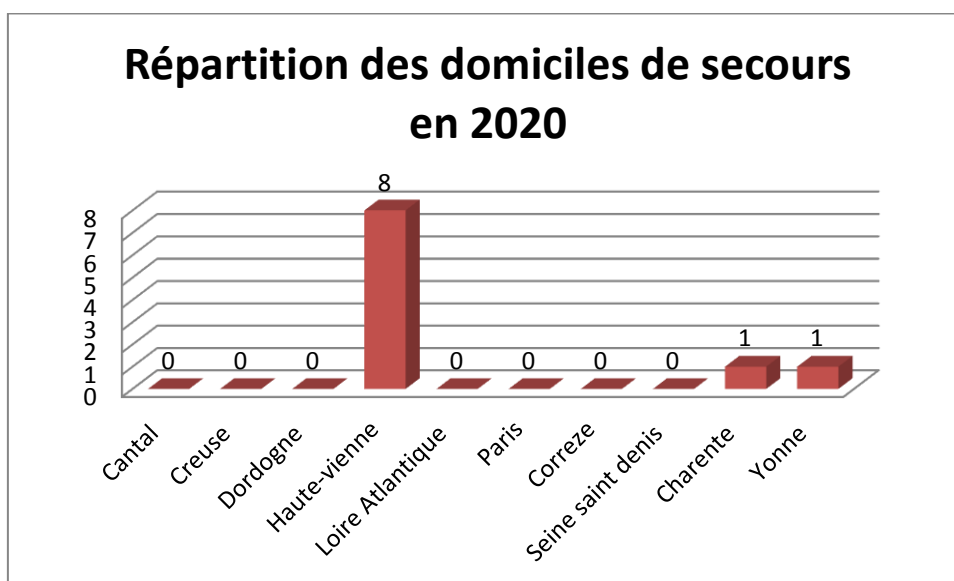
⇒ La résidence le kaolin

On constate en 2020 une nette majorité des personnes ayant un domicile de secours en haute vienne (77%).



⇒ Les appartements extérieurs :

On constate en 2020 une nette majorité des personnes ayant un domicile de secours en haute vienne (80%).



4.2.7. Situation des personnes accueillies

⇒ La résidence le kaolin

En 2020, la présence en journée de personnes ayant une orientation « Foyer de Vie » ou famille d'accueil, en attente de place ou bien travaillant à temps partiel au niveau d'un E.S.A.T **s'élève à 32% de notre population.**

Depuis 2018, l'évolution du cahier des charges des hébergements haut-viennois a permis d'officialiser le maintien de six usagers à la résidence n'exerçant plus à l'ESAT depuis plusieurs années, qui ne souhaitent pas en partir.

A cela se rajoute, des situations complexes à l'arrivée en Foyer d'hébergement avec des résidents en situation d'oisiveté sans réel projet de travail ou en risque de rupture professionnel (14% sur 2020).

Ces nouveaux accompagnements mobilisent du personnel éducatif en journée et nécessitent un accompagnement qui dénote avec des situations d'accompagnement plus ordinaires en Foyer d'hébergement :

- Un usager est scolarisé actuellement en BTS au lycée Beaupeyrat à Limoges.
- Un résident est en attente d'une place en ESAT.
- Six usagers de la résidence le kaolin ne travaillent pas actuellement sur l'année 2020 malgré des projets professionnels en cours (stage ESAT) et/ou sont en risque de rupture professionnelle. Sur les six, quatre situations restent complexes dans le sens où les stages réalisés ont pu démontrer des difficultés importantes. L'accès à l'emploi et le projet professionnel sont donc fortement remis en question. Cela s'explique par des pathologies psychiatriques lourdes ou handicap rares qui mettent en évidence des problématiques de stabilité psychique, de rythme, de concentration etc. Ils ont en moyenne 30 ans. **Un travail de partenariat avec la section d'animation** est engagé dans la majorité de ces situations afin de leur permettre de retrouver un rythme journalier cohérent et les préparant à un retour dans le monde du travail. **Un travail important est également réalisé avec les appartements extérieurs** pour que ces usagers puissent bénéficier par exemple d'un accueil temporaire pour renforcer une évaluation concernant les actes de la vie quotidienne, permettre un accompagnement davantage de proximité et/ou encore rompre avec l'environnement de la résidence le kaolin.
- Neufs usagers sont actuellement travailleurs à mi temps dans un ESAT et sept d'entre eux sont accompagnés par la section d'animation de la fondation des amis de l'atelier pour éviter l'oisiveté de chacun majoritairement.
- Une usagère est en attente d'une place en chantier d'insertion ou entreprise adaptée. Les accompagnements vers des partenaires de l'insertion professionnelle se multiplient afin d'aider cet usager dans son projet individuel.
- Trois usagers ne relèvent plus de l'ESAT désormais et sont maintenus à la résidence le kaolin en lien avec l'évolution du cahier des charges.

4.3. Données relatives à l'activité

4.3.1. L'absentéisme

1976 jours de confinement sont notés mais ne sont pas imputés au nombre de journées réalisées conformément au calcul entendu dans l'ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19.

679 jours de congés ont été pris par les usagers de la résidence sur 2020. 3 usagers ont dépassé le quota de journées d'absences autorisées. Ces 3 personnes présentent une déficience intellectuelle associée à des troubles du comportement et une problématique affective importante. Ils ont tous les 3 des difficultés à accepter le cadre et l'autorité. Ils ont un parcours ASE.

1 809 jours de week-end ont été consommés.

4.3.2. Les hospitalisations

Nous comptons 3 jours seulement d'hospitalisation en soin somatique et 177 jours d'hospitalisation en soins psychiatriques (cf tableau ci-dessous) pour l'ensemble de l'établissement.

4.3.3. Les journées réalisées

Au 31/12/2020, nous avons réalisé pour la résidence le Kaolin : 11 937 jours (hospitalisations, stages inclus et Accueils Temporaires) pour les ressortissants de Haute Vienne et 3495 jours pour les usagers hors 87 soit 15 432 jours.

Pour les appartements, 2745 jours réalisés pour les usagers relevant de la Haute Vienne et 691 jours pour les usagers d'autres départements soit 3 436 jours.

*Le taux d'occupation est calculé à partir du nombre de journées en présentiel + les we facturables + les hospitalisations somatiques et psychiatriques + les stages, ce qui nous mène à un nombre de journées réalisées de **18 868**.² (15432 journées pour la résidence et 3436 pour les appartements)*
190 jours de week-ends ne sont pas compris dans le taux d'occupation puisqu'ils sont non facturables cf RDAS Creuse et Corrèze.

	Résidence	Appartements
présences effectives dont accueil temporaire et confinement	15 174	3 190
Accueils temporaires	56	203
Hospitalisation	3	
Hospitalisation psychiatrique	158	19
Stages ou accueil conventionnés	41	24
Journées réalisées	15 432	3 436
Journées Théoriques	18 615	3 650

² NB : Pour les appartements Dutreix, l'activité retenue pour 2020 était de 3 473 journées. Or nous avons réalisé au 31/12/2020, 3 436 journées. En effet, 203 jours d'accueil temporaire et 24 journées de stage ont pu avoir lieu en dépit de la crise sanitaire.

Taux d'occupation	82.90%	94.14%
-------------------	--------	--------

Jours de confinement	1976	338
Nb de jours Accueil temporaire	56	203

4.3.4. Les visites d'établissement ou contacts

Nous avons réalisé une dizaine de visite de la résidence et des appartements extérieurs au cours de l'année 2020 contre une trentaine en 2019. Cela s'explique évidemment par la mise en place d'un protocole strict évitant au maximum les visites en lien avec la crise sanitaire.

En lien avec notre procédure d'admission il est nécessaire de distinguer deux types de rencontres partenariales :

- Une simple visite d'établissement pour voir, connaître et/ou s'informer sur les prestations proposées par la résidence le kaolin.

Ces visites n'engagent à aucune démarche par la suite.

- Les rencontres formalisées ayant pour objet une entrevue avec le chef de service et la psychologue conformément à notre procédure d'admission. L'objectif étant d'échanger sur le projet de la personne, comprendre ses attendus et ses besoins afin de lui proposer une admission à la résidence par la suite si sa situation le permet. Majoritairement, dans un premier temps, une période de 15 jours avec évaluation par l'équipe pluridisciplinaire est proposé pour la personne afin qu'elle puisse être en capacité par la suite de se positionner pour une admission dans l'établissement.

Nous pouvons comptabiliser comme expliqué ci-dessus une dizaine de visites avec différents établissement ou services : I.M.E. de Lascaux, A.P.A.J.H. 87, I.M.E. de la Ribe, I.M.E d'Isle, IME de Meyssac, Foyer d'Insertion Sociale et Professionnelle, fondation de Selves(FIPS), S.A.V.S de la fondation des Amis de l'Atelier, Centre Hospitaliser d'Eygurande, CHS esquiroi, EMHP.

A noter que certaines familles ont pu également nous contacter directement.

4.3.5. Les accueils temporaires et stages

L'établissement proposait des stages jusqu'au mois de mars 2020 aux personnes pour répondre à trois besoins :

- Pour loger des personnes en stage en ESAT en raison de l'éloignement de leur domicile
- Pour découvrir le fonctionnement d'un foyer d'hébergement ou foyer de vie
- Pour être en capacité de décider de son admission dans l'établissement sur une période de 15 jours avec évaluation par l'équipe pluridisciplinaire

Comme expliqué ci-dessus, la résidence le kaolin a pu proposer 3 stages sur la résidence le kaolin de janvier à mars 2020, et 1 stage sur les appartements extérieurs. **Cela représente au total 55 jours de présence au sein de l'établissement : 24 jours sur les appartements extérieurs et 41 sur la résidence le kaolin.**

2 stagiaires ont été accompagnés pour découvrir le fonctionnement d'un foyer d'hébergement et /ou d'un foyer de vie (désormais les appartements extérieurs). Les deux autres usagers étaient dans la situation de s'autodéterminer pour être en capacité de décider de leur admission dans l'établissement sur une période de 15 jours avec évaluation par l'équipe pluridisciplinaire.

En lien avec l'évolution de notre agrément et des besoins de territoire mais également en lien avec la situation budgétaire de l'établissement et en accord avec le conseil départemental, l'établissement propose des accueils temporaires aux personnes pour répondre à plusieurs besoins :

- Un soutien du maintien à domicile et de l'aide aux aidants. Ce dispositif doit permettre aux aidants : un répit ; une prise de distance ; le passage de relais à une institution.
- Une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement au parcours de la personne afin de :
 - développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale ;
 - faciliter les évolutions et accompagner les changements ;
 - stimuler et amener les personnes vers l'évolution d'un projet de vie ;
 - observer la personne dans un autre environnement, dans le cadre d'un projet global.

⇒ **La résidence le kaolin**

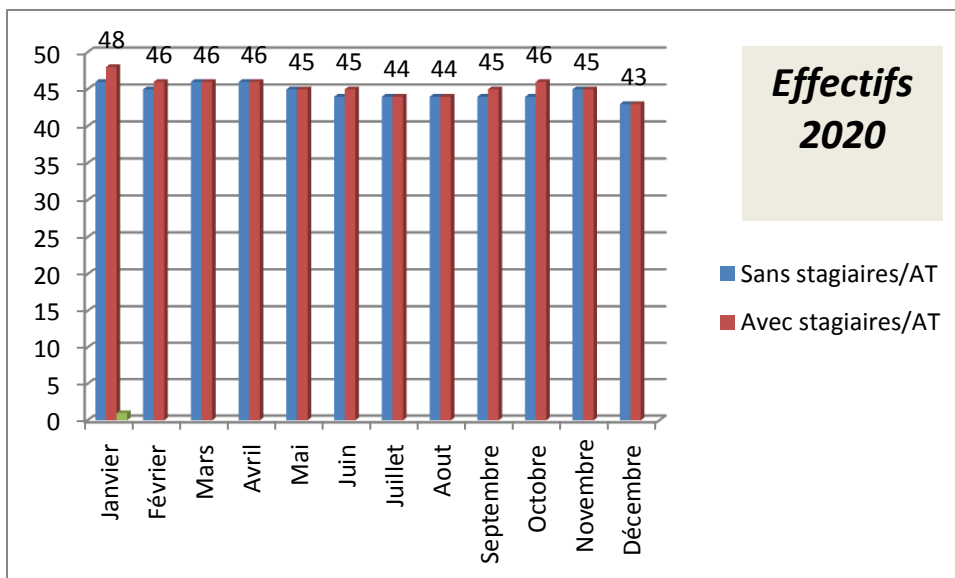
En 2020, la résidence le kaolin a accueillie 4 personnes en accueil temporaire. Cela représente 56 journées d'accueil dans l'année. **Ces accueils temporaires ont donné lieu à 2 admissions dans l'année.**

Il faut relativiser ces données en soulignant la difficulté de proposer et de mener à bien les projets des personnes sur l'année 2020. En effet, **plus de 9 accueils temporaires** ont du être reportés sur l'EANM, annulés pour cause de crise sanitaire et de confinement notamment.

L'objectif initial étant de fluidifier le parcours de la personne et de ne pas la mettre en difficulté par un changement d'environnement trop complexe à gérer par la suite.

Une personne a par exemple réalisé 3 accueils temporaires/stages dans l'année 2019/2020 mais n'a pas souhaité pour le moment être admise au sein de la résidence.

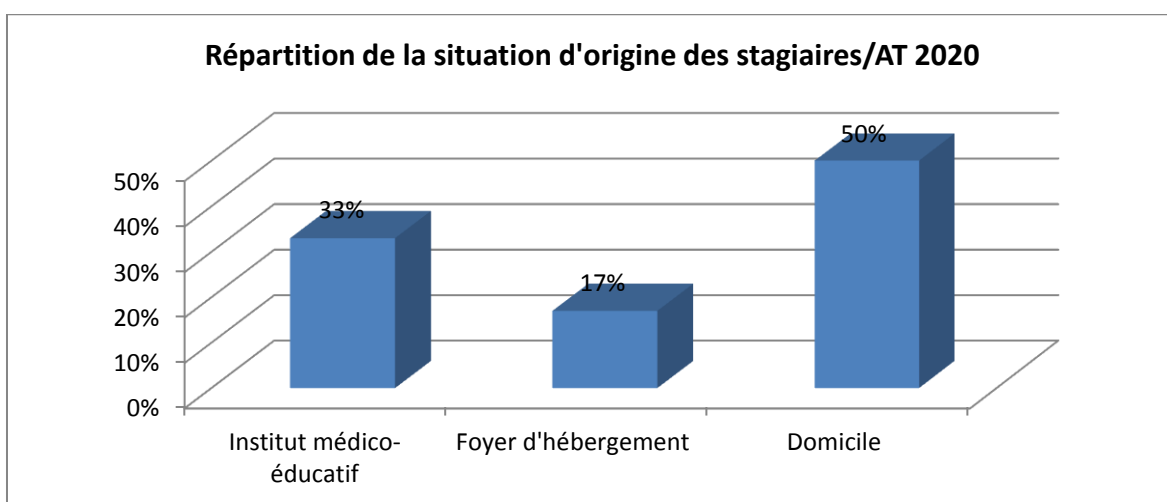
La moyenne d'âge des accueils temporaires recensés sur l'année 2020 est de 24 ans. Elle est même inférieure à la moyenne d'âge des usagers admis à la résidence. Sur les quatre personnes ayant réalisés un accueil temporaire au sein de la résidence, 75% ont entre 18 ans et 20 ans.



Nous pouvons remarquer que la situation des accueils temporaires/stagiaires à la résidence est relativement homogène. 33% viennent d'IME pour quitter en majorité le secteur de l'enfance en vu d'une majorité ou d'une fin de contrat jeune majeur. La plupart souhaitant travailler mais n'étant pas de Limoges ou désireux de s'émanciper, multiplie les accueils afin d'accéder à un Foyer d'Hébergement.

17% viennent d'un autre foyer d'hébergement : La majorité des stagiaires dans ce profil souhaite changer de projet de vie et se rapprocher de Limoges pour un rapprochement familial ou être davantage au cœur de la ville.

Il est à noter enfin que 50% sont actuellement au domicile familial, désireux en majorité de s'émanciper et de gagner en autonomie.



⇒ **Les appartements extérieurs :**

En 2020, l'équipe pluridisciplinaire a pu accompagner 4 personnes dans le cadre des accueils temporaires (en décomptant la personne admise en AT puis définitivement par la suite en juin 2020

sinon elle serait comptabilisé deux fois). **Cela représente 203 jours de présence (en rajoutant les 90jours d'AT de la personne accueillie définitivement) sur l'année 2020.**

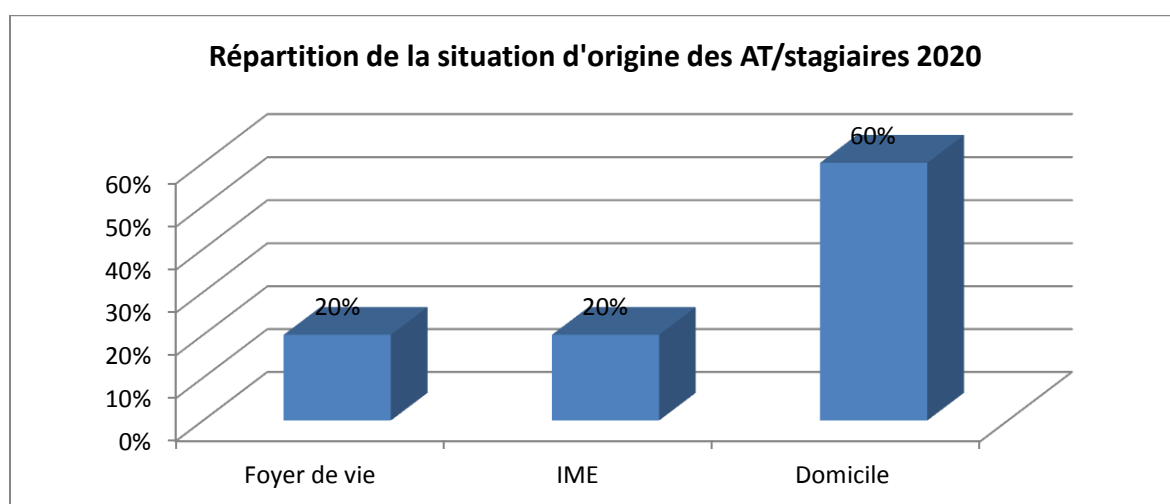
50% de ces accueils temporaires sont dans le cadre d'un soutien du maintien à domicile et de l'aide aux aidants. Ce dispositif doit permettre aux aidants : un répit ; une prise de distance ; le passage de relais à une institution.

En effet, il a été nécessaire autant pour les usagers que pour les familles dans le cadre de la crise sanitaire de rompre temporairement avec l'environnement familial et de procéder à un séjour de rupture pour différentes raisons : conflit familial, troubles du comportement, perte d'autonomie. En parallèle de ces accueils, tout un travail d'évaluation a pu être mis en place afin de travailler en collaboration avec la famille : mise en place d'outil adapté, ritualisation dans les actes de la vie quotidienne, mise en place d'un cadre plus contenant et sécurisant. L'objectif étant d'être dans la continuité par la suite au domicile et de pouvoir travailler en collaboration avec la famille.

- 50 % de ces accueils temporaires correspondent à une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement au parcours de la personne afin de :

- Faciliter les évolutions et accompagner les changements ;
- Stimuler et amener les personnes vers l'évolution d'un projet de vie ;
- Observer la personne dans un autre environnement, dans le cadre d'un projet global.

Les deux situations représentées dans les 50% correspondent à des usagers qui étaient en établissement ou au domicile, avec des besoins repérés mais pas forcément comblés par l'accompagnement proposé (ou sans accompagnement justement) et qui ont eu besoin de découvrir un autre fonctionnement, être évalué quand à leurs capacités afin de pouvoir s'autodéterminer dans leur projet de vie. Un résident a été réorienté dans un autre établissement plus adapté à ses besoins et l'autre usager est actuellement rentré au domicile familial.



Nous pouvons constater que 60% des personnes sur l'année 2020 viennent du domicile, 20% de foyer de vie et 20% d'un IME.

259 jours d'accueil temporaire ont été réalisés sur l'ensemble de l'EANM sur 2020.

5. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

5.1. Les projets individualisés réalisés en 2020

En raison de la crise sanitaire, nombre de projets individuels n'ont pu être réalisés. En effet, sur une majeure partie de l'année, nous n'avons pas pu mettre en place de réunions collectives et encore moins inviter les partenaires comme cela est inscrit dans nos procédures de gestion de projet individuel.

Cette année, à la résidence le kaolin, seulement 24 projets individualisés ont pu avoir lieu.

Pour Les appartements extérieurs, aucun projet individuel n'a été réalisé. Les projets de vie étant beaucoup plus stables et avec des objectifs communs ou presque d'année en année pour une majorité des usagers, il a été décidé d'appliquer le principe de précaution et de les reporter au début d'année 2021.

Pour rappel, pour chaque projet individuel :

- trois heures au moins sont consacrés à l'élaboration du projet par le référent,
- une heure pour accompagner la personne et évoquer ses souhaits, ses désirs, son évaluation de la période précédente dans sa fiche accompagnateur,
- une heure dans une réunion d'évaluation pluridisciplinaire du projet,
- une heure en réunion de projet individualisé avec l'ensemble des partenaires et l'utilisateur.
- Enfin, le référent sous la supervision et validation du chef de service prendra environ 2 heures de temps afin de rédiger le compte rendu puis les objectifs et les actions formalisés dans le document officiel PI.

Il faut donc plus de 9 heures, contenu de la procédure en application, pour réaliser un projet individuel.

Puisque 24 projets ont été réalisés dans l'année 2020, 216 heures ont été consacrées à ce temps d'élaboration de projets individuels.

5.2. Les accompagnements au service des projets individualisés

Au vu du nombre de PI réalisés cette année, 24 sur 53 possible au total, nous avons fait le choix de répartir des différents objectifs et actions dans les projets individuels réalisés pour aborder les différents accompagnements par domaine.

Nous sommes conscients que cela sera moins représentatif que si l'ensemble des PI avaient été réalisés sur l'année.

Nous adaptions pour autant notre rapport d'activité au contexte de l'année en lien avec la crise sanitaire et à nos possibilités.

Les besoins individuels sont répertoriés par grands domaines et évalués à partir d'une grille d'évaluation. La grille actuellement utilisée est la grille PROGEDIS.

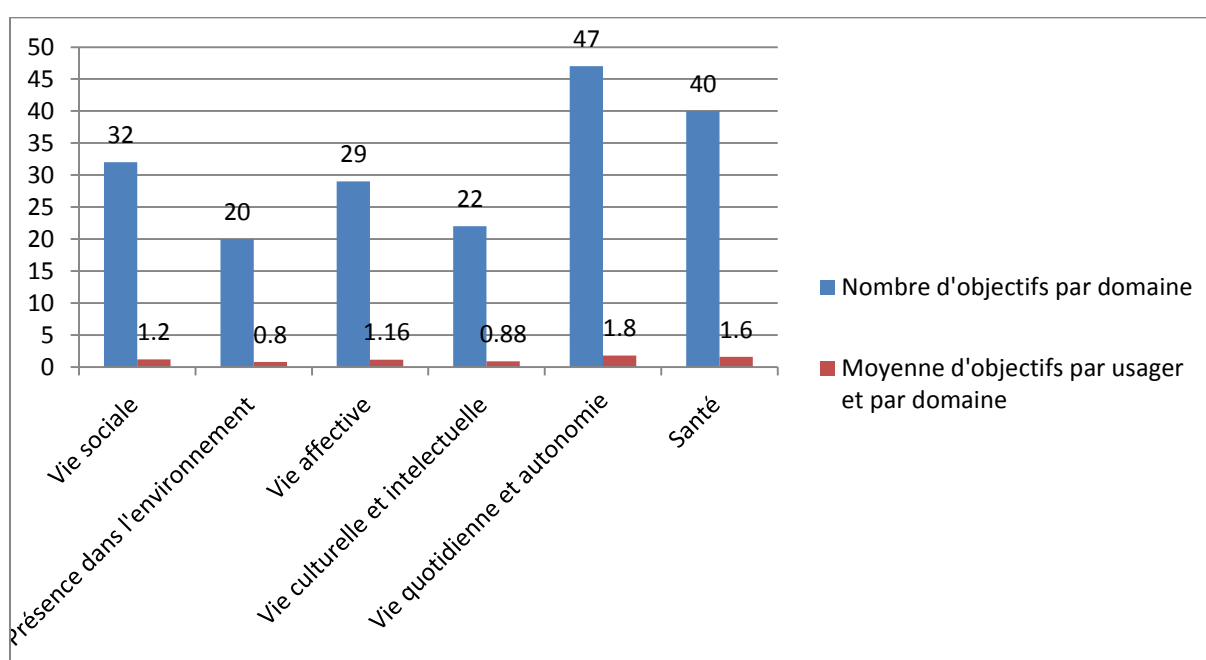
Les indicateurs de la grille sont les suivants :

- Vie sociale
- Présence dans l'environnement
- Vie affective
- Vie intellectuelle et culturelle
- Vie quotidienne et autonomie
- Santé

L'identification des compétences des personnes permet également de définir les axes de développement.

L'établissement n'a pas encore rapproché cette grille de la nomenclature SERAFIN-PH.

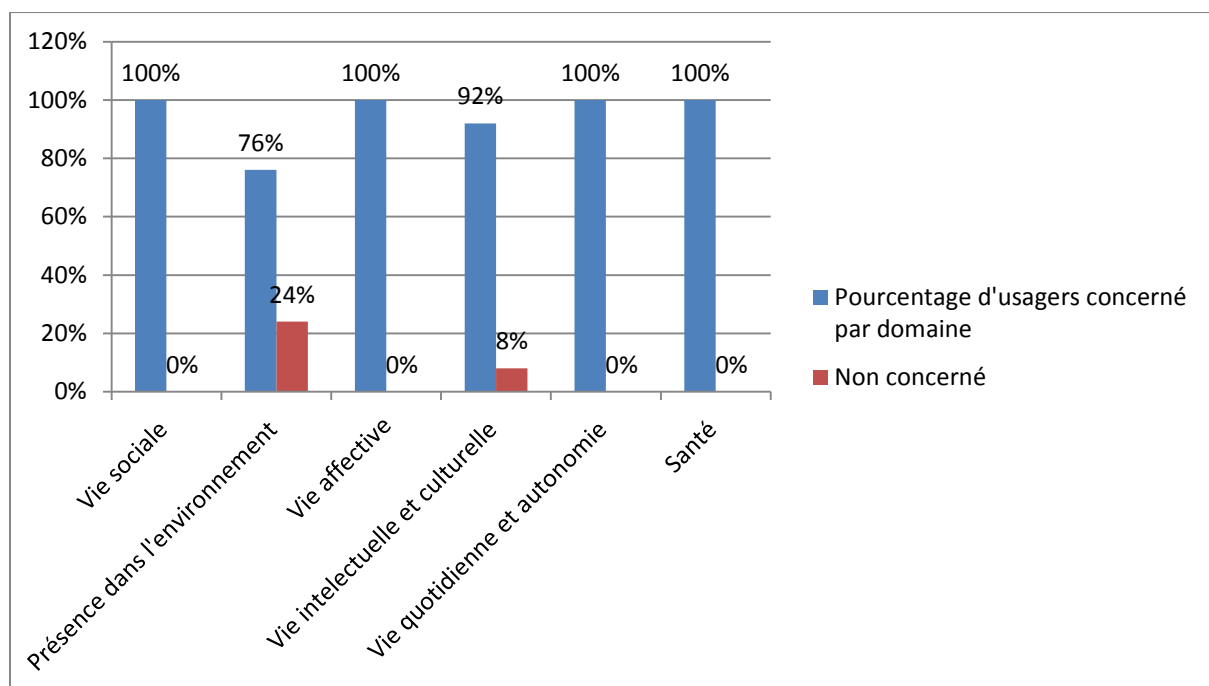
L'établissement n'est pas encore en mesure de fournir des indicateurs sur ce registre et donc de mettre précisément en corrélation projet individualisé et prestations SERAFIN PH.



Il est intéressant d'identifier que les domaines les plus représentés dans la totalité des objectifs sur l'année 2020 sont la vie quotidienne et autonomie avec 47 objectifs et en moyenne 1.8 objectifs par usager et la santé avec 40 objectifs et 1.6 objectifs par usager. Cela reflète assez bien la répartition des missions de l'équipe éducative et le temps passé dans l'ensemble de ces accompagnements.

En contrepartie, les domaines les moins identifiés par le nombre d'objectifs et la moyenne par usager sont la présence dans l'environnement et la vie intellectuelle culturelle. Ce sont en effet deux ITEMS d'accompagnement où les personnes apparaissent les plus autonomes et peuvent donc être considérés comme moins prioritaires (en lien avec l'évaluation des besoins de chacun) que la santé ou la vie quotidienne. En effet, nombre d'usagers sont par exemple en capacité désormais d'être en maîtrise de leur environnement et de se déplacer de façon adaptée. De plus, une majorité de résidents ont leurs activités sur l'extérieur et n'ont plus besoin de guidance de la part de l'équipe éducative pour les sécuriser. Rappelons qu'à travers nos offres de services, l'objectif même de notre

établissement d'accueil non médicalisé est de développer le processus d'autonomisation de chacun et de faire en sorte que l'équipe éducative puisse accompagner la personne de façon dégressive.



Nous pouvons remarquer que les domaines de la présence de l'environnement et de la vie intellectuelle et culturelle ne représentent pas 100% d'objectifs concernant les usagers de la résidence et des appartements le kaolin.

L'évaluation des besoins des usagers a pu s'affiner depuis 2018, en réussissant pour l'équipe éducative, à prioriser l'importance des besoins de chacun en s'appuyant sur des outils et des grilles d'évaluation le permettant.

L'idée étant aussi d'arrêter de travailler des objectifs ou des actions lorsque les usagers sont reconnus comme suffisamment autonomes dans ce domaine.

Le principe d'accompagnement par la qualité plutôt que la quantité a vraiment pris sens dans le quotidien de l'équipe pluridisciplinaire. Il n'est plus rare désormais de reconnaître qu'il y a un besoin chez la personne accompagnée, mais qui n'est pas primordial à court terme et qui peut attendre, pour ainsi le travailler l'année suivante par exemple. Ceci ayant pour effet de ne pas cumuler trop d'objectifs pour une personne qui ne seront pas réalistes et réalisables sur l'année.

Ce processus d'évaluation est bien évidemment en lien avec la mission de l'équipe pluridisciplinaire mais également et surtout par l'investissement et l'autodétermination de la personne accueillie qui est partie prenante de son projet individuel et qui est en capacité elle aussi de prioriser ses propres besoins.

5.2.1 L'accompagnement à l'autonomie

Nous avons décliné dans le tableau ci-dessous, les catégories d'objectifs récurrentes dans ce domaine sur l'année 2020. Le constat est clair : **les projets individuels sont axés en majorité à 46% sur le développement des capacités d'autonomie et d'apprentissage des usagers avec des actions telles que l'accompagnement à la cuisine, le tri et la gestion du linge, du lieu de vie et des courses en milieu ordinaire.**

Le nombre important de PI concernés par le développement des apprentissages peut être mis en lien avec le rajeunissement de la population et l'évolution du public accueilli. Un travail de stimulation quotidienne est en effet réalisé auprès des personnes dites atteintes d'un handicap social afin de les motiver, d'être dans « le faire avec » afin de leur faire comprendre la nécessité d'être davantage autonome. Il est également important dans l'accompagnement de prendre le temps d'expliquer pourquoi il est indispensable de se trouver dans un environnement sain et propre et d'arriver à mettre du sens derrière cet accompagnement de proximité. C'est d'ailleurs un sous objectif présent dans ce domaine à 19% : développer le sens, la participation et l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Le développement des apprentissages et l'accompagnement à un processus d'autonomisation doit être également mis en lien, et en particulier aux appartements extérieurs, avec la présence d'usagers ayant une pathologie importante et ne pouvant réaliser les actes de la vie quotidienne sans un accompagnement de proximité, contenant et sécurisant.

Il est primordial de ne pas omettre tout l'accompagnement à la résidence le kaolin en lien avec l'aspect professionnel. Pour certains usagers nouvellement admis, tout le projet d'accompagnement vers le travail est encore à construire et cela prend du temps d'évaluer les potentialités et compétences de nouveaux résidents. Certains sont également en situation d'échecs depuis des années avec des stages et des admissions en ESAT qui n'ont pas aboutis, il faut donc prendre le temps de travailler des notions de réassurances et de réussites. Le travail avec la Section d'Animation est ici particulièrement judicieux : les usagers arrivant dans ce dispositif peuvent par des apprentissages variés, envisager un retour progressif ou un premier départ vers le milieu professionnel. Un éducateur est également désormais positionné en journée pour répondre à ce type de besoin. Nous y reviendrons par la suite.

A cela se rajoute comme objectif secondaire, « l'apprentissage à l'acquisition de la notion de l'hygiène » au sens large présente à 30% dans le domaine de la Vie Quotidienne et Autonomie (corporel, du lieu de vie, des communs).

L'accompagnement à l'hygiène est un point clé du projet d'établissement, décliné dans les projets de vie des résidents, accompagné et évalué tout au long de l'année en fonction des besoins des personnes.

Cet apprentissage comprend dans un premier temps l'hygiène du lieu de vie.

L'accompagnement mis en œuvre notamment auprès des usagers permet d'évaluer et d'apporter si besoin une aide à la personne (conseils, faire avec, faire faire etc.). Le projet de service décrit

l'organisation à la semaine pour l'accompagnement des personnes sur leur lieu de vie. En parallèle et seulement depuis 2018 à la résidence le kaolin, les professionnels ASI interviennent systématiquement dans toutes les chambres afin de parfaire l'hygiène des domiciles. Il est important de notifier que sur les appartements extérieurs, les professionnels ASI n'interviennent que sur quelques moments identifiés sur l'année (ménage de « fond » par exemple). En effet, l'équipe éducative et les usagers entretiennent les quatre appartements de façon quasi-totale. Cela fonctionne très bien avec des temps repérés comme le ménage collectif mis en place deux fois par semaine et systématiquement encadré par l'équipe éducative. La gestion du linge est également totale avec des accompagnements individuels chaque semaine. Maintenir les acquis et développer le processus d'autonomisation dans les actes de la vie quotidienne est d'ailleurs présent à 19% dans ce domaine.

L'équipe éducative travaille également quotidiennement la notion d'hygiène corporelle avec les usagers. En effet, nombre d'objectifs sont en rapport direct avec le prendre soin de son apparence. 63% de nos usagers étant atteint d'une déficience intellectuelle au titre de la déficience principale, nous émettons l'hypothèse selon laquelle, cette dernière entraîne une atteinte significative du fonctionnement intellectuel et des comportements adaptatifs : ce qui a des répercussions sur plusieurs habiletés pratiques du quotidien dont le rapport à l'hygiène.

De plus, l'accueil de personne avec un environnement familial défaillant, profil abandonnique et/ou ayant des carences affectives renforcent cet accompagnement de fait. En effet, ayant tendance à se dévaloriser et à reproduire ce qu'elles ont vécues, la notion de l'importance de l'hygiène au sens large ou du prendre soin de soi est donc majoritairement délaissé au même titre que l'affirmation de soi ou que la confiance dans son environnement.

Une autre catégorie d'objectifs représentée à 16% dans ce domaine se situe dans la recherche, l'accompagnement/ l'évaluation et/ou l'aboutissement d'un projet de vie. Il est fort intéressant de souligner qu'avec une hétérogénéité des profils comme à la résidence le kaolin et aux appartements extérieurs, les projets de vie sont nombreux et diversifiés. **En rentrant dans le détail, nous nous apercevons que nous accompagnons des usagers désireux de se marier, d'être réorienté à terme en foyer de vie, en foyer d'accueil médicalisé en appartement ordinaire et/ou de passer le code la route/ le permis de conduire par exemple. La notion de consentement éclairé et d'auto-détermination sont primordiales dans ces différents projets de vie.**

L'équipe éducative évalue la faisabilité de chaque souhait avec l'utilisateur et se met en lien avec des partenaires privilégiés afin de s'assurer de sa bonne compréhension dans chacun de ses projets. L'idée étant d'éviter les mises en danger et de mettre les usagers face à leur réalité.

Dans cet objectif d'évaluation et d'autodétermination des usagers accueillis, des mises en situations sont aussi proposées dans le cadre des réunions de projet individuel. Pour exemple, nombre d'utilisateurs désirent vivre en couple en milieu ordinaire. Il est donc mis en place des accueils séquentiels au domicile du conjoint par exemple pour permettre à la personne de s'autodéterminer. En parallèle, et lorsque l'utilisateur revient dans l'établissement, une évaluation pluridisciplinaire est réalisée pour s'assurer du bon déroulé du séjour. Un suivi téléphonique est également mis en place. Lorsque la personne quitte les effectifs, trois mois de suivi et de tuteurage peuvent être également mis en place avec des visites à domicile pour sécuriser la situation. D'autres mises en situations sont

réalisées au sein de l'établissement : autonomie totale avec vigilance éducative sur plusieurs jours comprenant la gestion du linge, la confection des repas et la prise du traitement par exemple. Enfin, des mises en pratique et/ou théorique sont également organisées pour évaluer la capacité d'adaptation des usagers à des situations imprévues et nouvelles : alarme incendie, inondation, conflit de voisinage par exemple.

Concernant les appartements extérieurs, nous avons eu aussi l'exemple d'un usager qui souhaitait absolument travailler en ESAT alors que l'évaluation pluridisciplinaire mettait en évidence de nombreuses difficultés à accéder à un projet de ce type en lien avec sa pathologie. Il est prévu la mise en place d'une visite et d'une journée immersive dans un ESAT partenaire afin que la personne puisse s'autodéterminer. L'idée est surtout de ne pas la mettre en échec mais simplement de la mettre en situation pour confirmer ou non son souhait. Cela lui permettra aussi de se rendre compte de ce qui est possible ou non et d'adapter par la suite ce projet.

Enfin, la dernière catégorie d'objectif représenté dans ce domaine de la vie quotidienne est l'accompagnement à la sécurisation des situations administratives et financières. Avec l'arrivée récente de plus de 20 nouvelles situations à la résidence le kaolin et sur les appartements extérieurs en trois ans, nombre de situations ont nécessité un accompagnement éducatif conséquent afin de pallier des difficultés et problématiques sociales et de permettre à chacun de l'aider à protéger ses intérêts. Ce travail se fait en majorité avec l'usager en tant qu'acteur principal de son projet mais également souvent avec sa famille qui est pour la plupart du temps un relais dans la protection des intérêts de la personne. Désormais, plus de 90 % des personnes accueillies bénéficie d'une mesure de protection sur l'EANM.

Domaine d'accompagnement : Vie quotidienne et autonomie

47 objectifs dans cet ITEM

100% d'usagers concernés

Objectifs généraux	En %	Actions mis en place dans le domaine de la vie sociale
<u>Objectifs en lien avec l'autonomisation de l'usager dans les actes de la vie quotidienne et le sens développé dans ces actes</u>	46%	Apprentissage à la cuisine (cuisine thérapeutique, cuisine pédagogique, repas week-end)
Développer le sens, la participation et l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne	19%	Accompagnement aux courses
Maintenir les acquis et développer le processus d'autonomisation dans les actes de la vie quotidienne	19%	Accompagnement à l'entretien de son logement
Aider dans la réalisation des actes du quotidien	6%	Apprentissage au tri et au nettoyage du linge : Machine à laver à disposition
Se responsabiliser sur la gestion de l'espace personnel	2%	Mise en situation : accompagnement Lavomatic centre-ville
<u>Objectifs en lien avec l'autonomisation et/ou l'acquisition dans la notion d'hygiène au sens large</u>	30%	Mise en situation en lien avec des modalités d'accueils différenciés (accueil séquentiel, appartement en collocation)
Travailler l'autonomie dans l'acquisition de la notion d'hygiène au sens large	30%	Mise en place d'outils dans la gestion de son argent : cahier de compte
		Entretien avec l'équipe éducative
<u>Objectifs en lien à la recherche, l'accompagnement et/ou l'aboutissement d'un projet de vie</u>	16%	Aide partielle ou totale si besoin/ évaluation dans les actes de la vie quotidienne (toilettes, rasage, change de vêtement, tri du linge, ..)
Travailler le projet de vie en proposant des accueils dans des structures paraissant plus adaptés aux besoins de la personne accueillie	8%	Entretien avec la psychologue
Evaluer les capacités à vivre seul en autonomie par des mises en situation	8%	
<u>Objectifs en lien à la sécurisation des situations administratives et financières</u>	8%	
Travailler le lien avec le mandataire judiciaire	4%	
Sécuriser la problématique administrative de la personne accueillie	4%	

5.2.2 L'accompagnement à la présence dans l'environnement

En termes d'ouverture à l'environnement et plus précisément de « présence dans l'environnement », concernant la résidence le kaolin et les appartements extérieurs, la catégorie d'objectifs la plus fréquemment présente dans les projets individuels 2020 est en grande majorité « l'autonomisation des usagers dans les déplacements » à 65%. Cela comprend le développement du processus d'automatisation dans les déplacements pour la personne à 60%, et la découverte de lieux inconnus et l'élargissement du périmètre de déplacement à 5%.

L'équipe éducative accompagne toujours dans un premier temps la personne afin de se repérer et travailler par ce biais son repérage spatial. C'est d'ailleurs une catégorie d'objectifs présente à 10% dans l'ensemble des PI de ce domaine : « le maintien des repères spatio-temporels » chez l'utilisateur dans son environnement.

Un protocole supplémentaire est présent aux appartements extérieurs avec une évaluation et un accompagnement important dans la présence de l'environnement pour éviter notamment les mises en danger : appel téléphonique systématique à l'équipe éducative à l'arrivée de la personne sur le lieu sélectionné, évaluation avec protocole, mise en place d'outils adaptés afin de faciliter le repérage. Cela peut être réalisé aussi à la résidence mais le dispositif de sécurisation est plus conséquent puisqu'il est important de rappeler que l'équipe des appartements extérieurs accompagne des usagers qui présentent un handicap pour la majorité plus important qu'à la résidence : rappelons que 75% d'utilisateurs présentent une déficience intellectuelle moyenne, profonde et/ou sévère.

De plus et cela va de pair, un rappel ou un accompagnement systématique effectué au niveau des règles de sécurité. En parallèle, 63% de nos usagers sont déficients intellectuelles au titre de la déficience principale sur la résidence le kaolin et les appartements extérieurs, ce qui implique également des situations de vulnérabilités omniprésentes dans le domaine de la présence de l'environnement.

C'est d'ailleurs pour cela que l'on retrouve à 20% la catégorie d'objectifs en lien avec les mises en dangers potentielles de l'utilisateur face à son environnement présent.

Il est donc important de travailler autour de la notion de l'intégration des règles de base pour nos résidents les plus en difficulté.

Présence dans l'environnement

20 objectifs dans cet ITEM

76% d'utilisateurs concernés

Objectifs généraux	En %	Actions mis en place dans le domaine de la présence dans l'environnement
<p><u>Objectifs en lien avec l'autonomisation dans les déplacements</u></p> <p>Poursuivre le processus d'autonomisation dans les déplacements</p> <p>Permettre une découverte des lieux inconnus et d'élargir le périmètre de déplacement</p>	<p>65%</p> <p>60%</p> <p>5%</p>	<p>- Accompagner par l'équipe éducative dans de nouveaux lieux (prestations en matière d'autonomie 2.2.1.3. nomenclature SERAFIN)</p> <p>- Apprendre à se déplacer seul (prestations en matière d'autonomie 2.2.1.3. nomenclature SERAFIN)</p>
<p><u>Objectifs en lien avec les mises en dangers potentiels de l'utilisateur en lien avec l'environnement et l'accompagnement qui en découle</u></p> <p>Sécuriser les déplacements et éviter les mises en danger</p> <p>Permettre une évaluation et une mise en situation dans les déplacements</p>	<p>35%</p> <p>20%</p> <p>5%</p>	<p>- Rappel des règles de sécurité (prestations en matière d'autonomie 2.2.1.4. nomenclature SERAFIN)</p>
<p><u>Objectifs en lien avec le maintien des repères spatio-temporels</u></p> <p>Maintenir les repères dans le temps et l'espace de l'utilisateur et ainsi minimiser les oublis et incompréhensions par un accompagnement structurant</p>	<p>10%</p> <p>10%</p>	

5.2.3 L'accompagnement à la vie affective

En déclinant, les objectifs contenus dans les PI 2020, nous nous apercevons que de grandes tendances se dégagent : **A 41%, nous retrouvons comme catégorie d'objectif secondaire : « le partenariat famille et l'accompagnement de l'environnement familial ou affectif de l'utilisateur » avec comme sous objectif présent 14% « le maintien des liens familiaux existants » primordial à l'épanouissement des résidents.** Travailler la notion d'émancipation familiale représente 3% des objectifs de l'ITEM sur l'année 2020. Enfin, comme sous objectif principal, nous retrouvons le maintien des liens familiaux avec une sécurisation de l'équipe éducative à 24%. En effet, comme nous avons pu le mettre en évidence dans le rapport d'activité 2019, beaucoup de situations sont en lien avec des usagers présentant un profil carencé ou abandonnique ayant un environnement familial pour une grande majorité in sécurisée. Il est donc nécessaire pour l'équipe éducative d'être en appui si besoin des situations. Nous avons par exemple mis en place sur le premier confinement de mars 2020 des appels systématiques et un suivi téléphonique important afin de sécuriser le retour des personnes accueillies au domicile familial. Une fiche de liaison individuelle était renseignée pour rendre ce suivi efficace et éviter au maximum les difficultés et/ou mises en danger que ce soit pour les usagers et/ou pour les proches aidants. En effet, un appel était dédié dans la semaine spécifiquement aux familles pour pouvoir poursuivre ce partenariat si important au bon fonctionnement de nos établissements.

La catégorie d'objectif la plus représentée dans cet ITEM reste **le soutien aux besoins affectifs et/ou aux carences affectives des usagers.** Elle représente 56 % de la totalité des objectifs du domaine de la vie affective. Cela comprend plusieurs objectifs hétérogènes mais à la fois complémentaires.

Nous pouvons mettre en évidence le travail en lien avec l'accompagnement au développement de la maturité affective de l'utilisateur et la mise en place d'une posture adulte présente à 14%, le développement de l'expression des avis et ressentis à 23% et l'accompagnement dans la gestion des émotions à 5%.

63 % des usagers étant en situation de déficience intellectuelle, au titre de la déficience principale, la problématique majeure qui se pose est l'incapacité partielle ou totale de la gestion et de l'expression des émotions et des ressentis : l'utilisateur est dans l'impossibilité de les exprimer de façon adaptée puisqu'il est en difficulté pour les différencier et ne les maîtrise donc pas. La capacité à comprendre celle des autres est donc également altérée. Les usagers peuvent parfois être hypersensibles ou exubérant. À l'inverse, comme pour se protéger, ils peuvent aussi se renfermer, ne laissant rien paraître. La confiance mise en eux, la réassurance, le cadre instauré et les habitudes de vie sont autant d'éléments qui vont permettre un apprentissage émotionnel.

A cela se rajoute les personnes atteintes de troubles psychiques présentes à 25% à titre de la déficience principale avec des troubles de la persécution par exemple qui altèrent leurs jugements et ne leur permettent pas d'être dans une gestion stable de leurs émotions. Nous retrouvons d'ailleurs comme sous objectif de l'ITEM Vie Affective, d'accompagner la personne à l'affirmation de soi et à la mise en place d'un positionnement adapté à 14%.

La mixité des profils des usagers accueillis désormais génère une diversité des problématiques.

L'accompagnement se renforce de ce fait dans la mise en place de rituels quotidiens afin de réassurer la personne et lui permettre d'y trouver un véritable équilibre. Certains outils éducatifs

sont présents afin d’y parvenir : Planning hebdomadaire ou mensuel afin d’organiser les sorties, mise en place d’alarme ou de réveil afin de se réveiller chaque matin, horloge adaptée pour un repérage dans le temps.

Les entretiens individuels éducatifs pour chacun de nos usagers sont des temps formalisés importants afin de rassurer la personne et la valoriser.

De plus, un accompagnement psychologique et psychiatrique permet également aux usagers d’être davantage dans la maîtrise de leurs émotions et d’avoir un comportement de ce fait, plus adapté.

Vie affective		
29 objectifs dans cet ITEM		
100 % d’usagers concernés		
Objectifs généraux	En %	Actions mis en place dans le domaine de la vie affective
<u>Objectifs en lien avec le partenariat famille et l’accompagnement de l’environnement familial ou affectif de l’usager</u>	41%	Organisation des visites en famille de la part de l’équipe éducative
Maintenir des liens familiaux tout en les sécurisant	24%	Planning réalisé avec l’usager afin de lui permettre de s’y retrouver dans le temps (présence kaolin, sorties extérieures)
Accompagner dans le maintien et le développement des liens familiaux de l’usager	14%	Mise en sécurité de la personne et vigilance dans ses relations
Travailler la notion d’émancipation familiale tout en maintenant des liens épanouissants	3%	Travail avec la famille
<u>Objectifs en lien avec l’accompagnement et le soutien aux besoins affectifs et/ou aux carences affectives des usagers : vulnérabilité, notion de consentement, maturité affective, dépendance, repli sur soi:</u>	56%	Partenariat avec les services PMI
Développer l’expression de ses avis, ressentis émotions et alerter en cas de mal être	23%	Groupe Vie Affective et Sexuelle
Accompagner au développement d’une maturité affective et de la mise en place d’une posture adulte	14%	Entretien avec un membre de l’équipe éducative
Accompagner à l’affirmation de soi et à un positionnement adapté	14%	Entretien avec la psychologue
Accompagner à la gestion de ses émotions	5%	Entretien psychiatrique

<u>Objectifs en lien à l'accompagnement à un projet de vie</u>	3%	
Accompagner la personne dans son projet mariage	3%	

Afin de favoriser l'expression et la participation des personnes accueillies et dans le cadre d'une réponse ciblée à des besoins explicitement nommés, un programme d'éducation à la vie affective et sexuelle a été mise en place depuis 2018 à la résidence le kaolin : Sur cette même année, un travail de réappropriation du projet a été réalisé par les nouveaux cadres de l'institution. Un plan d'action pour la reprise de l'accompagnement à la vie affective et sexuelle a été mis en place et présenté en réunion d'équipe fin 2018, sur la base des PI concernés. En 2019, en parallèle, des actions éducatives et psychologiques ont été menées, par la psychologue et trois référents éducatifs en janvier 2019 : Il s'agit du groupe Vie Affective et Sexuelle.

4 séances de travail ont eu lieu pour une mise en œuvre effective de l'accompagnement début 2019. Un premier groupe a été accompagné sur 7 séances de février à juin 2019, un second groupe a bénéficié de cet accompagnement sur 3 séances fin 2019. La prise en charge de ce groupe se poursuit sur le premier semestre 2020. La participation des résidents se fait sur la base du volontariat et correspond à des besoins repérés dans leur projet personnalisé. Les séances sont construites avec un éducateur spécialisé et portent notamment sur la reconnaissance et l'expression des émotions, la capacité d'affirmation, d'opposition, les relations de couples, les relations affectives plus générales, la connaissance de son corps et de celle des autres, le respect de chacun, la position d'adulte, l'autonomie, le cadre de la loi.

En lien avec la crise sanitaire, nous n'avons pas pu être dans la continuité de ce qui avait pu être mis en place sur les deux années précédentes.

Cependant, chaque réunion de projet effectué sur l'année 2020 a été l'occasion de questionner les souhaits et besoins de la personne dans le registre de la vie affective et intime, avec l'accord de l'utilisateur évidemment.

Nous espérons qu'avec un futur retour à nos fonctionnements traditionnels nous pourrions sur l'année 2021 favoriser et renforcer le programme d'éducation à la vie affective à la résidence : une démarche partenariale doit être réengagé avec des organismes tels que Entr'AidSida Limousin (qui était déjà intervenue par le passé sur la résidence), le planning familial, pouvant proposer des actions de sensibilisation, des groupes de paroles, l'élaboration d'une charte vie affective et sexuelle et/ou encore des ateliers d'éducation à la sexualité.

Concernant les appartements extérieurs, le programme d'accompagnement « à la vie des hommes et des femmes » va être également remis en place sur l'année 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

5.2.4 L'accompagnement pour la participation sociale

La catégorie d'objectif la plus représentée dans le domaine vie sociale à 59% est l'accompagnement à la socialisation des usagers intra et extra établissement. Faciliter les interactions sociales et travailler

la confiance en soi représente 22% des objectifs de cette catégorie. Nous pouvons mettre ce pourcentage directement en corrélation avec l'objectif de développer également une relation de confiance avec l'équipe éducative présent à 16% et favoriser le développement du lien social et éviter l'isolement et le repli sur soi à 18%.

A noter que l'éducateur de journée, positionné au début de l'année 2019 à la résidence le kaolin, a pu nettement faciliter cette organisation et tendre à la réalisation de ces objectifs. Il propose en effet plusieurs ateliers repérés, individuels ou collectifs, chaque semaine en fonction d'une évaluation pluridisciplinaire des besoins des usagers concernés. Il est également présent pour accompagner les personnes sur un versant professionnel ou de formation (reprise du travail ESAT, recherches de stages, rencontres de partenaire). L'idée étant aussi d'accompagner les usagers par une stimulation permanente que ce soit dans les apprentissages de la vie quotidienne (accompagnement au logement par exemple), l'accompagnement aux rendez vous spécialistes ou administratifs.

L'objectif d'éviter l'oisiveté et/ou l'isolement est moins prégnant aux appartements extérieurs dans le sens où un accompagnement de proximité est facilité par le ratio encadrant/usager.

La seconde catégorie d'objectif la plus représentée à 31% dans l'ITEM Vie Sociale est l'accompagnement au respect des droits et devoirs d'un usager et la généralisation d'une posture adaptée en société : En effet, au vu de la diversité des profils accueillis, que ce soit pour les personnes présentant des troubles psychiques à titre de la déficience principale ou atteintes de déficience intellectuelles, il est évident qu'un travail de développement et d'acquisition des codes sociaux est nécessaire. L'objectif dans cette catégorie le plus représenté est de généraliser un comportement adapté à l'ensemble des situations pour 25% des usagers ainsi que l'accompagnement dans ses relations à autrui pour 6%.

Intégrer et respecter les règles de vie en collectivité et travailler sur l'impulsivité et les troubles du comportement des usagers reste un enjeu prédominant dans l'accompagnement des équipes au quotidien. Cela concerne principalement les jeunes usagers nouvellement accueillis depuis moins de trois ans ayant un handicap social reconnu. Les carences affectives génèrent une nécessité pour les personnes concernées par cette problématique, de défier l'ordre établi afin d'y trouver une reconnaissance et une réaction de la part des professionnels. Il est très important de pouvoir, par le règlement de fonctionnement notamment et un cadre sécurisant, assurer et réguler les situations par des règles de vies pérennes afin de ne pas laisser les usagers dans une toute puissance.

Les entretiens formalisés avec un membre de l'équipe éducative ou avec la psychologue, constituent une modalité de réponse éducative mise en place pour chacun des usagers. Ce sont des temps privilégiés pour reprendre des situations verbales ou comportementales qui, à un moment, n'ont pas été adaptés. Les raisons sont diverses : incompréhension, angoisses, troubles de la persécution ou encore le poids du collectif qui suscitent des réactions excessives.

Enfin, la dernière catégorie d'objectif représentée dans le domaine de la vie sociale présent à 10% est en lien avec la communication et l'accompagnement dans la verbalisation des non dits et d'éviter les incompréhensions.

Domaine d'accompagnement : Vie sociale		
32 objectifs dans cet ITEM		
100% d'utilisateurs concernés		
Objectifs généraux	En %	Actions mis en place dans le domaine de la vie sociale
<u>Objectifs en lien avec la socialisation intra/extra établissement</u>	59%	Entretien éducatif avec récurrences variables en fonction du projet individuel de l'utilisateur et de l'évaluation pluridisciplinaire
Favoriser le développement du lien et social et éviter l'isolement et le repli sur soi	18%	Entretien psychologique et/ou psychiatrique
Faciliter les interactions sociales et travailler la confiance en soi	22%	Proposition d'activités intra et extra résidence
Développer une relation de confiance avec l'équipe éducative	16%	Mise en situation éducative
Maintenir les liens sociaux existants	3%	Travail en partenariat avec d'autres services médico-sociaux: GEM/ C2RL/ organismes vacances adaptées
<u>Objectifs en lien avec l'accompagnement au respect des droits et devoirs d'un utilisateur et la généralisation d'une posture adaptée en société :</u>	31%	
Généraliser un comportement adapté à l'ensemble des situations	25%	
Accompagner l'utilisateur dans ses relations à autrui	6%	
<u>Objectifs en lien avec la communication :</u>	10%	
Accompagner l'utilisateur dans la verbalisation des non dits et éviter les incompréhensions	10%	

5.2.5 L'accompagnement à la santé

Concernant l'accompagnement à la santé, la catégorie d'objectif la plus représentée à 42% est en lien avec la sécurisation des problématiques médicales des usagers. Les objectifs principaux restent d'accompagner et sécuriser la problématique médicale de l'utilisateur pour 20%.

Comme en 2019, ayant une légère hausse concernant la moyenne d'âge à la résidence le kaolin de 34 ans, nous pourrions penser que sur le plan somatique, il y a peu d'accompagnements au quotidien. Nous constatons, cependant, un maintien important des arrêts maladies avec des pics de présences sur la journée représentant jusqu'à 15 usagers sur site, dont une dizaine en arrêt maladie. Nous pouvons nous questionner sur les raisons de cette multitude d'arrêts qui est de plus en plus constante. Nous émettons l'hypothèse selon laquelle, le vieillissement du public initialement accueilli génère des problèmes somatiques mais également que les usagers en situation de handicap psychique ou présentant des troubles du comportement ont souvent recours aux arrêts maladie.

Selon l'évaluation de chaque situation, l'accompagnement à la prise de rendez-vous, aux rendez-vous médicaux eux-mêmes et au suivi des dossiers sont des actions éducatives quotidiennement mises en place. Il est également important d'aborder la partie administrative qui prend du temps à chaque arrêt : la nécessité pour l'éducateur de scanner l'arrêt de travail et de l'envoyer à l'ESAT par exemple mais aussi l'ordonnance à la pharmacie afin de mettre sous pilulier les médicaments.

Enfin concernant un des sous objectifs de la première catégorie : la sécurisation des problématiques médicales des usagers, nous retrouvons la sécurisation du parcours de soin tout en permettant à la personne de gagner en autonomie (20%). En effet, ce domaine de la santé est particulier tant il est important dans le suivi de chaque situation. Cependant, cela n'empêche pas les équipes éducatives de permettre aux personnes accueillies de s'autodéterminer. En effet, nombre d'utilisateurs sont désormais autonomes dans la prise de leur traitement, se rendent seul aux rendez vous médecin traitant, font le choix d'un suivi IDE par exemple. Cela n'est possible évidemment qu'en réalisant des évaluations fines pluridisciplinaire sur la possibilité et la faisabilité de ces actes de la vie quotidienne. Ces questions sont abordées dans chaque réunion de projet individuel.

La seconde catégorie d'objectif la plus représentée est la sécurisation des problématiques psychiques des usagers (25%). Cela est forcément en lien avec la description de la population accueillie et les 25% d'utilisateurs présentant des troubles psychiques à titre principale. Le partenariat avec les acteurs de la psychiatrie semble de plus en plus efficient. L'équipe éducative anticipe, par exemple, désormais systématiquement un écrit préparatoire et d'observations en amont de la visite d'un utilisateur chez son psychiatre. Il est fréquent que des réunions de coordination soient également mises en place avec l'EMHP, le CHS Esquirol, l'UEROS ou avec certains psychiatres libéraux afin de travailler en cohérence et de faire le point de façon pluridisciplinaire sur les situations.

Les familles sont également des partenaires privilégiées que nous tenons au courant à chaque avancée de situations quand elles ont été désignées « personnes de confiance » et/ou que l'utilisateur le demande.

La troisième catégorie d'objectif concerne le « maintien d'un rythme et d'un équilibre de vie adaptés » présent à 35%. Nous pouvons mettre en lien le maintien de ce rythme de vie avec le vieillissement d'une certaine tranche de la population accueillie à la résidence. En effet, les 45-60+ représentant dorénavant sur l'année 2020, 22% de l'effectif total. Il est donc important pour les

usagers de maintenir un rythme de vie adapté par un accompagnement de proximité et leur permettant d'être stimulés par des propositions d'activités adaptées : marche lente, gym douce etc. En parallèle, nous retrouvons une moyenne d'âge plus importante sur les appartements extérieurs (40 ans). Nous ne pouvons pas dire que nous accompagnons des personnes vieillissantes, mais en lien avec des pathologies plus importantes, il est également important d'être vigilant au rythme et au besoin de chaque usager par un accompagnement de proximité.

Un objectif prédominant dans cette catégorie est également de veiller à la fatigabilité de l'utilisateur et à des temps de repos nécessaires représenté à 5% des objectifs du domaine de la santé. En effet, nombre d'utilisateurs par leur pathologie (déficience intellectuelle majoritairement ou maladies épileptiques) n'ont pas la capacité de trouver un juste équilibre leur permettant d'alterner efforts et phase de repos. L'équipe éducative doit donc être vigilante à rappeler l'importance de trouver des temps de répit journaliers autant physique que psychique pour les usagers concernés.

Un autre sous objectif dans cette catégorie reste l'accompagnement à l'équilibre alimentaire des usagers. Cela représente en effet 10% des objectifs au total dans cet ITEM de la santé. Nombre de personnes accueillies à la résidence et aux appartements extérieurs se trouvent dans des situations d'obésités et/ou de pulsions alimentaires liées à une problématique psychique/abandonnique par exemple. Il est donc indispensable de les accompagner et de les sensibiliser par le biais de la cuisine pédagogique, des rendez vous nutritionnistes, psychologiques, psychiatrique et/ou des rappels réguliers, de veiller au bon équilibre alimentaire de chacun. La stimulation pour la participation à des activités physiques adaptées va de pair avec l'accompagnement décrit précédemment. Nous y reviendrons dans la présentation du domaine de la vie culturelle et intellectuelle.

Enfin les derniers sous objectifs présents dans la catégorie du maintien d'un rythme et d'un équilibre de vie adapté, sont la poursuite de l'accompagnement autour de l'acceptation de la maladie ou de son handicap pour la personne à 10% et l'atténuation des angoisses à 5%.

Domaine d'accompagnement : Santé		
40 objectifs dans cet ITEM		
100% d'utilisateurs concernés		
Objectifs généraux	En %	Actions mis en place dans le domaine de la vie sociale
<u>Objectifs en lien avec la sécurisation de la problématique médicale</u>	40%	Accompagnement à la prise des rendez-vous
Accompagner et sécuriser la problématique médicale de l'utilisateur	20%	Accompagnement aux rendez-vous médicaux
Sécuriser le parcours de soin de la personne tout en travaillant son autonomie	20%	Suivi des dossiers médicaux et des

<u>Objectifs en lien avec la sécurisation de la problématique psychique</u>	25%	situations
Sécuriser la problématique psychique de l'utilisateur	25%	Bilan annuel et suivi de santé Travail avec la famille de l'utilisateur
<u>Objectifs en lien avec l'accompagnement à la santé, le maintien d'un rythme et d'un équilibre de vie adapté</u>	35%	Travail en partenariat (IDE, pharmacie, médecin traitant, spécialistes)
Poursuivre l'accompagnement autour de l'acceptation de la maladie ou de son handicap pour la personne	10%	Entretien et suivi psychiatrique
Veiller à la fatigabilité de l'utilisateur et à des temps de repos déterminés	5%	Mises en situation et évaluation pluridisciplinaire
Atténuer les angoisses	10%	
Travailler l'équilibre alimentaire de la personne accueillie	10%	

5.2.6 L'accompagnement à la vie intellectuelle et culturelle

Les activités proposées permettent aux personnes de s'inscrire dans une démarche collective et/ou individuelle en fonction des périodes et de leur projet.

Les résidents apprécient la diversité des formules d'accompagnement proposées lors des activités : dans ou hors établissement, avec ou sans accompagnateur, seul ou en groupe, en milieu ordinaire ou adapté. Celles-ci ont toutes comme objectifs le maintien des acquis, des apprentissages, le développement de l'autonomie, du lien social ainsi que l'éducation à une l'hygiène de vie globale.

Nous retrouvons la majorité des activités proposées dans le domaine de la « Vie intellectuelle et culturelle » (cf. grille Progédís) **correspondant majoritairement aux « besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux » (nomenclature des besoins SERAFIN PH 1.3.3.)**. En effet, elles répondent aux besoins évalués dans les PI au regard de cet indicateur.

Vie intellectuelle et culturelle		
22 objectifs dans cet ITEM, 92% d'utilisateurs concernés		
Objectifs généraux	En %	Actions mis en place dans le domaine de la vie intellectuelle et culturelle
<u>Objectifs en lien avec la stimulation à participer à des activités variées et socialisantes en fonction des projets et des centres d'intérêts de chaque usager</u>	51 %	Activités culturelles Activités maintien des acquis

Poursuivre une ouverture culturelle par des activités variées	37%	Activités physiques et sportives Activités de bien être Activités à visée inclusive et citoyenne Séjour adapté
Développer l'ouverture culturelle des usagers en partant de leurs centres d'intérêts	14%	
<u>Objectifs en lien avec la notion d'assiduité dans les activités proposées</u>	19%	
Accompagner dans la participation assidue aux activités	19%	
<u>Objectifs d'insertion sociale et d'appropriation du lieu de vie</u>	15%	
Travailler la notion d'appropriation du lieu de vie et favoriser une ouverture sociale et inclusive	15%	
<u>Objectifs en lien avec le maintien et le développement des acquis cognitifs par des activités variées</u>	15%	
Maintenir et développer les acquis scolaires et cognitifs de l'utilisateur par des activités variées	15%	

La catégorie d'objectif la plus représentée dans ce domaine est la participation à des activités variées et socialisantes en fonction des projets et des centres d'intérêts de chaque usager à 51%. Nous retrouvons comme objectif récurrent « la poursuite d'une ouverture culturelle par des activités variées » à 37% et celle émanant des centres d'intérêts des usagers à 14%.

La seconde catégorie d'objectifs la plus représentée concerne l'accompagnement autour de la notion d'assiduité pour l'utilisateur dans le déroulement des activités sur l'année. Elle est présente à 19%. Nous pouvons croiser cette donnée avec le pourcentage de personnes présentant des troubles du comportement, de la communication et ou des apprentissages au titre de la déficience associée (16% à la résidence le kaolin et 40% sur les appartements extérieurs). Il est donc spécifiquement travaillé au quotidien la capacité de motivation, d'attention et de concentration des usagers ciblés en priorité dans ses objectifs. En effet, nombre de personnes, lors de leur réunion de projet individuel, accepte de participer à des activités ou des actions éducatives puis renonce par la suite. Cela peut s'expliquer le plus souvent par des situations générant de l'anxiété et de l'angoisse ou bien par un nombre trop important d'activités en parallèle du travail qui fatigue et perturbe l'utilisateur.

Nous retrouvons, enfin, dans ce tableau comme catégorie d'objectif présent à 15% dans le domaine de la vie intellectuelle et culturelle, le maintien et le développement des capacités cognitives. 63% de notre population étant déficiente intellectuelle à titre principale, l'objectif dans les projets individuels revenant fréquemment est celui du développement ou du maintien des acquis scolaires et cognitifs par des activités variées. En effet, le retard mental ou intellectuel se définit par un potentiel déficitaire intellectuel et surtout, dans ce paragraphe dédié à la vie intellectuelle et culturelle, un

fonctionnement adaptatif déficitaire. Ces deux critères soulignent de la diversité des difficultés rencontrées qui affectent aussi bien le fonctionnement cognitif des usagers dans son ensemble que l'adaptation à l'environnement. Il est donc tout à fait logique que les besoins à travailler avec les personnes soient directement en lien avec le développement des acquis cognitifs comme la lecture, l'écriture, la mémorisation.

Une dernière catégorie d'objectif est présente dans l'ITEM de la vie intellectuelle et culturelle : la notion d'appropriation du lieu de vie et la favorisation d'une ouverture sociale et inclusive à 15%. Pour ce qui est de la notion d'appropriation du lieu de vie, cela concerne majoritairement la résidence le kaolin. Avec un rajeunissement de la population évident depuis 2019 et un constat d'évolution quand au besoin pour les usagers d'acquérir rapidement un logement autonome, cet objectif reste un enjeu central à la résidence.

Pour la dimension inclusive, elle reste également un objectif crucial dans notre accompagnement au quotidien : cela se traduit par une volonté éducative de permettre aux personnes accueillies de participer à des activités hors établissement, de s'inscrire dans la vie de la cité, dans des clubs que ce soit en milieu adapté ou ordinaire. Il est évident que l'année 2020 a posé des difficultés et a mis un « coup de frein » à nombre de partenariats et projets pour les usagers. Cela n'est que partie remise et comme vous allez pouvoir le constater ci-dessous, d'autres initiatives ont compensées afin de s'adapter au mieux à cette période si particulière.

Pour conclure cet ITEM, nous avons pris la décision de ne pas décrire comme habituellement les activités fixes cette année (activités artistiques, maintien des acquis, manuelles, sportives, culturelles etc.) tant il a été compliqué de les mettre en place au vu des procédures et protocoles en lien avec la crise sanitaire. Nous avons pour autant opter pour une description synthétique de ce qui a pu être réalisé sur l'année 2020 en lien avec la situation COVID19.

⇒ Résidence le kaolin et appartements extérieurs.

Le premier confinement fut une période à la fois anxiogène de part les particularités qu'elle imposait mais également prolifique et stimulante au niveau éducatif et relationnel.

En effet, pendant ces trois mois chaque sortie était contrôlée, presque toutes les stimulations extérieures étaient temporairement inaccessibles aux personnes (bars, restaurants, boîtes de nuit..) et une grande partie des ateliers de l'ESAT était fermée.

En tant qu'équipe éducative, nous avons alors dû nous adapter en veillant à la fois au bien être psychique et physique des résidents restés sur site. Nous nous rendions compte que la situation faisait que notre quotidien devait brusquement se recentrer sur la notion d'« essentiel » et de « vital. »

Les équipes devaient rester positives et rassurantes afin de permettre aux résidents de vivre cette expérience nouvelle de la meilleure manière possible. Pressés par le temps, nous avons alors proposé une organisation stable et structurante rendue possible par une ritualisation des temps de journée. Chaque temps avait tout de même un contenu souple afin de favoriser la participation des personnes mais également de prévenir et d'éviter la « routine. »

Dans les parties suivantes nous nous pencherons tout d'abord sur l'articulation d'une journée type pendant le Confinement n°1, puis nous analyserons et définirons chaque élément important qui l'a composé.

7h : Arrivée de l'éducateur du matin

8h : Désinfection des points de contact.

9h : Arrivée du second éducateur et démarrage du « café discut' » à la résidence le kaolin

10h : Temps de ménage collectif au Kaolin pour ceux volontaires et/ou désignés par l'équipe éducative. Encadrement éducatif.

10h : Temps d'activités animé par un éducateur.

12h : Repas du midi.

14h : Reprise des activités

17h : Fin des activités et début d'entretiens individuels physiques et ou téléphoniques

19h : Repas du soir

20h : Désinfection des points de contact

22h Fin de journée, jonction entre équipe de jour et éducateur de nuit.

- 1) Le « café discut' »** : temps d'échange et de convivialité proposé chaque matin dans la salle 0 à la résidence le kaolin pendant environ une heure. Il permettait de se retrouver afin d'organiser ensemble la journée, de définir les rôles de chacun pendant le ménage du matin et il proposait aussi un moment dédié à l'analyse et l'étude de l'actualité.

Cet échange autour de l'actualité était un temps très important car il permettait à l'équipe de reprendre certains éléments afin de les rendre compréhensibles et donc moins anxiogènes. C'était aussi l'occasion de vérifier le moral de chacun, de faire une sorte de « check up. ».

- 2) Activité ménage du matin** : d'une durée variable selon les besoins, elle reposait sur un planning d'organisation des tâches afin que chaque résident présent sur les établissements participe, à tour de rôle, au maintien de l'hygiène dans les locaux. Ce temps était lui aussi ritualisé. Il mobilisait en moyenne 4 résidents, eux-mêmes accompagnés par un ou deux éducateurs.
- 3) La désinfection des points de contact** : mis en place très tôt afin d'éviter la propagation du COVID 19. C'était une préconisation de l'ARS. Deux fois par jour, deux ou trois résidents

désinfectaient l'ensemble des points de contact (poignées de porte, sièges et fauteuil, bureaux, matériel d'activités, etc). Cette activité a tout d'abord été accompagnée par l'équipe éducative, puis les personnes ont pu totalement s'en investir et la réaliser en autonomie.

Sur les appartements extérieurs, un ménage collectif était organisé quotidiennement avec la participation de l'ensemble des usagers.

4) Les temps d'activités : Afin d'être la plus précise et la plus clair possible, cette partie sera elle-même constituée en deux sous-parties : les activités pratiquées à l'intérieur et celles suivies en extérieur.

a) Les activités d'intérieur : Chaque activité d'intérieur était soumise à une limite de personnes afin de respecter les gestes barrières et d'éviter au maximum la promiscuité entre les résidents.

Ces dernières étaient soit proposées par l'équipe éducative, soit par les résidents. Elles ont eu pour but d'occuper les personnes, de travailler leur motricité et leur mémoire, d'encourager le lien social mais également de rythmer intelligemment et de façon ludique un quotidien tout à fait nouveau.

Il y a eu différentes activités proposées : jeux de société, peinture, coloriage, cuisine, ping-pong, dessin, création d'objets, gym douce, bracelets brésiliens, scoubidou, scrabble, baby-foot, écriture et création de masques en tissu.

Cette dernière activité fut entreprise grâce à la créativité et à l'engagement de l'équipe éducative et des résidents intéressés. C'était bien plus qu'une simple activité car elle était encouragée par les autorités sanitaires et elle se devait de respecter un plan et des indications précises.

b) Les activités d'extérieur : n'ont pas été proposées à l'extérieur de la résidence le kaolin mais dans le jardin de ce dernier. Cet espace est entouré par de grands murs qui limitent les contacts avec le voisinage.

Là encore, différentes activités possibles : badminton, pétanque, moly et jardinage.

Concernant les appartements extérieurs, les activités se sont effectuées principalement sur le lieu d'accueil autour des ateliers de création, pédagogie, dessin, jeux de société. Ce dernier ne bénéficiant pas d'extérieur mis à part un balcon, il a fallu redoubler d'inventivité pour proposer des activités nouvelles rendant le quotidien moins routinier tout en proposant un cadre ritualisé et rassurant.

5) Les entretiens physiques et téléphoniques : ceux physiques se faisaient régulièrement pour les résidents présents pendant la période de confinement. Ils permettaient eux-aussi de veiller à l'état de santé psychique et émotionnel des personnes. Ils pouvaient se faire avec la présence des cadres et de la psychologue.

Les entretiens téléphoniques étaient destinés aux résidents qui n'étaient pas présents physiquement. Pour la grande majorité, ils étaient rentrés en famille.

Cette démarche respectait une organisation stricte et chaque appel se devait de respecter des étapes prédéfinies afin d'être en mesure de détecter la moindre détresse et de pouvoir proposer des solutions pour y répondre. Pour certaines personnes plus vulnérables, les psychologues assuraient elles aussi un suivi en lien avec les éducateurs.

Un tableau de suivi était fait et cet outil était réévalué quotidiennement pour rester à jour et ainsi proposer une lecture claire et réelle des accompagnements mis en place.

Activités 2020 (hors confinement) :

Du fait de la crise sanitaire, toutes les activités organisées les années précédentes n'ont pas pu être maintenues. En effet, les sorties au théâtre et au restaurant ont été interrompues du fait de la fermeture de ces établissements. L'activité piscine n'a également pas pu être poursuivie. L'atelier lecture-écriture n'a pas pu être reconduit après le confinement de mars. L'athlétisme a été suspendu pendant le premier confinement, puis repris en septembre et de nouveau arrêté au second confinement. De la même façon, l'atelier théâtre au sein de la résidence a dû être stoppé lors du premier confinement mais a pu reprendre à la rentrée de septembre.

Il n'a pas non plus été possible de proposer des repas à thèmes ou d'activités (loto, soirée dansante) rassemblant tous les résidents.

Aux appartements extérieurs, le travail de l'équipe s'est alors réorienté peu à peu vers une réouverture extérieure sécurisée. Nous avons privilégié les sorties courtes et en petit groupe (3 personnes maximum sur une durée d'une demi heure par groupe). L'équipe éducative a alors su prendre la relève notamment sur l'activité athlétisme qui a été menée par un membre de l'équipe en extérieur dans un lieu peu fréquenté et avec le groupe habituel. Durant la période de déconfinement, les activités extérieures ont pu reprendre en suivant les préconisations sanitaires : distance sociales, désinfection systématique du matériel, port du masque. Il est à noter qu'un travail très important aux appartements extérieurs de réouverture sur l'extérieur a été réalisé. Les usagers n'ayant plus l'habitude, il a fallu accompagner, rassurer, atténuer certaines craintes légitimes et angoisses. Pendant cette période l'activité athlétisme, l'atelier terre et la cuisine pédagogique ont pu reprendre avec des aménagements. L'équipe éducative a pris le relais pour les courses sans les résidents pour maintenir la cuisine pédagogique.

Pour pallier aux risques en lien avec la COVID19, de nombreuses alternatives ont pu être proposées. Pour les fêtes de fin d'année, les réfectoires ont été aménagés de façon à pouvoir accueillir les résidents présents dans le respect des distanciations sociales, tout en proposant un cadre festif et convivial.

Des après-midis karaoké ont été proposés en utilisant du matériel à usage unique pour protéger les micros.

Durant l'été, et jusqu'à l'arrivée de l'hiver, une activité marche a été organisée plusieurs soirs par semaine après le repas à la résidence le kaolin. Les résidents sont en demande de cette nouvelle activité et nombreux à participer encore sur l'année 2021. Sur cette même période, des baignades à proximité de Limoges ont été proposées aux résidents.

Un tournoi de baby-foot a été organisé au sein du Kaolin, en organisant les matchs par roulement pour éviter qu'il n'y ait trop de résidents en même temps au même endroit.

De nombreuses activités de loisirs créatifs ont été proposées pendant les week-ends, notamment lors de la période de Noël (création de cartes et de décorations).

Des ateliers esthétiques ont permis à des résidents de passer des moments de détente et de s'apprêter, notamment pour les fêtes de fin d'année, toujours dans le respect des gestes barrière.

Des séances de relaxation ont également été mises en place certains week-ends. Cela a permis de voir que plusieurs résidents sont réceptifs à ce genre d'activités, que nous pourrions compléter par des séances de Snoezelen en 2021.

Un sac de frappe a été installé pendant le confinement à la résidence le kaolin. Cela a permis à des résidents de se défouler et pratiquer une activité sportive. Cela a montré que plusieurs résidents sont intéressés par le sport en salle, et l'achat d'autres appareils de sport/musculation sera organisé en 2021.

Pendant cette période, les activités relatives aux projets individuels des résidents ont, pour la plupart, pu être maintenues : atelier cuisine, ménage, entretien individuel, repérage dans la ville, accompagnements médicaux. Seules les activités sportives en club n'ont pu être poursuivies.

Nombre de nos résidents bénéficient habituellement de séjours de vacances adaptées avec des organismes spécialisés. Tous les séjours ont dû être annulés sur l'année 2020 à titre individuel, mais un partenariat entre l'EANM et l'UFCV a permis d'organiser des séjours par groupe d'usagers confinés. Une grande majorité de nos usagers ont donc pu partir quelques jours en séjour.

5.2.7 L'accompagnement et le soutien psychologique

Entretiens individuels : suivis psychologiques et entretiens préalables à la réunion de projet individuel	186 rencontres effectives (beaucoup d'informel en plus lors du confinement). 42 rencontres programmées non honorées 24 participations aux réunions de projet
Entretiens de couple	7 entretiens pour 3 couples différents (projet mariage, place de chacun au sein du couple, liberté de chacun, projets communs ou non, soutien mutuelle au sein du couple)

Entretiens préalables à une période de stage ou lors de l'admission	8 entretiens avec bilans en vue de la commission de gestion des parcours
Rencontres familles/ entretiens téléphoniques liés au confinement	34 entretiens téléphoniques
Entretiens psychologiques de soutien confinement	67 entretiens pour 7 résidents à raison d'un appel par semaine. Pour certains résidents, les appels ont été effectifs jusqu'à juin.

Le temps de travail du psychologue au sein de la structure a augmenté de 10% en septembre 2019 passant de 50% à 60%. Cette nouvelle organisation a permis d'assurer un temps de présence plus large et plus régulier pour les résidents. Le psychologue est désormais présent sur la structure sur des temps en journée mais aussi en début de soirée où les résidents sont plus nombreux sur le site. Cet aménagement a permis d'assurer davantage de suivis individuels (selon un rythme adapté au résident) et de répondre plus rapidement à des demandes ponctuelles ou des situations anxiogènes en lien avec le quotidien.

L'accompagnement psychologique :

Globalement, l'intervention du psychologue se centre sur les problématiques intrapsychiques, affectives, cognitives, relationnelles, traumatiques.

Il propose un accompagnement en individuel à différents niveaux :

- verbalisation des ressentis et besoins difficilement exprimés,
- aide à la compréhension des situations complexes,
- dépassement de certains conflits internes,
- aide à une meilleure perception des relations affectives et sociales
- soutien et accompagnement dans la gestion des affects parfois débordants ou envahissants,
- aide à la perception, la compréhension, la prise en compte de la réalité externe, de la réalité des autres...
- travail autour de la résolution de problématiques relationnelles interpersonnelles
- aide aux prises de décision, accompagnement aux changements.
- travail sur l'estime de soi, l'affirmation de soi
- travail sur la reconnaissance, l'acceptation du handicap et ses évolutions possibles
- etc....

Le suivi psychologique régulier :

Le psychologue intervient auprès des résidents de manière très régulière ou plus ponctuelle en fonction des difficultés et besoins de chacun. L'évaluation des besoins spécifiques en termes d'accompagnement psychologique se fait à différents niveaux :

- Lors d'entretien ponctuels avec le résident : le psychologue décèle au travers de l'échange la nécessité d'un accompagnement plus soutenu et plus construit pour travailler des difficultés ancrées impactant la qualité de vie
- lors des réunions d'équipe : au vu de la récurrence de certaines problématiques,
- à la demande du résident face à un mal être reconnu et identifié.

La mise en place de ce suivi est discutée et actée lors des réunions de projet avec l'utilisateur concerné (temps de prise en charge, rythme des entretiens, travail thérapeutique spécifique à mener etc.).

La majorité des rencontres se font en entretien duel à un rythme identifié et repéré par le résident.

Rencontres ponctuelles :

En dehors des suivis psychologiques réguliers, le psychologue reçoit les résidents de manière ponctuelle. Ces rendez-vous s'organisent à la demande du résident, de l'équipe éducative, du psychologue ou après discussion en réunion d'équipe. L'accompagnement est alors ciblé sur une problématique précise qui est travaillé sur 1 à 3 séances.

Le temps et l'organisation de la présence du psychologue sur la structure permet des rencontres ponctuelles, informelles parfois, sur des temps de mal être des résidents repérés par l'équipe éducative ou à la demande du résident. De nombreux rendez-vous s'organisent sur l'instant et favorise une diminution des tensions internes par un travail d'écoute, d'apaisement, de temporalisation, de dédramatisation et de recherche de solutions face aux difficultés rencontrées. Le lien avec l'équipe éducative est alors nécessaire pour favoriser la cohérence de la prise en charge.

Ces rencontres s'organisent en cas de mal être perceptible ou sur des temps d'angoisses massives difficilement élaborées et verbalisées, sur des temps de « crise » suite à des événements du quotidien, des événements familiaux, suite à des conflits relationnels etc. Le psychologue intervient afin d'aider la personne à poser la problématique, contenir les angoisses, les élaborer afin de revenir à un état psychique plus stable et adapté à la vie quotidienne.

Le psychologue de la structure est bien repéré par les résidents, ces derniers viennent de plus en plus de manière spontanée rechercher cette aide ponctuelle lorsqu'ils en ressentent le besoin. La relation de confiance instaurée permet une aisance dans l'expression de ce besoin. En dehors des résidents rencontrés de manière régulière, 15 résidents ont été reçus cette année sans s'inscrire dans un suivi thérapeutique au long court mais adhérents à une rencontre ponctuelle sur un besoin particulier.

Les rencontres non honorées :

Le nombre d'entretiens programmés et non honorés est assez important sur l'année : 42 au total. Ceci s'explique en partie par les problématiques des personnes accueillies (difficulté d'engagement, rendez-vous médicaux en parallèle, difficulté à se situer dans le temps etc) et en partie par une difficulté dans la communication du rendez-vous à l'utilisateur. Nous sommes actuellement en réflexion sur cette transmission d'information qui n'est à ce jour pas suffisamment efficace.

Le travail relatif au projet individualisé et à son évaluation :

Le psychologue rencontre les résidents en entretien individuel avant chaque réunion de projet. Cette rencontre permet d'apporter des éléments sur les compétences et difficultés cognitives impactant la vie quotidienne, la dynamique psychique et affective de la personne, les troubles repérés, les ressources mobilisables. Le psychologue participe systématiquement aux réunions de projet individuel du résident. Sur l'année 2019, le psychologue a assisté à 24 réunions de ce type. Un écrit mettant en lumière les compétences et difficultés singulières du résident est rédigé avant chaque réunion de projet (24 bilans psychologiques ont été mis à jour cette année).

Certains temps informel au sein de la vie institutionnelle ou de soirées festives permettent de faire les observations supplémentaires en termes d'adaptabilité relationnelle, de régulation de l'humeur, adaptation aux frustrations, gestion du stress et des conflits etc... Ces observations viennent enrichir le contenu des bilans psychologiques.

Evaluation et accueil des personnes en période de découverte ou admission des résidents :

Chaque période de découverte ou chaque admission fait l'objet d'un entretien psychologique au préalable. Le psychologue évalue les capacités et difficultés cognitives, d'apprentissage, la communication, l'insertion dans l'environnement, les compétences adaptatives, la capacité à prendre en compte sa santé, la dynamique affective, la capacité de contrôle des émotions, les troubles spécifiques (troubles psychiques, troubles du comportement...), les ressources familiales et sociales, la sécurité interne, les éléments traumatiques etc.

Cette rencontre fait l'objet d'un écrit apporté au document « *commission de gestion des parcours, Formulaire de présentation en vue d'une admission* ».

Sur cette année 2020, les entretiens préalables se sont fait après la présentation de la structure (et la visite de l'établissement) et/ou lors de la période d'accueil. Parfois deux rencontres ont eu lieu notamment si l'accueil était distancié temporellement de la première visite. La plupart des personnes en demande d'accueil ont été reçu en entretien individuel au préalable à leur période de découverte. Cette anticipation permet de mieux préparer l'équipe éducative à l'arrivée d'un nouvel accueil et de pointer les compétences et difficultés singulières de la personne afin d'adapter au mieux l'accompagnement à mener.

Sur 2020, 8 entretiens de ce type ont eu lieu (moitié moins qu'en 2019 pour cause de crise sanitaire). Le psychologue assiste également, en fonction de son temps de présence au bilan après 2 semaines de présence au sein du foyer.

Les rencontres avec les familles :

De manière ponctuelle, Le psychologue peut rencontrer des familles (ou personnes ressources proche affectivement) sur le site de la résidence ou être en contact téléphonique avec elles. Ces échanges ont pour but d'ajuster la prise en charge, d'être à l'écoute et de prendre en compte les dynamiques familiales (histoire, conflits, ruptures, perception et vécu du handicap, échange sur les représentations de chacun etc.). Le psychologue prend soin de rassurer les familles sur leur place nécessaire auprès du résident et de les amener à penser un partenariat serein et adapté aux besoins de cohérence de la personne accueillie dans une perspective évolutive. Ces échanges sont encore à développer et à maintenir dans une dynamique d'accompagnement. Les échanges téléphoniques tendent à augmenter, certainement en lien avec la rencontre faite lors des réunions de projet qui permettent une mise en contact et un rappel de la présence du psychologue au sein de l'établissement.

Dans le cadre du confinement, la psychologue a réalisé 34 entretiens de soutien psychologique auprès des familles.

Les Partenariats professionnels :

En interne :

- La participation à la réunion hebdomadaire avec l'équipe éducative reste extrêmement importante pour aborder la qualité de vie des résidents, les difficultés ponctuelles et aider l'équipe à penser un accompagnement individualisé, en lien avec la problématique propre à chaque résident. L'évolution du public accueilli notamment en termes de Handicap (psychique, social, de carences affectives majeures, la prise en compte nécessaire d'une comorbidité des troubles etc.) amène des ajustements à penser en termes de prise en charge. L'équipe éducative a besoin d'être étayée, accompagnée dans ces évolutions, de penser les individualités et le handicap sous un angle multifactoriel et dynamique, et les ressources sous un angle écosystémique, de développer ainsi des compétences spécifiques en termes de technicité éducative adaptée à chaque individualité. Ces temps hebdomadaires permettent

d'analyser, d'identifier et de mettre en œuvre les prises en charge qui répondent au mieux aux besoins et attentes des personnes accueillies.

- En parallèle, le psychologue prend soin de suivre les transmissions de l'équipe éducative sur chaque résident afin de rester au plus près des problématiques récurrentes ou plus ponctuelles.

En cas de besoins particulier, certains résidents peuvent être rencontrés en présence de l'éducateur référent et/ou du chef de service en dehors d'un cadre thérapeutique défini. Ces rencontres sont généralement peu programmées et font suite à une crise, un comportement inadapté du résident en collectivité ou à l'extérieur, des difficultés affectives et/ou familiales particulières, un besoin de contenance du milieu environnant etc.

Nous notons les effets positifs de ce type de rencontre au niveau de la perception de la cohérence manifeste de chaque professionnel autour du résident, ceci apporte au résident une aide à la gestion de ses émotions (explications, réassurance, cadre institutionnel, positionnement de la loi, structuration temporelle etc.)

A l'externe :

- le psychologue est en lien ponctuellement avec les psychiatres et les professionnels du soin du CH Esquirol. Des réunions partenariales peuvent s'organiser notamment en amont ou à la sortie d'une hospitalisation. L'association du soin médical et du soin psychique permet une continuité et une cohérence des interventions, permet au résident d'associer ses différents lieux et interventions de manière organisée et cohérente et d'apporter un apaisement de ses tensions internes. Ces rencontres prennent tout leur sens pour certaines personnes accueillies présentant des troubles psychiques importants. Ce type de partenariat, d'échanges, de rencontres en présence du résident serait à développer au vu des apports bénéfiques repérés.
- Le psychologue est également en lien avec les professionnels exerçant dans le domaine du paramédical (psychologues, orthophonistes etc.). A la demande du résident, des échanges ponctuels ont lieu, toujours afin de s'assurer de la cohérence des accompagnements et afin de définir ensemble de nouvelles pistes de travail dans une perspective développementale.

Actions transversales et spécifiques :

Le psychologue participe à la réunion de plateforme hébergement et accompagnement et de gestion des parcours qui ont lieu respectivement une fois par mois.

En parallèle et conformément à ses missions, le psychologue mène des actions spécifiques orientées vers la participation et l'expression des résidents, vers l'amélioration de la qualité des prises en charges.

VAS : 2 séances et un temps de préparation de 2h. puis arrêt au confinement. Pas repris en fin d'année

Au cours de l'année 2020, et au vu des besoins repérés dans les projets individualisés des résidents, nous avons de nouveau mis en place des groupes d'expression et d'information sur la vie affective et sexuelle des personnes accueillies. Malheureusement seulement 2 séances de travail ont eu lieu cette année et 2h de préparation de séance car le confinement a stoppé cette activité. La

participation des résidents se fait sur la base du volontariat et correspond à des besoins repérés dans leur projet personnalisé. Les séances sont construites avec un éducateur spécialisé et portent notamment sur la reconnaissance et l'expression des émotions, la capacité d'affirmation, d'opposition, les relations de couples, les relations affectives plus générales, la connaissance de son corps et de celle des autres, le respect de chacun, la position d'adulte, l'autonomie, le cadre de la loi. Ces séances sont co-animées par un éducateur et la psychologue.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire et à ce titre, la psychologue a animé plusieurs ateliers pour aider les usagers à comprendre la situation et à lutter contre la pandémie.

Groupe information « Antivirus »

Dans une logique d'accompagnement des résidents au processus de dé-confinement (début mai 2020), l'équipe pluridisciplinaire s'est mobilisée pour rappeler quotidiennement les mesures sanitaires à respecter, les gestes barrières, les points de vigilances à avoir lors des sorties désormais autorisées. Ces notions avaient été régulièrement expliquées et rappelées durant le confinement pour celles et ceux qui étaient restés sur site, elles devaient désormais s'inscrire dans une nouvelle dimension et s'appliquer également à l'extérieur de l'établissement. Pour les résidents accueillis hors de l'établissement durant le confinement (28 résidents), nous devons être vigilant à la bonne intégration et à l'application de ces mesures dès leur retour au Kaolin (notions intégrées ou non).

Malgré des rappels réguliers auprès de chacun, nous pouvions noter qu'une transmission verbale pouvait ne pas être suffisante. Il apparaissait des difficultés très diverses mais prégnantes qui pouvaient mettre chacun en difficulté voir en danger.

Nous notions par exemple :

- Des incompréhensions face à la transmission du virus
- Des peurs massives entraînant des replis anxieux et des refus de sortir de l'établissement (il apparaissait une nécessité d'apprendre à être acteur de sa propre sécurité pour maîtriser des angoisses envahissantes)
- Des fausses croyances rassurantes pour certains « *le virus a disparût, on peut sortir maintenant* »
- Des difficultés à traiter les différentes informations parfois contradictoires des actualités quotidiennes
- Une difficulté de raisonnement quant au bien fondé des gestes barrières (lien entre gestes concrets/risque/protection)
- Des frustrations face aux mesures à respecter, souvent proportionnelles au manque de compréhension du risque (invisibilité du virus), ex : sentiment d'injustice, d'être contraint inutilement, sentiment de persécution etc.

Suite à ces constats, nous avons construit et organiser un groupe d'information nommé « Antivirus » portant sur les gestes barrières, les vigilances à avoir lors de toute sortie de l'établissement et les nouvelles habitudes à intégrer dans nos quotidiens. Le but étant que chaque résident ait accès à une information précise qu'ils soient en mesure de comprendre, qu'ils intègrent les enjeux des gestes barrières nécessaires à leur protection.

Afin de répondre aux difficultés de compréhension et de raisonnement logique (mise en lien actes/conséquences), nous avons abordé ce sujet à l'aide de supports visuels (pictogrammes), simulations ludiques et jeux de rôle pour que chacun puisse voir et expérimenter dans son propre corps la nécessité des gestes qui protègent. Nous avons également sensibilisé chacun au soin à avoir pour autrui (« *je me protège donc je nous protège* », travail sur l'empathie).

Le groupe d'information a repris chaque geste barrière et son utilité réelle et concrète :

- Ne pas se toucher le nez, la bouche, les yeux : utilisation de paillettes pour matérialiser le virus et que chacun puisse percevoir par expérimentation les modes de transmission possibles
- Eternuer et tousser dans son coude : expérimentation avec matérialisation du virus par les paillettes et gestes de la vie quotidienne (ouvrir une porte, attraper un objet dans un magasin etc)
- Ne pas de serrer la main, ne pas s'embrasser : pictogramme et rappel à l'aide des paillettes
- Se laver les mains : utilisation de peinture représentant le savon et perception des différents gestes nécessaires à une hygiène complète des mains.
- Porter un masque : comment le mettre et l'enlever, pourquoi est t'il utile (intérêt pour soi, pour autrui), où le porter, où le jeter, quand le laver...
- Respecter un mètre minimum de distance : déplacement dans la salle, expérimentation corporelle des déplacements et des rencontres avec autrui, visualisation concrète de la notion de distance, attitude à avoir lorsque quelqu'un s'approche à moins d'un mètre.
- Hygiène de soi et de son logement : pictogramme représentant les points de contact fréquemment utilisés dans un appartement et la désinfection nécessaire. Les résidents qui ont passé le confinement au Kaolin ont pu faire la liste par eux même des points de vigilance nécessaire. Ils ont en effet participé activement à la désinfection des locaux chaque jours et ont ainsi acquis, par expérience, un savoir bien ancré. Les résidents ayant passé le confinement en famille se sont davantage appuyés sur leur proche pour ce point particulier bien que des connaissances soient en place. Un listing et rappel de ces points s'est fait dans une dynamique de partage des connaissances entre résidents.
- Comprendre le dé-confinement, faire ses courses ou aller dans les magasins : utilisation des supports réalisés par Santé BD, avec l'expertise du Conseil national consultatif des personnes handicapés et l'appui de Santé publique France. Jeu de rôle avec des objets pouvant être acheté dans un magasin.
- Réponse aux différentes questions des résidents qui n'aurait pas été abordées.

Entre le 22 mai et le 18 juin, 7 réunions d'information de ce type ont été mises en place regroupant chacune entre 6 à 8 résidents. Les groupes restreints avaient l'intérêt de favoriser la compréhension de chacun et de moduler le contenu au plus près des besoins individuels repérés. Notons que les résidents ont fait preuve d'entraide et de soucis de la bonne compréhension des autres membres du groupe (écoute, patience, exemple concret du quotidien). Certains résidents sont venus sur une deuxième session de manière volontaires. Au total, 38 résidents sur 45 ont participé au moins une fois à cette présentation soit 84,4% des personnes accueillies.

Les groupes ont été animés par la psychologue de l'établissement et un membre de l'équipe éducative permettant ainsi un rappel des notions abordées dans la vie collective.

Effets observés : L'un des résidents (présentant une déficience intellectuelle moyenne associé à des troubles psychiques important) est venu sur le premier groupe organisé dans une posture particulièrement anxieuse (repli, peurs démesurées non élaborées, refus de sortir de l'établissement, frustration face aux mesures à intégrer entraînant des troubles du comportement et la nécessité d'une aide médicamenteuse). Il est revenu spontanément un mois plus tard sur le dernier groupe organisé. Nous notons alors sur cette séance une très bonne intégration des gestes à adopter, une compréhension beaucoup plus élaborée de la transmission possible du virus, une transposition des exemples donnés dans d'autres contextes de la vie quotidienne et une aide bienveillante auprès des autres dans les explications qu'il a pu donner.

Fin juin 2020, globalement, la majorité des résidents comprennent l'intérêt de porter un masque pour sortir hors de la Résidence ou pour se déplacer au sein des espaces collectifs. Cet élément concret les aide à maintenir en conscience la présence ou résurgence possible du virus et qu'ils doivent continuer à être prudents. La psychologue note que les résidents qui ont participé à ce groupe sont beaucoup moins anxieux face au virus puisqu'ils ont maintenant intégré des gestes dont ils comprennent le sens et qu'ils peuvent appliquer pour eux même. Il apparaît une notion de contrôle leur permettant de réduire l'angoisse face à un « ennemi invisible » mais qu'ils peuvent maintenant se représenter.

5.3 Les prestations au service des projets individualisés

5.3.1 La prévention et l'éducation à la santé

L'organisation d'information collective et de participation à des journées spécifiques n'a pu être réalisée cette année.

En revanche, de manière individuelle à chaque réunion de projet la question de la santé est abordée et des actions de dépistage et de suivi de santé sont mises en place.

Nous avons également mis en place un partenariat avec le C2RL. La démarche de soins et d'accompagnement repose sur un processus intégrant une évaluation clinique et fonctionnelle permettant la mise en place d'interventions spécifiques individualisées centrées sur les besoins et attentes de l'utilisateur. Ces actions de soin sont construites à partir d'outils validés autour de différents champs : remédiation cognitive, éducation thérapeutique du patient, entraînement aux habiletés sociales, soutien des accompagnants, soutien à l'insertion professionnelle et/ou réinsertion scolaire.

Enfin, la médecine du travail reste un partenaire privilégié pour la prévention et l'éducation pour la santé. Elle participe à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé.

5.3.2 L'usage d'internet et des réseaux sociaux

Un projet de sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux et aux arnaques domestiques a été mis en place en 2019. Ce travail a été réalisé par notre partenaire animant l'atelier lecture-écriture. Une présentation a pu être réalisée en grand collectif à la résidence par l'association puis s'en est suivi un

échange et un débat sur ce sujet. Sur l'année 2020, une continuité et une vigilance éducative a pu s'effectuer dans le cadre des réunions de projet individuel et lors des entretiens individuels de chaque usager. Cependant, il n'y a pas eu de projet spécifique en lien avec ce sujet.

6 PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

6.2 Les projets spécifiques

La mise en place d'un partenariat avec l'Association Départementale pour l'Education Routière et l'aide à la mobilité (ADER) a été amorcée en 2018 sur la Résidence. L'objet de ce partenariat répond à un besoin préventif relatif aux comportements et connaissances des usagers en tant que conducteurs que ce soit de scooters, de voiturettes ou de voitures mais aussi en qualité de piétons.

L'action première porte sur la réalisation de diagnostics quant à la capacité des personnes à obtenir le permis de conduire. En effet, plusieurs usagers inscrits en auto-école se sont retrouvés à financer pendant des années des cours de code et de conduite, sans jamais obtenir le permis. Afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduisent, le diagnostic proposé par ADER nous a semblé pertinent. Ainsi, selon les capacités évaluées, le service a orienté son accompagnement soit vers l'acceptation de ses difficultés par l'utilisateur et l'orientation vers un moyen de locomotion adapté à ses facultés, soit vers l'inscription en auto-école.

Plusieurs autres partenaires interviennent dans l'accompagnement des personnes :

Une pharmacie avec laquelle une convention a été signée depuis plusieurs années. Ce partenaire prépare et livre les traitements médicamenteux des personnes avec le système OREUS qui sécurise le circuit du médicament.

Les singuliers associés dont l'intervenante accompagne les personnes afin de pratiquer le théâtre et réaliser une pièce avec la troupe de théâtre de la résidence.

6.3 Les partenariats professionnels

L'établissement a établi un partenariat avec la PMI dans le cadre de l'accompagnement d'un couple de parents.

L'établissement présentant un sous-effectif, les partenariats avec les IME, SAVS et certains services du CH Esquirol tels que l'UEROS, le C2RL ont été sollicités. Un travail conséquent de communication incluant de nombreuses rencontres et visites au cours de l'année a été réalisé.

Accueillant de plus en plus d'utilisateurs présentant un handicap social, un partenariat avec l'aide sociale et l'enfance s'est développé sur l'année 2020 : plusieurs structures et établissements de la protection de l'enfance sont venus visiter la résidence le kaolin et les appartements extérieurs : MECS/Unité d'accueil d'urgence/ CDEF. Nous avons également beaucoup travaillé et échangé avec des éducateurs ASE et/ou accueillants familiaux.

6.4 Les partenariats de santé

Comme vu plus haut, des conventions individuelles sont réalisées pour les prises en charge en hospitalisation spécialisée longue au CHS Esquirol. Pour le cas d'hospitalisations longues et les situations que l'on pourrait nommer de plus « complexes », les professionnels de la résidence sont

invités à participer à des réunions de synthèse et peuvent échanger sur les problématiques des personnes concernées. Les partenariats individualisés se développent autour de chaque situation et prennent forme lors de réunions pluridisciplinaires.

La convention de partenariat avec une pharmacie se poursuit (Cf. plus haut).

Par volonté de développer une approche inclusive l'établissement encourage l'accès aux soins de droit commun et accompagne les résidents dans cette voie :

L'intervention des professionnels du Soins tels que les infirmiers, les Kinésithérapeutes, les pédicures se fait en fonction des besoins individuels des personnes sous forme de RDV à l'extérieur de l'établissement ou au sein de celui-ci en fonction du besoin de la personne.

Une convention a été signée en 2018, avec un cabinet infirmier de Limoges. Ce travail en partenariat donne lieu à des réunions de coordination régulières (tous les deux mois). La convention fixe les modalités d'intervention et de transmission des informations.

L'admission d'un usager présentant des cérébro-lésions a généré un travail en partenariat avec l'UEROS.

Plus de 9 check-up complets/bilan globaux de santé au niveau médical ont été réalisés sur la résidence et des bilans sanguins ont été réalisés pour les 10 usagers des appartements extérieurs en 2020 malgré la crise sanitaire.

5 synthèses au CH Esquirol dont 2 au C2RL. 1 Réunion à l'UEROS. 10 réunions au cabinet des psychiatres. 177 accompagnements éducatifs individuels à un entretien auprès d'un psychiatre en présence de l'usager

6.5 L'intervention d'association bénévole

L'association AGIR ABCD est une organisation qui lutte contre l'illettrisme dans le monde. Nous avons passé une convention de bénévolat avec cette association et une intervenante accompagne les personnes sur l'atelier lecture écriture à un rythme hebdomadaire (Cf. Chapitre activités). L'atelier lecture écriture n'a pas eu lieu sur l'année 2020 mis à part sur le mois de février. Elle devrait reprendre sur l'année 2021.

7 L'EXPRESSION DES USAGERS

7.2 Le conseil de la vie sociale

Renouvelé en décembre 2015 puis en décembre 2018, le CVS de la résidence le kaolin a intégré dans l'année 2019, le CVS des personnes accueillies aux appartements extérieurs, qui sont issues du Foyer de Vie de Saint Just-le-Martel initialement, dans le cadre du projet EANM et de la création de la plateforme Hébergement et Accompagnement.

Le CVS a été très actif sur l'année 2020, plusieurs réunions ont eu lieu cette année.

Initialement, les questions des usagers portent sur des éléments de la vie quotidienne (changement de la vaisselle, changement des menus..., l'installation d'équipements (sonnettes individuelles pour

chaque appartement) et principalement sur l'animation de la résidence le kaolin et des appartements extérieurs. Les élus jouent, en effet, une part active dans l'organisation de la vie de l'établissement: organisation de tournois de ping-pong, de baby-foot, organisation de lotos, de soirées dansantes, de repas améliorés...

Sur 2020, en lien encore une fois avec la crise sanitaire, plusieurs CVS « exceptionnels » ont eu lieu pour informer les représentants des protocoles mis en place sur les établissements. Nous avons dû nous adapter et certains d'entre eux ont été réalisés par téléphonie ou par visioconférence.

7.3 Les enquêtes de satisfaction

L'établissement n'a pas réalisé d'enquête de satisfaction sur 2020.

7.4 Groupes de paroles ou d'expression

Ce groupe n'a pas été maintenu fin 2017 en raison du changement de psychologue. Les groupes d'accompagnement à la Vie affective et sexuelle ont repris début 2019.

Les réunions des résidents permettent à tous de trouver un espace d'expression. Celles-ci étaient organisées en 2016 et début 2017, dans chaque unité de vie au retour du travail. Sur 2018, les modalités de réunions ont été transformées à des fins d'efficacité en lien avec le contexte. Elles ont eu lieu avec l'ensemble des usagers, mensuellement dans la grande salle d'activité, avec la direction, principalement pour aborder des questions de sécurité, d'hygiène, le règlement de fonctionnement réactualisé, l'information concernant les mouvements de personnel. Sur 2019, ce fonctionnement a été maintenu.

Sur 2020, en lien avec l'adaptation à la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'être dans la continuité de cette organisation. Il a été privilégié des échanges, des réunions d'information par unité de vie notamment lors des repas à la résidence le kaolin.

Pour ce qui est des appartements extérieurs, il est à noter que chaque lundi matin a lieu la réunion usager. Elle est importante dans le sens où ce moment formalisé réalise un bilan de la semaine passée puis organise la semaine en cours de chaque usager en utilisant pour chacun des supports adaptés (calendrier, pictogrammes, agenda). Ce lundi matin était aussi le temps repéré pour l'équipe éducative et la direction afin de tenir au courant les personnes accueillies de l'avancement des protocoles, de s'assurer de la bonne compréhension de chacun et de faire un point sur les ressentis et émotions de chacun.

8 LES EVENEMENTS OU LES DEFIS RELEVES EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus dans la partie concernant la vie intellectuelle et culturelle, une adaptation des fonctionnements et des accompagnements ont été nécessaires pour vivre avec la crise sanitaire que nous avons pu traverser.

Afin d'éviter les situations d'isolement, la Fondation des Amis de l'Atelier et le SAVS de la plateforme Hébergement et Accompagnement ont pu être à l'initiative de plusieurs défis lors des différents confinements.

- **Le Challenge photo :**

Dès le 26 mars, nous avons lancé le défi photos "un jour, une lettre". Les usagers étaient invités à envoyer chaque jour une photo d'eux, ou simplement de l'objet choisi en référence à une lettre de l'alphabet.

Ensuite, il était réalisé un montage avec toutes les photos qui leur étaient envoyées à tous (les autorisations photos avaient été au préalable vérifiées et si besoin remises à jour). Une frise de tous les montages effectués est exposée sur le site du SAVS.

- **Le challenge émotion :**

Après l'alphabet, le challenge a continué avec "un jour, une émotion", où l'on imite par exemple la joie ou la peur et chacun pouvait envoyer son selfie.

Encore une fois, pour s'adapter et continuer à vivre dans ce contexte si particulier, les usagers et les équipes éducatives ont fait preuve de beaucoup d'imagination. Des projets ont pu voir le jour à la résidence le kaolin et aux appartements extérieurs et ce qui est intéressant, c'est que cela se poursuit dans le temps et les fonctionnements quotidiens désormais.

Le « café discut' » : temps d'échange et de convivialité proposé chaque matin dans la salle 0 à la résidence le kaolin pendant environ une heure. Il permettait de se retrouver afin d'organiser ensemble la journée, de définir les rôles de chacun pendant le ménage du matin et il proposait aussi un moment dédié à l'analyse et l'étude de l'actualité. Cet échange autour de l'actualité était un temps très important car il permettait à l'équipe de reprendre certains éléments afin de les rendre compréhensibles et donc moins anxiogènes. C'était aussi l'occasion de vérifier le moral de chacun, de faire une sorte de « check up. ».

La création d'un potager à la résidence le kaolin : L'activité jardinage a été un projet porté par plusieurs usagers lors du premier confinement qui ont créés un emplacement dans le jardin de la résidence, l'ont aménagé et y ont planté des légumes. Ce projet nécessitait d'être constant et rigoureux pour pouvoir avoir des résultats. Le potager est encore présent à la résidence à ce jour.

L'activité marche à la résidence : Cette activité marche a été également mise en place lors du premier confinement dans la limite des 1km possible à l'époque. Cela permettait après le repas du soir à un certain nombre d'usagers de prendre l'air, d'extérioriser les tensions de la journée et de pratiquer une activité sportive quotidienne. Cette marche « nocturne » a créé des adeptes à la résidence et reste toujours d'actualité actuellement en 2021.

L'adaptation à la visio et aux nouvelles technologies : Que ce soit pour la mise en place d'activités comme la création de la zumba en « visio » aux appartements extérieurs ou encore pour des accompagnements plus spécifiques, une importante adaptation a été nécessaire. Il a été privilégié des contacts virtuels ou dit en « visio » dès que cela a été possible sur l'année 2020. En effet l'objectif était évidemment d'éviter au maximum les interactions et la propagation du virus au sein des établissements. Il a par exemple été mis en place tout un accompagnement et un suivi avec les partenaires de la santé avec des consultations virtuelles comme cela existe dans la télémédecine : médecin généraliste, psychiatre, psychologue, orthophoniste. De la même façon, il a été possible de le réaliser avec les mandataires judiciaires et/ou les familles. Comme on a pu l'expliquer ci-dessus, un

suivi téléphonique éducatif et psychologique a également été mis en place pour chaque personne confinée au domicile lors des différents confinements.

Lorsqu'il n'était pas possible de réaliser une visio ou que cela devenait trop complexe pour les usagers puisqu'il est évident que cela ne remplace pas le contact humain, toute une organisation autour des visites sécurisées a pu voir le jour : mise en place d'une salle de visite, priorisation des visites sur l'extérieur, sécurisation avec le remplissage d'auto-questionnaire pour les visiteurs, prise de température etc.

La mise en place des gestes barrières et le port du masque (cf atelier mené avec la psychologue décrit page 62): Le port du masque et la mise en place des gestes barrières que ce soit à la résidence le Kaolin et/ou sur les appartements extérieurs restent et resteront des défis qui ont été brillamment relevés par les usagers et par les équipes éducatives. En effet, dès le mois de mars 2020, émanant des protocoles de la fondation des amis de l'atelier, chaque usager a du porter le masque obligatoirement (sauf certificat médical) dans les établissements : dans chaque lieu collectif, pendant les activités, hors établissement lors des sorties ou des rendez vous. Cela a eu un impact considérable sur la vie de chacun et une nécessité de s'adapter à un contexte complètement inconnu. En effet, à la base, avec des personnes accueillies étant majoritairement déficientes intellectuelles, cette mesure préventive était loin d'être acquise : échange de masques, ramassages de masques usagers, mauvaises manipulations etc. En lien avec « ces mises en danger » les équipes ont du redoubler d'imagination pour faire en sorte que cette action devienne routinière, maîtrisée et intériorisée. Des ateliers pratiques ont par exemple été mis en place avec un système de paillette pour comprendre le cheminement de la contamination. De plus, des activités ont pu voir le jour autour de la bonne manipulation à avoir. Cela a même été jusqu'à la confection de masques en suivant les recommandations AFNOR à l'époque.

En parallèle, l'application des gestes barrières et des recommandations ont été omniprésentes sur les établissements :

- Tendre vers une distanciation sociale
- Désinfection régulière des locaux avec participation des usagers
- Désinfection des points de contact et participation
- Priorisation des visites dans une salle dédiée ou en extérieur
- Priorisation des repas en chambre
- Aération des pièces
- Lavage des mains et application du gel hydro-alcoolique etc...

9 LA DEMARCHE QUALITE

9.2 Gestion des risques

Le Plan bleu est réactualisé tous les ans et présenté à l'équipe annuellement également. Le Plan Bleu a été communiqué dans une version actualisée deuxième semestre 2020. Les actions à mettre en œuvre en cas de pandémie de COVID y ont été intégrées. Un plan de reprise de l'activité a également été transmis aux autorités en lien avec la crise sanitaire.

Le DUERP est réactualisé tous les ans en réunion d'équipe et présenté en HSCT.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) existe et a été communiqué par le service dans une version initiale datant de 2014 et dont l'actualisation a été présentée lors du CHSCT de novembre 2016 puis 2017. Une nouvelle version du DUERP a été utilisée en 2018 et présentée en décembre 2018 et son plan d'action présenté début mars 2019 pour la première fois.

Sur 2020, la résidence le Kaolin compte 59 signalements d'événements indésirables :

45 EI ont été signalés sur la résidence :

- 10 atteintes physique à la personne: chutes, malaise, altercations physique entre résidents... ;
- 12 atteintes psychiques: alcoolisation, injures...
- 1 panne d'ascenseur
- 13 autres EI: casse, irrespect du Règlement de Fonctionnement

14 EI ont été signalé sur le site des appartements extérieurs dont 3 concernent le bâtiment et la nécessité de réparations; les 11 autres EI sont liés à des troubles du comportement ; 34 signalements révèlent une atteinte physique à la personne (3 chutes, douleurs avec appel du médecin, refus de soin...)

9.3 Les formations au service de la qualité de l'accompagnement

La formation est un processus en cohérence avec le projet institutionnel de la Fondation, de son projet stratégique et des projets d'établissements et de service.

Sa mise en œuvre suppose la réalisation d'un ensemble d'étapes : connaissance des compétences du personnel, identification des besoins, définition des objectifs d'évolution des compétences (notamment issue des entretiens annuels d'évaluation), élaboration des plans de formation, choix des organismes partenaires, préparation des programmes pédagogiques, réalisation de la formation, évaluation.

La formation professionnelle des salariés est étroitement liée :

- ☐ Aux axes stratégiques de la Fondation ;
- ☐ Aux besoins, actuels et à venir, de l'établissement, vis-à-vis de son projet ;
- ☐ Aux besoins communs des établissements, dans une optique de mutualisation des compétences et de cohésion institutionnelle ;
- ☐ Aux souhaits d'évolution des salariés, acteurs de leur parcours professionnel.

Sur le département de la Haute-Vienne, les salariés des établissements ont émis le souhait de mutualiser les formations de façon à partager les expériences. Le plan de développement des compétences (PDC) est donc réalisé à partir de l'ensemble des entretiens annuels d'évaluation et des entretiens professionnels et en fonction des besoins liés à l'évolution des publics. En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté le déroulement des formations collectives prévues. Par conséquent, seules ont pu être réalisées les formations suivantes :

Thème de Formation	Objectifs	Nombre de journées	Nombre de participants	Nombre participants de la résidence et appartements
Développer la capacité d'autodétermination chez les personnes en situation de handicap mental/psychique	Développer les outils facilitant l'autodétermination des personnes dans leur parcours de vie Adapter les postures professionnelles pour développer l'autodétermination des personnes accueillies	2 jours	<u>ANNULEE</u>	<u>CAUSE COVID</u>
Accompagner les personnes en risque de précarité	Identifier, prévenir, accompagner les personnes en risque de précarité sociale Adapter les postures professionnelles aux situations des personnes	2 jours	9	3
Accompagner les personnes en situation de handicap psychique	Comprendre le handicap psychique et le différencier du handicap mental Identifier les caractéristiques spécifiques de la relation avec les personnes en situation de handicap psychique pour favoriser un accompagnement et une posture professionnelle adaptée	2 jours	<u>ANNULEE</u>	<u>CAUSE COVID</u>
Utilisation OGIRYS DUU	Perfectionnement du personnel à l'utilisation du logiciel Ogirys (Dossier Unique de l'Usager)	6 x 1/2journées en visioconférence	39	18
Analyse des Pratiques Professionnelles	Favoriser l'expression et l'accueil des différences de points de vue dans la mise en œuvre des actions éducatives. Permettre une prise de recul et de réflexion quant à ses interventions éducatives. Mettre en évidence la dissymétrie de la relation Veiller à différencier : la fonction et la personne, l'identité et le comportement, l'être et	5 x 2h	16	6

	le faire, l'intention et l'action... Favoriser l'intégration d'une vision systémique des situations.			
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Les professionnels sont également formés dans le cadre des formations obligatoires : Secourisme et sécurité au travail / sécurité incendie.

9.4 Groupes de travail ou projets spécifiques

Au cours de l'année 2020, l'établissement a participé à un groupe métier EANM de la Fondation des Amis de l'Atelier (niveau national).

Ce travail a concerné la thématique suivante :

« Quelle autonomie des personnes accompagnées dans la gestion de leurs besoins en santé en établissement d'accueil non médicalisé ? »

Dans le cadre de ce groupe métier, les directeurs d'établissements non médicalisés (EANM) étaient invités par la Direction Générale Adjointe et la Direction médicale à un premier groupe de travail sur « *l'autonomie des usagers dans la gestion de leurs besoins en santé* ».

L'ambition de la Fondation : inscrire dans la logique de l'autodétermination les accompagnements à la santé proposés aux personnes accompagnées en EANM. L'enjeu est aussi de distinguer les accompagnements à la santé proposés en établissement d'accueil médicalisés et EANM.

L'objectif de ces groupes de travail : à partir des besoins, des ressources, des pratiques et des organisations en cours dans les établissements, émettre des recommandations de bonne pratique sur le rôle des équipes éducatives dans l'accompagnement à la santé en EANM.

Sur 2020, la directrice de la Plateforme a participé au Groupe de travail en lien avec la direction de l'innovation et le Développement du siège, sur l'Habitat Inclusif.

Nous avons également répondu à un appel à projet au cours de l'année concernant l'habitat inclusif.

9.5 La révision des outils de la loi 2002-2

La démarche d'élaboration du projet de service a été amorcée en février 2019. Elle fut plutôt longue et entrecoupée car il s'est agi de travailler sur et d'élaborer deux projets d'établissement/service (celui de la résidence et celui du SAVS) chapeautés par un projet de plateforme, l'aboutissement portant sur trois projets stratégiques se recoupant et cohérents : le projet stratégique de la résidence et appartements, celui du SAVS puis le projet stratégique de la plateforme hébergement et accompagnement.

102 heures de travail ont été consacrées aux groupes de travail et réunions. La démarche mise en œuvre a sollicité l'implication des professionnels, partenaires et usagers à travers les groupes de travail et des réunions de présentation des travaux à l'ensemble des groupes ou sur la plateforme.

11 thématiques ont été travaillées à différents niveaux :

		Prof.	Usagers	Départ.	Plateforme	EANM	SAVS
1	Les modalités d'accueil	X				X	
2	Les modalités d'accompagnement	X					X
3	Mes besoins		CVS			X	
4	Mes besoins		CVS				X
5	Les prestations et besoins en matière d'autonomie, vie sociale et santé	X	X			X	
6	Les prestations en matière d'autonomie, vie sociale et santé	X	X				X
7	Les prestations, forces et faiblesses	X			X		
8	Les RBPP	X			X		
9	Les éléments du bâtiment	X				X	
10	PI et coordination	X	X	X			
11	Enjeux RH	X		X			

Dans le cadre de ces travaux, les différentes équipes de la plateforme, les usagers et les partenaires ont échangé et appris à se connaître, autour d'un thème central transversal à l'ensemble des sujets travaillés : l'évaluation des besoins en lien avec les prestations proposées.

Une vision et culture commune à la plateforme s'est amorcée dans le cadre de cette démarche, par centrage sur les besoins des usagers, en s'appuyant sur la grille des indicateurs SERAFIN PH.

	Dernier document validé	Prochaine révision
Projet d'établissement	07/02/2014	10/2019
Règlement de fonctionnement	13/11/2018	09/2023
Livret d'Accueil	14/03/2014	2020
Evaluation interne	29/06/2017	2021
Evaluation externe	31/12/2012	2023
Plan Bleu	25/06/2019	25/06/2020
CVS (élection & règlements)	28/01/2019	01/2022

9.6 Les évaluations réalisées

L'évaluation externe de la Résidence date de décembre 2012.

L'évaluation interne a été réalisée en juin 2017.

9.7 Suivi du plan d'actions de l'année

Le plan d'action issu de la dernière évaluation interne de novembre 2016 comprenant les axes d'amélioration restant à réaliser au 31/12/2020 :

AXE 1 « <i>La promotion de la qualité de vie, de l'autonomie, de la santé et de la participation sociale</i> »	Objectif 1 : Réaliser régulièrement les enquêtes de satisfaction Objectif 2 : Mettre en œuvre la procédure de gestion des plaintes de la Fondation (La procédure a été présentée au CVS mais n'est pas suivie)
AXE 2 « <i>Accompagnement individuel et collectif</i> »	Objectif 1 : S'appuyer sur le dossier unique pour évaluer le projet individualisé et vérifier la cohérence entre les objectifs et les moyens mis en œuvre

	Objectif 2 : Mettre en œuvre de l'agenda individuel des résidents sur OGIRYS
AXE 3 « Accompagnement à la santé »	Objectif 1 : Développer les actions de prévention en matière de santé Objectif 2 : Formaliser les partenariats (convention cadre)
AXE 4 « Garantie des droits »	Objectif 1 : Adapter les outils de la loi 2002/2 en langage facile à lire et à comprendre

Au 31/12/2020, 92% des objectifs définis dans le rapport d'évaluation interne sont atteints.

Le dernier rapport d'évaluation externe datant du 31/12/2012 contenait de nombreux axes d'amélioration dont les objectifs ont abouti du fait du déménagement en centre-ville de Limoges et du départ du site du Mazet. Les préconisations concernant le suivi des projets individualisés et projets de vie, la procédure d'admission, la réalisation du livret d'accueil ; ces objectifs ont abouti.

En 2020, l'appropriation des RBPP³ reste un axe à travailler avec les équipes. Il était suggéré lors de l'évaluation externe : identifier au sein de l'équipe une personne ressource, maîtrisant les recommandations ANESM⁴, qui soit en appui de divers débats et recherches professionnels sur ce sujet, qui puisse animer leur appropriation par les équipes afin de les aider à développer leurs pratiques à partir de ces référentiels. Enfin, les préconisations concernant la participation des usagers à la démarche d'évaluation interne restent toujours d'actualité.

Le projet stratégique à 5 ans de l'EANM résidence le Kaolin et appartements et de la plateforme :

Axe	Titre de l'axe	Objectif	Actions	Niveau	Indicateurs	Pilotage	date de début	date de fin
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Elargir l'accueil et l'accompagnement à un nouveau public	Accueillir des personnes avec un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle (scolarisés ou allant vers l'emploi)	EANM	Nbre de pers accueillies par catégorie	Directeur/chef de service	2018	
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Elargir l'accueil et l'accompagnement à un nouveau public	Maintenir des personnes sorties d'ESAT ayant des capacités d'autonomie (absence de dépendance)	EANM	Nbre de pers par catégorie	Directeur	2018	
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Adapter l'offre aux besoins des nouveaux publics	Proposer un accompagnement en journée aux personnes éloignées de l'emploi (en projet d'insertion professionnelle et/ou sociale)	EANM	Type d'acc développé/nbre de pers orientées	Directeur	2019	
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Adapter l'offre aux besoins des nouveaux publics	Etudier la transformation de places d'EANM au vu des besoins et des attentes du public	EANM	Projet de transformation	Directeur de Département/ Directeur	2023	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Adapter l'offre aux besoins des nouveaux publics	Développer la dimension résidentielle de l'accueil (sortir de l'image foyer-équipements, visio...) - Poursuivre l'aménagement des locaux en vue du développement de l'autonomie à la résidence	EANM	Equipements et aménagements réalisés	Directeur/chef de service	2022	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Adapter l'offre aux besoins des nouveaux publics	réajuster l'offre des appartements au regard des nouveaux besoins de territoire	EANM	projet des appartements formalisés	Directeur/chef de service	2023	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Renforcer et harmoniser les compétences des équipes aux spécificités du nouveau public	Poursuivre la mise en œuvre d'un plan de formation en corrélation avec l'évolution du public et des prestations (autodétermination, vieillissement, HP)	Plateforme	Nbre de formations collectives en lien avec les besoins et les pratiques/PDC	Directeur/ Directeur de Département/DRH	2018	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Renforcer et harmoniser les compétences des équipes aux spécificités du nouveau public	Faire vivre des partenariats avec le champ de la psychiatrie (CH Esquirol, équipe mobile, psychiatres libéraux...)	Plateforme	Nbre de situations/Nbre de réunions partagées	Directeur/chefs de service	2020	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Renforcer et harmoniser les compétences des équipes aux spécificités du nouveau public	Structurer et modéliser les méthodes de travail sur la plateforme (entre la résidence et les appartements- entre la résidence et appartements et le SAVS)	Plateforme	outils et méthodes de travail harmonisés/usage effectif Ogirys harmonisé	Directeur/ chefs de service	2019	2021

³ RBPP : Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

⁴ ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Optimiser l'évaluation des compétences des usagers et le recueil de leurs souhaits en termes de parcours	mettre en place les outils utiles à l'évaluation des compétences	Plateforme	grilles d'évaluation harmonisées mises en place	Directeur/ Directeur de Département/DQ A	2022	2024
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Etoffer la palette de prestations afin de répondre aux besoins des usagers accompagnés et du territoire	Identifier et définir pour chaque modalité d'accueil et d'accompagnement de la plateforme, les compétences requises et travaillées	Plateforme	modalités d'accueil formalisées par palier de compétences	Directeur	2022	2024
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Etoffer la palette de prestations afin de répondre aux besoins des usagers accompagnés et du territoire	Identifier les ESMS et les partenaires proposant des prestations complémentaires utiles au parcours des personnes en dehors de la plateforme	Plateforme	cartographie	Directeur de Département/ Directeur/chefs de service	2019	2022
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Renforcer l'autodétermination des personnes dans le choix de leur orientation	Organiser des visites, périodes de découverte, accueils temporaires	EANM	Nbre de visites et AT réalisés	chef de service	2018	
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Renforcer l'autodétermination des personnes dans le choix de leur orientation	présentation des différentes modalités d'accueil et d'accompagnement en FALC	EANM	outils en FALC	chef de service	2023	2024
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Renforcer l'autodétermination des personnes dans le choix de leur orientation	Former les usagers accompagnés à l'autodétermination	Plateforme	Nbre d'usagers formés	Directeur de Département/ Directeur/ DQA	2023	2025
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Renforcer les outils de suivi et de collaboration autour du PI	Exploiter les possibilités offertes par le logiciel OGIRYS en termes de collaboration autour du PI	Plateforme	utilisation des indicateurs de suivi et d'activité SERAFIN	Directeur/ DQA	2020	2022

AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	Créer des espaces d'expression en petits collectifs	EANM	Nbre de réunions en petits collectifs réalisées	chef de service	2021	2023
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	Investir la procédure de recueil et traitement des plaintes et des satisfactions	Plateforme	Nbre de plaintes et satisfactions traitées sur l'année	Directeur/chefs de service	2019	2021
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	Constuire et réaliser une enquête de satisfaction annuelle commune	Plateforme	enquête de satisfaction annuelle réalisée	Directeur/chefs de service	2020	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	S'appuyer sur les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle pour définir des actions d'amélioration pour chacun des ESMS	Plateforme	plan d'action issu de l'enquête présenté et suivi (intégré au PACQ)	Directeur	2022	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	impliquer les usagers dans la démarche d'évaluation interne et externe	Plateforme	participation aux entretiens et aux groupes d'évaluation	Directeur/chefs de service	2021	2023
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	Adapter tous les outils de la loi 2002-2 de la plateforme en FALC	Plateforme	outils en FALC	Directeur/chefs de service	2023	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	Actualiser les outils de la loi 2002-2 pour adapter ces outils à la fusion des appartements (création de l'EANM)	EANM	outils actualisés	Directeur/DQA	2020	2020
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Réaliser annuellement un bilan des EIVEIG présenté aux instances	Plateforme	CR réunion de CVS et d'équipes	Directeur	2020	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Former les nouveaux salariés à la procédure de gestion des EIVEIG lors de la période d'intégration	Plateforme	Nbre de rappels de la procédure dans les CR de réunions d'équipe	Directeur/chefs de service	2019	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Inscrire les RBPP dans les pratiques des professionnels	Plateforme	présentation annuel en réunion institutionnelle et en CVS d'une RBPP issue d'1 groupe de travail/ RBPP rendue accessible sur tse	Directeur/ chefs de service	2021	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Elaborer un PACQ pour chaque ESMS consolidé au niveau de la plateforme	Plateforme	PACQ réalisé	Directeur/DQA	2021	2023
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Mettre en place une instance de suivi du PACQ	Plateforme	instance mise en place	Directeur/ Directeur de Département/DQ A	2022	2023

AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Présenter la nouvelle offre de services de la plateforme aux principaux partenaires	Diffuser des outils pour communiquer sur l'élargissement des cahiers des charges des ESMS de la plateforme et les modalités d'accueil et d'accompagnement	Plateforme	réalisation des outils de communication ad hoc (plaquette d'information, témoignages, vidéo...)/ Nbre de partenaires ayant bénéficié de cette communication	Directeur/ DCOM	2021	2024
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Renforcer l'insertion professionnelle en développant le partenariat avec le secteur de l'emploi protégé ou ordinaire	Communiquer auprès d'autres ESAT, pôle Emploi, Emploi accompagné, et mission locale	Plateforme	Nbre d'entretiens, rencontres avec les partenaires de l'emploi	Directeur/ chefs de service	2019	2022
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Renforcer le partenariat avec la MDPH	Communiquer régulièrement sur l'état des listes d'attente et les places disponibles de la plateforme	Plateforme	liste d'attente et file active	Directeur/chefs de service	2020	2024
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Renforcer les partenariats avec les structures sanitaires	Mettre en place des conventionnements (accès aux soins et soins spécialisés)	Plateforme	Nbre de conventions	Directeur/Directeur de Département	2021	2024
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Renforcer les partenariats avec les structures sanitaires	Renforcer la collaboration avec les équipes mobiles du CH Esquirol	EANM	Nbre de situations en commun/ Nbre de réunions	Directeur/chef de service	2020	2024
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Renforcer les partenariats avec les structures sanitaires	Systématiser les réunions partagées avec les partenaires du secteur sanitaires pour contribuer aux prises de décisions	Plateforme	Nbre de réunions partagées	Directeur/chefs de service	2021	2024

AXE 5	S'engager pour l'inclusion et la citoyenneté des personnes	Développer de nouvelles prestations en lien avec la démarche d'habitat inclusif	Répondre aux appels à candidatures et projets	EANM	Nbre de réponses	Directeur/DDI	2018	2024
AXE 5	S'engager pour l'inclusion et la citoyenneté des personnes	Développer de nouvelles prestations en lien avec la démarche d'habitat inclusif	Proposer des modalités d'accueil innovantes	EANM	Nbre de réponses	Directeur/ Directeur de Département	2022	2024
AXE 5	S'engager pour l'inclusion et la citoyenneté des personnes	Cibler et développer le partenariat en faveur de l'inclusion	Réaliser une cartographie des acteurs en faveur de l'inclusion sociale	Plateforme	Cartographie réalisée	chefs de service	2022	2024
AXE 5	S'engager pour l'inclusion et la citoyenneté des personnes	Favoriser l'inclusion et la citoyenneté des personnes accompagnées	Inscrire les personnes accueillies dans des instances participatives de la ville (association de quartier, mairie, bailleurs sociaux...)	Plateforme	Nbre de participations	chefs de service	2022	2024
AXE 6	Renforcer la prévention et l'accompagnement à la santé	Participer aux actions de prévention et de promotion de la santé	Réaliser des bilans de santé et des ateliers sur ces sujets	Plateforme	Nbre de bilans de santé réalisés/ Nbre d'action de prévention et promotion faites	Directeur/chefs de service	2019	2024
AXE 6	Renforcer la prévention et l'accompagnement à la santé	Sensibiliser et former les professionnels aux problématiques de santé	Proposer des formations aux problématiques de santé	Plateforme	Nbre de professionnels formés	Directeur/ Directeur de Département/ DRH	2018	2024
AXE 6	Renforcer la prévention et l'accompagnement à la santé	Sensibiliser et former les professionnels aux problématiques de santé	Rencontrer les acteurs de la promotion de la santé du territoire: CRESLI, Handiconsult	Plateforme	Nbre de réunions réalisées	Directeur/chefs de service	2020	2022
AXE 6	Renforcer la prévention et l'accompagnement à la santé	Faciliter l'accès au soin	Mettre en place des conventionnements (accès aux soins et soins spécialisés)	Plateforme	Nbre de conventions	Directeur/Directeur de Département	2021	2024

Conclusion sur l'année

La répartition des typologies de handicap à la résidence le Kaolin et sur les appartements extérieurs permet de s'apercevoir qu'une majorité de ces derniers ont une déficience intellectuelle pour 63% ainsi que des troubles psychiques pour 25%. Les autres types de pathologie relevant surtout de maladies ou handicaps rares.

Nous pouvons rappeler qu'au sein de la population accueillie à la résidence le kaolin au 31/12/2020, la présence en journée de personnes ayant une orientation « Foyer de Vie » ou famille d'accueil, en attente de place ou bien travaillant à temps partiel au niveau d'un E.S.A.T s'élève à 32% de notre population.

A cela se rajoute, des situations complexes à l'arrivée en Foyer d'hébergement avec des résidents en situation d'oisiveté sans réel projet de travail ou en risque de rupture professionnel (14% sur 2020).

Comme nous avons pu le décrire, ces accompagnements mobilisent du personnel éducatif en journée et nécessitent un accompagnement qui dénote avec les situations d'accompagnement plus ordinaires jusqu'alors, en Foyer d'hébergement. A cela se rajoute des problématiques d'arrêts

maladies fréquents et un nombre de personnes important présentes sur la résidence en journée. Certains de ces arrêts se transforment sur du long terme en rupture avec le monde du travail.

La plateforme « *Hébergement et Accompagnement* » et à fortiori l'EANM intégrée dans cette dernière accompagnent des adultes en situation de handicap tout au long de leur parcours de vie. Elle délivre des prestations d'hébergement et d'accompagnement modulables à leurs besoins et leurs demandes, permettant de construire **une réponse adaptée et inclusive** à chaque étape de leur vie. La plateforme s'attache, pour toutes les personnes accompagnées, à développer leur autonomie, leurs capacités d'autodétermination dans un cadre rassurant et sécurisé et à favoriser leur accès au droit commun et leur participation sociale.

Cette réponse inclusive avec comme pour mission principale de favoriser l'inclusion sociale et citoyenne, scolaire ou professionnelle en privilégiant l'accès aux dispositifs de droit commun a été complexe dans sa mise en œuvre sur l'année 2020 tant le contexte sanitaire a été particulier : confinement, distanciation, dérogation sont des termes paradoxaux avec la notion d'inclusion.

Cependant, dans cette conclusion, plutôt que de parler de ce qui n'a pas été mis en œuvre sur l'année 2020, il semble intéressant de tirer des enseignements de cette période si particulière.

La résilience est une notion qui permet aux personnes qui ont dû subir un traumatisme ou qui subissent un handicap, à faire ressortir des dons ou des ressources cachées qui peuvent se révéler très efficaces quand on les sollicite. La résilience consiste « à vivre avec », dans le sens où cela fait parti de la vie de l'individu. **Cette définition prend tout sens lorsqu'on s'aperçoit de la capacité d'adaptation et d'abnégation dont les usagers ont fait preuve depuis plus d'un an.** Une relation différente s'est aussi créée avec les professionnels lors de cette période, mêlant confiance, solidarité et entraide.

Pour conclure, je pense qu'il est indispensable de saluer aussi **le travail remarquable de l'ensemble des professionnels** sur cette période. Cette situation inédite ne nous a pas affecté que sur le plan professionnel mais a aussi engendré des répercussions et conséquences sur le plan personnel. Malgré cela, les professionnels ont toujours transformés cela en une énergie positive afin de ne pas le faire ressentir aux résidents accueillis. Ils n'ont eu cesse de se réinventer dans leurs pratiques éducatives, de se remettre en question et de s'adapter à des protocoles changeants. La solidarité de chacun a rendue cette année 2020 un peu plus légère et très enrichissante pour chacun d'entre nous.

Un grand bravo et merci à eux !!



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap